



eau  
seine  
NORMANDIE

Rapport annuel

2013



ENSEMBLE  
DONNONS  
VIE À L'EAU

Agence de l'eau





# Rapport annuel 2013

Le rapport annuel 2013, daté 2014, est l'occasion de rappeler que l'organisation de la gestion de l'eau française, les comités de bassin et les Agences de l'eau, ont 50 ans cette année. Cette édition propose donc en premier lieu un bilan historique d'un demi-siècle de construction de la politique de l'eau et de ses instances.

D'autre part, au regard des données sur nos réalisations de 2013, elle commente le bilan du 9<sup>e</sup> programme (2007-2012), qui vient de s'achever. Au sein des chapitres exposant les principales réalisations de l'année 2013 sont ainsi insérés des encarts proposant un aperçu des réalisations de l'ensemble du 9<sup>e</sup> programme.

# SOMMAIRE



**L'AGENCE  
DE L'EAU**  
et son bassin  
hydrographique  
**(p.09)**



**DÉVELOPPER  
UNE STRATÉGIE**  
avec une vision  
d'ensemble  
pour l'eau  
**(p.25)**







03

**RELEVER  
LES DÉFIS  
MAJEURS DU  
BASSIN**

en cohérence  
avec la politique  
européenne  
et nationale  
**(p.39)**

05

**ADAPTER LE  
MANAGEMENT**  
aux enjeux  
**(p.67)**

04

**FINANÇER  
CES DÉFIS**  
dans le cadre  
d'une gestion  
performante  
et équilibrée  
**(p.53)**





# LES GRANDES DATES DE L'EAU

**ONU, Union européenne, France, objectifs, chartes, lois... le secteur de l'eau a beaucoup évolué suivant des objectifs clairement énoncés : promouvoir le développement durable, favoriser l'accès à l'eau, protéger et mettre en valeur l'environnement, atteindre le bon état écologique, se doter de cadres de gestion à plusieurs échelles, et se donner les moyens d'atteindre ces objectifs.**

## 1992

### L'ONU définit le développement durable

Lors du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro, l'ONU définit le développement durable comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

## 2000

### Les objectifs du Millénaire pour le développement

Adoptés par l'assemblée des Nations unies, les objectifs du Millénaire prévoient :

- « d'intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales, et d'inverser la tendance à la déperdition des ressources environnementales ;
- de réduire de moitié, d'ici à 2015, la part de la population mondiale qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre et à des services d'assainissement de base. »

### La Directive-cadre européenne sur l'eau (DCE)

Elle définit un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique au plan européen. Elle donne la priorité à la protection de l'environnement, en demandant de veiller à la non-dégradation de la qualité des eaux et d'atteindre, d'ici à 2015, un bon état général des eaux souterraines, des eaux de surface et des eaux côtières.

## 2004

### La Charte constitutionnelle de l'environnement (Art. 6)

L'article 6 de la Charte constitutionnelle de l'environnement stipule : « Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. À cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social. »

## 2006

### La Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) (Art. L.210-1)

« L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général. L'usage de l'eau appartient à tous et chaque personne physique, pour son alimentation et son hygiène, a le droit d'accéder à l'eau potable dans des conditions économiquement acceptables par tous. »  
*(voir encadré).*

## 2009-2010

### La loi Grenelle I, loi n°2009-967

du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du « Grenelle de l'environnement », stipule : « Dans le domaine de l'eau, le premier objectif est d'atteindre ou de conserver d'ici à 2015 le bon état écologique ou le bon potentiel de l'ensemble des masses d'eau, tant continentales que marines. L'État se fixe l'objectif de ne pas recourir aux reports de délais autorisés par cette directive pour plus d'un tiers des masses d'eau. »

### La loi Grenelle 2, loi n°2010-788

du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, élargit les moyens pour atteindre cet objectif.

#### LOI SUR L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES (LEMA) (ART. L.210-1)

La LEMA a renforcé le dispositif institué en 1964, tout en le modernisant : instances de bassin pour générer des mécanismes de concertation, redevances pour financer des opérations d'intérêt commun, Agences de l'eau pour dégager les moyens nécessaires, recherche de consensus pour lier préservation du milieu et équilibre des usages.

« Les comités de bassin sont l'expression de la gestion décentralisée de l'eau par bassin. Composés d'élus, de représentants des usagers et

des administrations, ils sont chargés d'élaborer les états des lieux et de définir les objectifs environnementaux dans le cadre des SDAGE<sup>1</sup>. » Le conseil d'administration des Agences en est issu, à l'exception de son président, nommé par l'État.

« Les six Agences de l'eau sont des établissements publics de l'État à caractère administratif, dont le ministère chargé de l'écologie assure la tutelle. Elles contribuent, au niveau de chaque bassin hydrographique, aux politiques européenne et nationale de l'eau en développant

une stratégie issue d'une vision d'ensemble sur l'eau. Elles atteignent ces objectifs par des interventions financières, par la construction et le développement d'outils de planification (SDAGE, PDM<sup>2</sup>, SAGE<sup>3</sup>, programme d'intervention, etc.) et par la production et la gestion de données sur l'eau pour la connaissance, la gestion et l'évaluation.

À cela s'ajoutent des missions d'information et d'éducation du public pour soutenir la conduite participative et collective des politiques de l'eau. »

1. Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux. 2. Programme de mesures. 3. Schéma d'aménagement et de gestion des eaux.





# 1964-2014 : 50 ans d'histoire au service de l'eau

Les poissons, tels que le saumon atlantique, repeuplent aujourd'hui la Seine dont la qualité des eaux s'est améliorée, comme ci-dessus à Poses, grâce aux efforts de traitement des effluents urbains et industriels.

**Depuis la loi du 16 décembre 1964 « relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution » jusqu'au 10<sup>e</sup> programme d'intervention de l'Agence lancé en 2013, la gestion de l'eau dans le bassin de la Seine et des fleuves normands a nécessité l'implication de tous. Éclairage sur une politique concertée et planifiée.**



En 1960, en aval du barrage de Poses, la mousse a envahi la Seine.

En 1959, le Premier ministre Michel Debré fut saisi par Étienne Hirsch, Commissaire général au Plan, d'un problème alarmant : la croissance démographique et économique, ainsi que l'urbanisation, généraient des pollutions de plus en plus importantes. On entrevoyait le moment où les entreprises du pays, ses villes et son agriculture allaient manquer d'eau en quantité ou en qualité suffisantes pour leurs usages, et notamment l'eau potable.

En 1960, Michel Debré charge alors le Commissariat au Plan de créer une « commission de l'eau ». Cette dernière associe, aux différentes administrations concernées, des représentants des usagers de l'eau ; une démarche originale pour l'époque. Les représentants des associations de pêche, notamment, s'y expriment avec force.



## 1964 LES COMITÉS DE BASSIN SONT CRÉÉS POUR SUPERVISER LA DÉFINITION DES REDEVANCES

Sous l'impulsion des travaux de la « Commission de l'eau », dès 1961, un Secrétariat permanent pour l'étude des problèmes de l'eau fut chargé de préparer un projet de loi. Lorsque le projet fut mis en débat à l'Assemblée nationale, il fut critiqué pour l'absence de moyens financiers affectés à la politique. On y introduisit alors le principe pollueur-payeur et, pour le mettre en œuvre, les Agences financières de bassin. De plus, les sénateurs, sous l'influence notamment du rapporteur Maurice Lalloy, y virent le risque d'une centralisation de la politique de l'eau. Ils proposèrent alors la création d'un comité de bassin regroupant tous les acteurs de l'eau chargé de superviser la définition des redevances, dans lequel l'État serait minoritaire. Le débat parlementaire conduisit également à l'idée de veiller à maintenir un équilibre entre les recettes perçues et les dépenses engagées dans le cadre d'un programme quinquennal. Ainsi fut votée la « loi n°64-1245 du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution ».

## 1968 L'AGENCE FINANCIÈRE DE BASSIN SEINE-NORMANDIE EST NÉE

Le premier comité de bassin Seine-Normandie est installé le 11 juillet 1967 et élit Maurice Lalloy président. Il compte alors 63 membres titulaires (contre 185 aujourd'hui), répartis en trois collèges de 21 membres chacun, représentant les



usagers, les Conseils généraux et les administrations.

À partir d'une « mission technique », « l'Agence financière de bassin » Seine-Normandie est créée en 1968. François Valiron en devient le premier directeur, jusqu'en 1979.

Le premier programme de l'Agence couvre la période 1969-1972. Il prévoit l'équivalent actuel de 500 M€ sur quatre ans et doit compléter le financement des opérations programmées par l'État dans son 5<sup>e</sup> Plan quinquennal. Les premières redevances sont établies en fonction des zones prioritaires identifiées et sont modulées selon l'existence ou non d'une station d'épuration.



Tous les efforts réalisés depuis 50 ans ont permis d'améliorer la qualité des cours d'eau tels que la Vire, ci-contre, en 1966 et 2014.

## 1971 LE LIVRE BLANC DU BASSIN SEINE-NORMANDIE ORIENTE LES ACTIONS DE L'AGENCE

Afin de préparer le 2<sup>e</sup> programme de l'Agence, François Valiron confie à Pierre-Frédéric Ténière-Buchot la réalisation du « Livre blanc du bassin Seine-Normandie » à partir de la consultation des 25 départements et des huit régions du bassin. Publié en 1971, le Livre blanc dresse le premier état des lieux du bassin et identifie les grands projets à mener. Pour les financer, il recommande de prendre en compte de nouveaux paramètres de pollution (qui permettront de renforcer les moyens d'action), et l'équité dans le paiement des redevances. Le 2<sup>e</sup> programme (1972-1975) comprend ainsi un dispositif d'aide au bon fonctionnement des stations d'épuration et multiplie par trois le montant des aides accordées par rapport au premier programme.

Les taux d'aide sont déjà élevés ; ils peuvent atteindre 50 % du montant des travaux pour les industriels et 40 % pour les collectivités. À la demande de l'Association des Maires de France, le 2<sup>e</sup> programme prévoit également que la redevance pour pollution d'origine domestique sera prélevée auprès des usagers eux-mêmes et non plus auprès des communes. Leur montant double en 1976, et le rythme d'intervention augmente. Les deuxième et troisième comités de bassin, augmentés de cinq titulaires, siègent respectivement de 1974 à 1980 et de 1980 à 1987. Ils sont présidés par André Bettencourt, ancien ministre du Plan et de l'Aménagement du territoire.





## 1977

### LES OBJECTIFS DE QUALITÉ DES COURS D'EAU ENTRENT EN JEU

Le 3<sup>e</sup> programme (1977-1981) marque une nouvelle approche : la fixation d'objectifs de qualité des cours d'eau. Les projets financés par l'Agence étaient jusqu'alors inscrits au Plan quinquennal de l'État, et en quelque sorte cofinancés par elle. À partir de ce programme, ils sont définis par l'Agence en fonction des objectifs de qualité des cours d'eau. C'est également le début des actions importantes contre les pollutions toxiques issues des déchets : de 3 000 tonnes en 1975, l'élimination atteint 162 000 tonnes en 1979.

En 1979, Claude Lefrou prend la direction de l'Agence financière de bassin pour cinq ans. Claude Fabret lui succède de 1984 à 1989.



Ci-contre, la station d'épuration de Caen en 2013 et 1973. L'assainissement des collectivités du bassin est mis à niveau.

## 1984

### LA LIBÉRATION DU PRIX DE L'EAU ACCROÎT LES MOYENS DE L'AGENCE

À la demande de l'État, le 4<sup>e</sup> programme (1982-1987) étend le financement de l'épuration (les stations d'épuration) à la collecte des eaux usées (les égouts). Le volume des redevances et des aides concernant la dépollution des collectivités augmente alors à nouveau, tandis que les montants concernant les industries restent stables. Une nouvelle ligne de programme est créée pour l'aménagement des rivières et la prévention des inondations ; l'Agence y consacre 13 % de son budget. Cependant, le programme est revu plusieurs fois à la baisse du fait de contraintes imposées par le gouvernement pour réduire les prélèvements obligatoires ; le prix de l'eau est encadré.

Grâce à la libération du prix de l'eau en 1984, le 5<sup>e</sup> programme (1987-1991) dispose de moyens renforcés. Les taux des redevances et des aides retrouvent leur niveau antérieur à l'encadrement, afin notamment de renforcer les actions là où des « points noirs » sont identifiés. De nombreux contrats encadrent l'accroissement des aides : contrats d'agglomération, contrats départementaux, ruraux, contrats de plan État-Agence, etc. En 1989, Pierre-Frédéric Ténière-Buchot devient le 4<sup>e</sup> directeur général de l'Agence. Les délégations régionales se voient dotées de compétences renforcées dans l'attribution des aides aux collectivités ; de cette époque date le mouvement de déconcentration de l'Agence, qui s'est régulièrement poursuivi depuis.

Les quatrième et cinquième comités de bassin siègent respectivement de 1987 à 1993 et de 1993 à 1999. Ils sont présidés par Robert Galley, Compagnon de la Libération, ancien

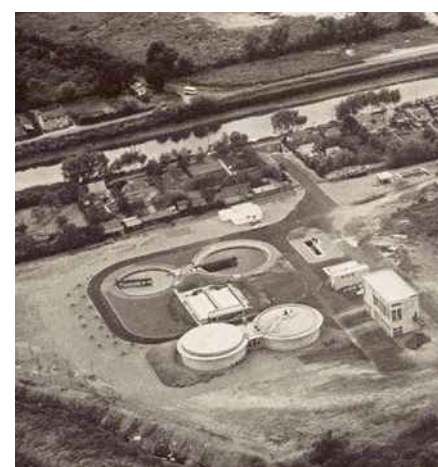
ministre et ancien député-maire de Troyes. Leur effectif s'élargit considérablement avec l'entrée de représentants des régions, des communes, mais aussi des associations de protection de l'environnement. L'État n'y représente plus que 20 % de ses 103 membres.

## 1992-1998

### UNE PLANIFICATION RENFORCÉE POUR RÉPONDRE AUX ENGAGEMENTS COMMUNAUTAIRES DE LA FRANCE

Le 6<sup>e</sup> programme (1992-1998) a fortement marqué l'histoire du bassin. Il est concomitant à la Directive eaux résiduaires urbaines, qui témoigne d'une initiative communautaire forte visant à mettre à niveau l'assainissement de toutes les agglomérations européennes avec des obligations contraignantes de moyens. Il est aussi concomitant à une nouvelle loi sur l'eau de 1992, qui prend en compte ces évolutions et donne davantage de force à la gestion concertée par bassin, en instituant le principe des plans de gestion par bassin (les Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux, ou SDAGE) et par sous-bassin (les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux, ou SAGE).

L'Agence financière de bassin devient l'Agence de l'eau. Le Premier ministre Michel Rocard arbitre favorablement les programmes des comités de bassin et réduit l'encadrement parlementaire annuel des redevances. Pour permettre aux collectivités d'affecter des moyens financiers à la hauteur des ambitions de



ces lois et directives, le comité de bassin vote une augmentation des aides et des redevances pour pollution d'origine domestique qui passent, en rythme annuel, de l'équivalent actuel de 150 M€ à plus de 600 M€. Le taux de financement global s'élève à 53 % des travaux.

Le premier SDAGE est adopté en 1997. Il encadre et coordonne l'exécution du programme de l'Agence et l'action de l'État sur le territoire. En novembre 1998, Pierre-Alain Roche prend la direction de l'Agence. Le sixième comité de bassin (1999-2005) élit une nouvelle fois Robert Galley à sa présidence et est encore élargi. Le nombre de représentants des associations de consommateurs et des associations de protection de l'environnement double, tout comme celui des membres du collège des collectivités locales, l'objectif étant de maintenir la parité entre les deux collèges.



## 2001

### L'AGENCE S'ADAPTE À LA DIRECTIVE EUROPÉENNE SUR L'EAU (DCE)

De 1997 à 2002, le 7<sup>e</sup> programme de l'Agence est notamment caractérisé par la poursuite des objectifs d'équipement des collectivités en matière d'épuration et de collecte. En décembre 2001 est votée la directive européenne 2000/60/CE établissant un cadre pour la politique européenne de l'eau (« DCE »). Le comité de bassin et l'Agence inscrivent résolument leurs actions, leurs programmes et leurs objectifs dans ce cadre en agissant en priorité sur les points caractéristiques de la politique européenne par bassin : définition d'objectifs environnementaux, subsidiarité des moyens pour les atteindre, réalisation d'états des lieux, de plans de gestion et de programmes d'actions tous les six ans. Le premier état

des lieux du bassin réalisé selon la méthodologie DCE est réalisé en 2004.

Afin d'ajuster le calendrier des bassins français au rythme européen de la DCE, le 8<sup>e</sup> programme (2003-2006) est réduit à quatre ans. Il prévoit une légère baisse des redevances pour les pollutions d'origine domestique. En revanche, les aides pour la restauration et la mise en valeur du milieu

aquatique commencent à augmenter, lentement, mais régulièrement.

Le mandat des membres du septième comité de bassin est lui aussi raccourci, à deux ans (2005-2007). La présidence est assurée par André Santini, ancien ministre, président du Syndicat des Eaux d'Île-de-France et député-maire d'Issy-les-Moulineaux.

## 2007

### LA LEMA MODIFIE LE CALCUL DES REDEVANCES

Le 31 décembre 2006 est publiée la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA). Elle modifie en profondeur le régime des redevances en leur conférant un caractère d'impôt, et elle réorganise les comités de bassin. Guy Fradin devient le 6<sup>e</sup> directeur général de l'Agence.

Le 9<sup>e</sup> programme (2007-2012) met en œuvre la LEMA et applique les modifications prévues pour le calcul de la redevance. Les aides pour les collectivités et les redevances pour pollution d'origine

domestique augmentent à nouveau et reviennent à leur niveau de 2002. Les aides pour la restauration et la mise en valeur du milieu aquatique continuent d'augmenter pour atteindre un montant deux fois supérieur aux aides accordées pour la lutte contre la pollution industrielle.

Le huitième comité de bassin (2008-2013) est élargi à 185 membres. Il est présidé par André Santini. Michèle Rousseau devient directrice générale de l'Agence en 2011.



En 1964, la Seine ne comptait que quatre espèces de poissons à Paris. Aujourd'hui, 32 espèces ont recolonisé le centre de la capitale et la Seine retrouve ses pêcheurs.

## 2013

### UNE PLACE IMPORTANTE EST ACCORDÉE À LA RECOMPOSITION DES MILIEUX NATURELS

Le 10<sup>e</sup> programme (2013-2018) prévoit une stabilité du montant des redevances, avec un léger rééquilibrage entre les redevances pour pollution d'origine domestique et celles pour pollution d'origine industrielle. Il

consacre par ailleurs davantage d'aides à la restauration et à la mise en valeur du milieu aquatique. Ses taux d'aides sont simplifiés, la sélectivité est renforcée, le zonage des redevances réintroduit.

Ces 50 années d'histoire témoignent de l'invention progressive des compromis et des équilibres qui caractérisent la gestion de l'eau sur le bassin : entre une planification générale et la subsidiarité des moyens, entre la concentration géographique des moyens selon l'état des eaux et l'équité, entre la lutte contre la pollution et la restauration des rivières et des zones humides.

Cette mécanique de financement mutualisé est le fruit des travaux des administrateurs de l'Agence, des centaines de titulaires des huit comités de bassin qui se sont succédé, et des milliers d'agents qui ont donné à l'établissement son expertise et ses capacités d'adaptation, au plus près des besoins du terrain. Aujourd'hui et depuis quelques années, ils se traduisent par une amélioration sensible de la qualité des rivières et des eaux du littoral du bassin, malgré une urbanisation continue sur un bassin parmi les plus denses d'Europe. La publication de l'état des lieux du bassin, en décembre 2013, en témoigne. Ce rapport annuel y reviendra.



# ÉDITORIAL



**Michèle Rousseau,**  
directrice générale de l'Agence de l'eau  
Seine-Normandie.

## « L'année 2013 est la première année du 10<sup>e</sup> programme.

Comme tous les programmes, il a été concerté et se déroule sur une base pluriannuelle afin d'assurer la constance des efforts. Toutefois, un soin particulier a été apporté pour le simplifier, le focaliser sur des priorités peu nombreuses, maîtriser sa fiscalité, et faire largement appel aux démarches partenariales, avec un engagement réciproque des partenaires.

L'Agence s'est efforcée, dès le début de l'année, de faire connaître et comprendre cette démarche, dans un contexte où ses effectifs et ses budgets de fonctionnement sont réduits, pour contribuer, avec les autres opérateurs du ministère chargé de l'Environnement, à l'effort de redressement des comptes publics. Il nous faut démultiplier, contractualiser, mobiliser de nouveaux relais pour porter la politique de l'eau avec nous.

Le rapport d'activité paraît en 2014, année symbolique importante pour le monde de l'eau : l'organisation française de l'eau a 50 ans cette année. Cette organisation a fait ses preuves, comme l'ont rappelé les évaluations récentes de la politique de l'eau.

Pour nourrir les réflexions en cours sur l'adaptation continue de notre action, cette édition un peu spéciale jette un regard rétrospectif, d'abord historique, sur les cinq décennies du comité de bassin Seine-Normandie et de l'Agence de l'eau, mais aussi, au fil des pages, sur les réalisations du 9<sup>e</sup> programme, pour lesquelles un premier bilan peut être esquissé. Nous avons en particulier progressé de 15 points en quatre ans pour le bon état des eaux superficielles, ce qui mérite d'être souligné.

Tout cela éclaire les défis d'aujourd'hui et de demain : obtenir des résultats sur les pollutions diffuses et la contamination des nappes, améliorer encore l'état de nos rivières, maîtriser les pollutions en ville par temps de pluie, restaurer les écosystèmes dégradés... autant de priorités sur lesquelles les équipes de l'Agence se mobilisent. »







01

# L'Agence de l'eau et son bassin hydrographique

Ensemble, donnons vie à l'eau 10

Les chiffres clés 11

Les indicateurs de performances pour l'année 2013 12

Les faits marquants 14

Un vaste champ d'intervention 16

L'état des lieux de la qualité des eaux 17

# ENSEMBLE, DONNONS VIE À L'EAU

**L'action de l'Agence de l'eau Seine-Normandie s'inscrit dans le cadre de la politique de développement durable de l'État. À travers son programme pluriannuel d'intervention, elle contribue à concilier développement économique et protection de l'environnement.**

## UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

En France, la gestion de l'eau est organisée en six bassins de grands fleuves (dits « hydrographiques »). Dans chaque bassin, une Agence de l'eau – établissement public de l'État – finance la politique de l'eau, à partir de la redevance perçue auprès des collectivités et des usagers. Élus des collectivités, usagers et représentants de l'Administration définissent ensemble les modalités d'intervention de l'Agence : le taux de redevance perçu, et le taux d'aide attribué aux actions. L'Agence de l'eau Seine-Normandie est un établissement public administratif et financier doté de sa propre personnalité juridique et d'une autonomie financière.

## LA MISSION DE L'AGENCE

### Favoriser les investissements

L'Agence apporte des aides qui permettent de financer des actions qui garantissent la qualité de l'eau, principalement dans les domaines suivants :

- équipements de collecte et de traitement des eaux usées des agglomérations ;
- aménagement et entretien des rivières et des zones humides ;
- systèmes d'élimination des rejets et des déchets industriels dangereux ;
- équipements de traitement et de distribution d'eau potable ;
- technologies propres aux différentes activités économiques ;
- mise en conformité pour l'environnement des bâtiments d'élevage et amélioration des pratiques agricoles.

### Analyser le milieu

Pour orienter ses financements, l'Agence étudie et analyse le milieu naturel, et s'appuie sur ces données pour définir les actions à financer prioritairement. Les priorités sont fixées par les lois et les objectifs de son plan de gestion.

Les études et recherches menées par l'Agence contribuent ainsi à l'élaboration de programmes d'intervention définis pour une période de six ans.

## LES MOYENS DE L'AGENCE : LES REDEVANCES

L'Agence perçoit des redevances auprès des usagers selon le principe « pollueur-payeur ». À proportion de ce que les usagers prélèvent et/ou polluent, ils contribuent à la « caisse commune » que constitue l'Agence, et cette caisse commune est utilisée pour financer les efforts des collectivités, industriels, agriculteurs, associations, etc., pour garantir la ressource en eau, la santé et le cadre de vie sur son territoire : qui pollue paie, qui dépollue est aidé.

### Les priorités du 10<sup>e</sup> programme (2013-2018)

L'Agence de l'eau Seine-Normandie a adopté, le 18 octobre 2012, son 10<sup>e</sup> programme d'intervention, dont les objectifs sont les suivants :

- renforcer les interventions sur les milieux aquatiques et les zones humides pour tenir compte des exigences de la DCE ;
- mener les améliorations de collecte et du traitement des eaux usées en allant au-delà des exigences de la Directive des eaux résiduaires urbaines (DERU) ;
- réduire les flux de pollutions par temps de pluie en milieu urbain en privilégiant la maîtrise des pollutions à la source ;
- affirmer une politique volontariste de protection des captages pour l'alimentation en eau potable ;
- continuer de réduire les flux de nutriments de toutes origines vers les milieux aquatiques et le littoral ;
- s'attacher à réduire les pollutions par les substances dangereuses et autres micropolluants.



### UNE INFO AU FIL DE L'EAU

2013 est la première année du 10<sup>e</sup> programme d'intervention (2013-2018) de l'Agence de l'eau, dont les deux priorités sont les milieux aquatiques et la prévention des pollutions diffuses. Sa révision est prévue à mi-parcours, au moment de l'adoption du SDAGE 2016-2021.



# LES CHIFFRES CLÉS

**Durant le 10<sup>e</sup> programme d'intervention (2013-2018), l'Agence prévoit d'apporter aux maîtres d'ouvrage plus de 4 Md€ (hors primes) afin de contribuer au financement de 6 Md€ de travaux.**

## LES REDEVANCES ÉMISES EN 2013

L'Agence de l'eau Seine-Normandie redistribue la totalité des redevances qu'elle perçoit, déduction faite de ses frais de fonctionnement.

Redevances pollution	M€	%
Pollution domestique	349,4	47,88
Collecte domestique	239,9	32,88
Pollution non domestique industrie	24,5	3,36
Collecte non domestique	6,9	0,95
Pollution non domestique élevage	0,4	0,05
Pollutions diffuses (part Agence)	16,6	2,28
Pollution (redevance avant LEMA)	4,7	0,64
<b>Redevances prélèvement</b>		
Alimentation eau potable	75,0	10,28
Autres usages économiques	9,1	1,25
Irrigation	1,6	0,22
Protection milieu aquatique	0,9	0,12
Alimentation canal	0,6	0,08
Obstacles sur cours d'eau	0	0
Hydroélectricité	0,1	0,01
Stockage en période d'étiage	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>729,7</b>	<b>100</b>

**De plus, le montant des flux en retour des avances constitue pour l'année 2013 une ressource de 142,6 M€.**

## LES AIDES DISTRIBUÉES EN 2013

L'Agence de l'eau Seine-Normandie a attribué 712 M€ au titre des interventions, dont 480 M€ d'aides à l'investissement qui ont contribué à la réalisation de 831 M€ de travaux.

<b>Dépolluer</b>	(en M€) <b>472,3</b>
<b>En traitant les eaux usées domestiques</b>	<b>416,1</b>
<i>Stations d'épuration, réseaux d'assainissement, traitement des eaux pluviales, primes collectivités, épuration de qualité</i>	
<b>En poursuivant la dépollution industrielle</b>	<b>38,2</b>
<i>Investissements pour l'épuration, traitement des déchets</i>	
<b>Agriculture - Élevage</b>	<b>18,0</b>
<i>Dépollution agricole</i>	
<b>Satisfaire les besoins en eau</b>	(en M€) <b>75,6</b>
<b>En préservant la qualité des ressources destinées à l'alimentation en eau potable</b>	<b>63,8</b>
<i>Protection des captages, alimentation en eau potable (usines de traitement, sécurité de la distribution, etc.)</i>	
<b>En améliorant la gestion quantitative des ressources en eau</b>	<b>7,5</b>
<i>Lutte contre le gaspillage (diagnostic des infrastructures), gestion collective des ressources</i>	
<b>En contribuant à la coopération internationale</b>	<b>4,3</b>
<b>Reconquérir les milieux</b>	(en M€) <b>148,1</b>
<b>En renforçant la connaissance</b>	<b>69,5</b>
<i>Études, réseaux de surveillance de la qualité des milieux, ONEMA</i>	
<b>En développant l'entretien, la restauration des fonctions des milieux aquatiques</b>	<b>78,6</b>
<i>Entretien des milieux aquatiques</i>	
<b>Améliorer la gouvernance</b>	(en M€) <b>15,7</b>
<b>En encourageant et en privilégiant les démarches globales de territoire</b>	<b>11,8</b>
<i>Cellule d'animation territoriale (SAGE, contrats globaux, etc.), études</i>	
<b>En sensibilisant à la gestion quotidienne de l'eau et à la protection des milieux aquatiques</b>	<b>3,9</b>
<i>Classes d'eau, partenariats éducatifs, débats publics, etc.</i>	



# LES INDICATEURS DE PERFORMANCES POUR L'ANNÉE 2013

Domaine/Activité	Objectif	Sous-objectif	Indicateur	Cible 2013	Réalisé 2013
GOUVERNANCE, PLANIFICATION, INTERNATIONAL	G-1 Construire les instruments de planification au titre de la DCE et les décliner à l'échelle locale	G-1.1 Construire le SDAGE 2016-2021 et contribuer à l'élaboration puis à la mise en œuvre des programmes de mesures	G-1.1 Respecter les échéances de mise en œuvre du SDAGE-PDM	Approbation de l'état des lieux en 2013	Approbation de l'état des lieux le 5 décembre 2013
		G-1.2 Soutenir la planification collective de l'eau à l'échelle des bassins versants pour l'élaboration de projets territoriaux	G-1.2A - Nombre de contrats globaux mis en œuvre	35	40
			G-1.2B - AESN Nombre de SAGE approuvés	11 SAGE	11 SAGE décision comité de bassin 8 SAGE décision préfet
	G-2 Renforcer l'aide au développement dans le domaine de l'eau				
G-3 Sensibiliser et informer le public					
CONNAISSANCE (milieux aquatiques, pressions)	C-1 Mettre à disposition du public des données environnementales fiables et dans un délai raisonnable	C-1.1 Mettre à disposition du public des données environnementales fiables et compréhensibles concernant la qualité des eaux	C-1.1 Date de mise en ligne des données sur le portail du bassin (mise en ligne avant le 30/09)	30 septembre	30 septembre
		C-1.2 Répondre aux demandes de données environnementales dans un délai d'un mois			
	C-2 Mettre en œuvre une surveillance de la qualité des eaux adaptée aux besoins du futur Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2016-2021		C-2 Mesure de l'état des eaux	Mesure effectuée État 2012 : 54,2 %	Mesure effectuée État 2013 : 53,7 %
	C-3 S'assurer de la bonne connaissance des prélèvements d'eau et des rejets polluants dans le milieu naturel	C-3.1 S'assurer de la bonne connaissance des prélèvements d'eau	C-3.1 Taux de points de prélèvements équipés d'instruments de mesures	99 %	99 %
C-3.2 S'assurer de la bonne connaissance des rejets polluants dans le milieu naturel		C-3.2 Taux d'établissements industriels mesurant leurs rejets polluants	18 %	18 %	
PILOTAGE ET MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES D'INTERVENTION	P-1 Prévenir la dégradation de la qualité de l'eau par les pollutions diffuses et réduire ces pollutions	P-1.1 Protéger et préserver les ressources en eau destinées à l'alimentation en eau potable	P-1.1A - Captages prioritaires avec programme d'actions	400 captages	425 captages
			P-1.1B - Captages bénéficiant de Mesures agroenvironnementales (MAE) ou programme spécifique	160 captages	197 captages
		P-1.2 Prévenir la dégradation de la qualité de l'eau par les pollutions d'origine agricole et réduire ces pollutions	P-1.2 MAE	5 000 ha	11 681 ha
			dont agriculture biologique	500 ha	1 158 ha
	P-2 Restaurer la continuité écologique et préserver les zones humides	P-2.1 Préserver et améliorer l'état des écosystèmes aquatiques	P-2.1A - Habitat : linéaire des cours d'eau restaurés	1 000 km	1 252 km de berges
			P-2.1B - Continuité écologique totale	80 ouvrages	61 ouvrages
			P-2.1C - Continuité écologique liste 2	1,10 %	0,88 %
	P-2.2 Prévenir les dégradations des zones humides et « restaurer » leur état	P-2.2A - Zones humides financement	2 300 ha	2 439 ha	
		P-2.2B - Zones humides acquisitions	450 ha	332 ha	
	P-3 Prévenir la dégradation de l'eau par les pollutions ponctuelles et réduire ces pollutions	P-3.1 Prévenir la dégradation de la qualité de l'eau issue des pollutions domestiques et assimilées et réduire ces pollutions	P-3.1A - Eaux résiduaires urbaines (ERU)	11 stations	8 stations
P-3.1B - Solidarité urbain/rural (SUR)			40 M€	61,2 M€	
P-3.1C - Assainissement non collectif (ANC)			3 300 installations	3 277 installations	



Domaine/Activité	Objectif	Sous-objectif	Indicateur	Cible 2013	Réalisé 2013
PILOTAGE ET MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES D'INTERVENTION	P-3 Prévenir la dégradation de l'eau par les pollutions ponctuelles et réduire ces pollutions	P-3.2 Prévenir la dégradation de la qualité de l'eau par les pollutions d'origine industrielle et réduire ces pollutions	P-3.2 Demande chimique en oxygène	0,97	1,09
		P-3.3 Réduire et éliminer les rejets, émissions et pertes de substances dangereuses vers l'eau et les milieux aquatiques	P-3.3A - Substances dangereuses prioritaires	300 kg/an	380 kg/an
			P-3.3B - Produits phytosanitaires	Ventes 2011/RDP T. Max. : 1 657 200 kg T. Méd. : 9 477 920 kg T. Min. : 252 850 kg	Ventes 2012/RDP T. Max. : 1 495 527 kg T. Méd. : 9 979 382 kg T. Min. : 211 393 kg
REDEVANCES	P-4 Protéger les eaux côtières et les milieux littoraux		P-4 Contrat littoral	2 contrats	1 contrat
	P-5 Promouvoir une gestion quantitative durable de la ressource en eau		P-5 Prélèvements d'eau	Prélèvements 2012 • Collectivités : 1 426 Mm <sup>3</sup> • Industrie : 365 Mm <sup>3</sup> • EDF : 776 Mm <sup>3</sup> • Agriculture : 156 Mm <sup>3</sup>	Prélèvements 2013 • Collectivités : 1 429 Mm <sup>3</sup> • Industrie : 371 Mm <sup>3</sup> • EDF : 819 Mm <sup>3</sup> • Agriculture : 167 Mm <sup>3</sup>
	R-1 Assurer les recettes de redevances dans le respect des prévisions annuelles de recettes de chaque Agence de l'eau et des plafonds annuels fixés dans la Loi de finances		R-1.1 Taux de réalisation des recettes de redevances (taux de réalisation entre 95 % et 105 %)	Entre 95 % et 105 %	101 %
			R-1.2 Recettes de redevances sous plafond	690,5 M€	667,7 M€
	R-2 Assurer la perception des redevances dans le respect des textes et du principe d'égalité de traitement des redevables		R-2.1 Taux de redevances contrôlées	5 %	1,5 % AO 2010 1,1 % AO 2011
			R-2.2 Taux de redevables contrôlés	2 %	0,7 % AO 2010 0,1 % AO 2011
PILOTAGE DE L'ÉTABLISSEMENT ET FONCTIONS TRANSVERSES	F-1 Appliquer une politique des ressources humaines responsable et adaptée aux besoins des Agences de l'eau		F-1 Prise en compte des risques psychosociaux	Oui	Oui
	F-2 Garantir par des dispositifs de contrôle interne un mécanisme porteur d'efficience de l'action publique	F-2.1 Consolider une démarche qualité structurante	F-2.1 Renouvellement de la certification qualité	Oui	Oui
		F-2.2 Mettre en place un dispositif de contrôle interne comptable et financier opérationnel et efficace	F-2.2 Contrôle interne comptable et financier	Oui	Oui
	F-3 Piloter, anticiper et assurer un équilibre entre les recettes et les dépenses tout au long du programme		F-3.1 Niveau du fonds de roulement (en mois de dépenses décaissables)	1,6	1,9
	F-4 Renforcer l'efficience de l'action publique par une meilleure productivité et une plus grande maîtrise des dépenses publiques		F-4.1 Niveau des dépenses de fonctionnement	-7 %	-12 %
			F-4.2 Effectif de l'Agence de l'eau en ETP au 31/12	461,7 ETP	459,6 ETP
	F-5 Poursuivre une démarche d'exemplarité et d'écoresponsabilité de l'Agence de l'eau	F-5.1 Contribuer à la modernisation des pratiques de l'État via la dématérialisation	F-5.1 Têlédéclaration des redevances	0 %	0 %
		F-5.2 Assurer un fonctionnement écoresponsable de l'Agence de l'eau	F-5.2A - AESN Plan d'action de réduction des émissions de GES	75 %	78 %
			F-5.2B - AESN Clause environnementale	10 %	14 %

Indicateurs nationaux :  
identiques pour toutes les Agences de l'eau

Indicateurs de bassin :  
spécifiques au bassin Seine-Normandie

Indicateurs de contexte :  
liés au contexte global dans lequel évolue  
l'Agence de l'eau Seine-Normandie



# LES FAITS MARQUANTS



**De nombreux événements ont marqué l'année 2013 : le lancement des 10<sup>es</sup> programmes des Agences de l'eau (2013-2018), les évaluations de la politique de l'eau, la conférence environnementale, ainsi que de nombreuses manifestations organisées dans le cadre de l'Année internationale de l'eau.**

## 1<sup>er</sup> JANVIER

### Lancement du 10<sup>e</sup> programme des Agences de l'eau (2013-2018)

Le 10<sup>e</sup> programme de l'Agence de l'eau Seine-Normandie présente une série d'innovations et de nouvelles opportunités. Il vise à renforcer les moyens mis en œuvre pour atteindre le bon état des eaux du bassin, avec des taux d'aide simplifiés et renforcés, de nouveaux zonages de redevance, et une série de dispositifs ciblés pour l'atteinte du bon état des milieux aquatiques et la protection des ressources en eau.

## 11 FÉVRIER

### Lancement de l'Année internationale de l'eau

Instaurée à l'initiative de l'Assemblée générale des Nations unies, l'Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau a été lancée au siège de l'Unesco et au Pavillon de l'eau, à Paris. Objectifs : sensibiliser la population aux défis de la gestion de l'eau ; mettre en lumière les grandes questions de sécurité de l'eau et de gestion des eaux transfrontalières. Dans cette perspective, la Semaine mondiale de l'eau, qui s'est tenue du 1<sup>er</sup> au 6 septembre à Stockholm, a eu pour thème la « Coopération pour l'eau : établir des partenariats » (voir encadré). Dans le cadre de la loi « Oudin-Santini », l'Agence a déployé des moyens financiers pour soutenir les collectivités du bassin engagées dans la coopération internationale.

## 14 MARS

### Nomination d'un nouveau président du conseil d'administration

Jean Daubigny, préfet de Paris et préfet de la Région Île-de-France, a été nommé par décret président du conseil d'administration de l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Il succède à Daniel Canepa, qui occupait ces fonctions depuis 2008.

## 30 AVRIL

### Fin de la consultation du public sur le projet de SDAGE

De novembre 2012 à avril 2013, les Français étaient invités à donner leur avis sur les enjeux les plus importants pour l'eau et les milieux aquatiques dans les six bassins hydrographiques. Cette consultation a marqué le lancement du cycle d'élaboration du nouveau plan de gestion du bassin (le SDAGE 2016-2021). Ce plan définira les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau, ainsi que les actions à mettre en œuvre pour atteindre le « bon état » des eaux exigé par la Directive-cadre européenne sur l'eau (DCE) (voir encadré page 27).

## 22 MAI

### Les Agences de l'eau aux côtés de l'Agence française de développement

Les six Agences de l'eau et l'Agence française de développement ont signé un accord-cadre de partenariat pour six ans. Des actions conjointes seront mises en œuvre afin de développer des projets de solidarité pour l'accès à l'eau et à l'assainissement, de renforcer la gestion intégrée des ressources en eau, d'assurer une gouvernance efficace au Sud, de mener des actions de communication communes. La Colombie, plusieurs pays d'Afrique et les territoires palestiniens ont déjà bénéficié de tels projets.

## 6-16 JUIN

### L'Agence et le comité de bassin à l'Armada de Rouen

Le Village de l'eau, lieu d'animation et d'exposition parrainé par l'Agence de l'eau Seine-Normandie au cœur de l'Armada de Rouen, a permis aux visiteurs de découvrir les problématiques liées à l'eau et aux zones humides. L'Agence y a donné une conférence sur la protection des eaux de baignade et de la conchyliculture sur les côtes normandes ; elle a également organisé une table ronde sur la coopération internationale décentralisée, en présence du ministre sénégalais de la Communication. Une séance du comité de bassin a eu lieu dans le cadre de ces journées.



## 2 JUILLET

### Philippe Martin succède à Delphine Batho au ministère chargé de l'Environnement

Philippe Martin a été nommé ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, succédant ainsi à Delphine Batho.

## 20-21 SEPTEMBRE

### Deuxième conférence environnementale

13 ministres et 500 participants (élus, organisations syndicales et d'employeurs, associations et parlementaires) étaient réunis pour la deuxième Conférence environnementale pour la transition écologique. Ils ont notamment débattu de la politique de l'eau, de la biodiversité marine, de la mer et des océans, ou encore de l'éducation à l'environnement et au développement durable. Ouverte par le président de la République, cette conférence a été clôturée par le Premier ministre (voir encadré).

## 8-11 OCTOBRE

### Sommet mondial de l'eau à Budapest

Le Sommet de l'eau, l'un des événements phares de l'Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau, a regroupé des chefs d'État, ministres, représentants des Nations unies et chefs de file des Objectifs post-2015. À l'ordre du jour : la gouvernance de l'eau, l'Agenda post-2015 des Nations unies, l'économie verte, et le financement de l'accès à l'eau et à l'assainissement.

## 19-21 NOVEMBRE

### Conférence de presse des Agences de l'eau au Salon des maires et des collectivités locales

Les Agences de l'eau, la direction de l'eau et des milieux aquatiques du ministère chargé du Développement durable et l'ONEMA ont organisé une conférence de presse pour présenter :

- les résultats de la 2<sup>e</sup> édition du baromètre de l'opinion sur l'eau « Préserver les ressources en eau et les milieux aquatiques : qu'en pensent les Français ? » ;
- l'application « Qualité des rivières » pour smartphones et tablettes, grâce à laquelle chacun peut connaître l'état des fleuves et rivières situés près de chez lui.

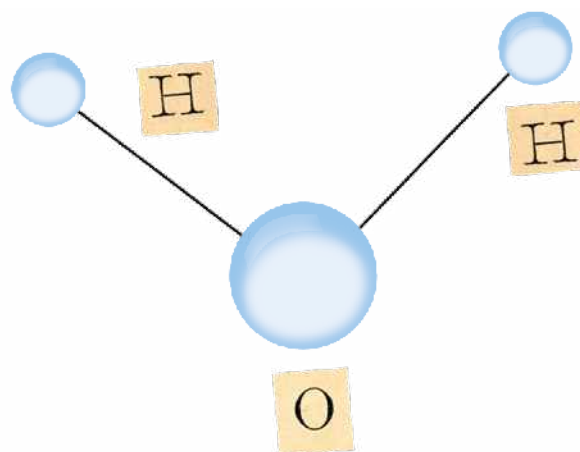
## 5 DÉCEMBRE

### L'état des eaux devant la presse

André Santini, président du comité de bassin Seine-Normandie, le représentant du préfet coordonnateur de bassin, et Michèle Rousseau, directrice générale de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, ont présenté à la presse les premiers résultats de l'état des lieux du bassin, qui dresse un bilan de la situation des rivières, des nappes et du littoral, et qui retrace leur évolution (voir encadré page 27).

### Conférence environnementale : le rôle des Agences de l'eau conforté

La table ronde dédiée à la politique de l'eau s'est déroulée sous la coprésidence des ministres chargés de l'Agriculture et du Développement. Plusieurs évaluations ont alimenté les réflexions, dont les rapports des parlementaires Philippe Martin et Michel Lesage, et le rapport sur l'évaluation de la politique de l'eau engagé par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, dans le cadre de l'évaluation des politiques publiques. Selon le facilitateur de la table ronde, les débats ont permis « d'affirmer des principes sur lesquels tout le monde se retrouve : l'importance de la politique intégrée de l'eau et du modèle français de bassin versant, qu'il convient de préserver ; l'eau paie l'eau ; la règle du pollueur-payeur et de la récupération des coûts ; l'idée, qui va de soi mais qu'il est encore mieux d'exprimer, qu'il ne faut pas remettre en cause ce qui marche ».





# UN VASTE CHAMP D'INTERVENTION

**Le bassin hydrographique Seine-Normandie couvre près de 95 000 km<sup>2</sup>, soit environ 18 % du territoire français, et regroupe deux ensembles : le bassin de la Seine et les fleuves côtiers normands.**

## UN BASSIN, DEUX ENSEMBLES, UNE DIZAINE DE NAPPES PHRÉATIQUES

### Le bassin hydrographique Seine-Normandie

Il couvre près de 95 000 km<sup>2</sup>, soit environ 18 % du territoire français. Son relief est peu marqué, les altitudes sont généralement inférieures à 500 m. Le bassin est soumis à un climat océanique tempéré, avec une pluviométrie annuelle moyenne de 750 mm et une évapotranspiration moyenne de 500 mm.

### Deux ensembles hydrographiques

Le réseau hydrographique est composé de 55 000 km de cours d'eau, dont 15 000 km constituent les drains principaux. Il regroupe deux ensembles : le bassin de la Seine et les fleuves côtiers normands.

La majeure partie du réseau converge vers les 780 km de parcours de la Seine. Le débit moyen de la Seine à Paris est de 310 m<sup>3</sup>/s.

Il atteint 480 m<sup>3</sup>/s à l'entrée de l'estuaire. La Marne, l'Yonne et l'Oise apportent chacune en moyenne 100 m<sup>3</sup>/s. Ce débit relativement faible leur confère une sensibilité particulièrement forte aux pollutions (du fait de leur faible pouvoir de dilution).

Le littoral du bassin s'étend sur 640 km. La façade maritime normande comprend une trentaine d'exutoires principaux, qui représentent 13 200 km de rivières et un apport moyen de 130 m<sup>3</sup>/s.

### Une dizaine de nappes d'eau souterraine majeures

La structure géologique en couches du bassin, qui peut être comparée à un empilement d'« assiettes creuses », entraîne la formation d'un grand nombre d'aquifères de taille et de structure très variables (alluviales, sédimentaires, de socle, etc.).

Une dizaine de nappes d'eau souterraine représentent un enjeu économique important : alimentation en eau potable, agriculture, industrie, réserve d'eau stratégique. Contrairement aux eaux de surface où les conséquences des pressions s'observent rapidement, les eaux souterraines se caractérisent par une inertie plus ou moins marquée, due à la nature et à l'épaisseur des couches traversées lors de l'infiltration.

## UN BASSIN FORTEMENT DÉVELOPPÉ

Le bassin couvre huit régions, soit 28 départements, dont neuf partiellement. En outre, les îles de Saint-Pierre-et-Miquelon sont rattachées à l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

La géographie, la géologie et le climat ont favorisé l'occupation des vallées du bassin et la domestication des rivières. Le bassin est fortement urbanisé autour de la région Île-de-France et des grands cours d'eau (voir carte).

### Une population urbaine concentrée

Le bassin compte 18 millions d'habitants, soit 30 % de la population nationale ; 55 % de la population est concentrée sur seulement 2 % du territoire. L'agglomération parisienne constitue un tissu urbain continu de 2 000 km<sup>2</sup>.

D'autres villes rassemblent plus de 150 000 habitants comme Rouen, Caen, Le Havre, Reims et Troyes. *A contrario*, 90 % des 8 664 communes du bassin comptent moins de 2 000 habitants.

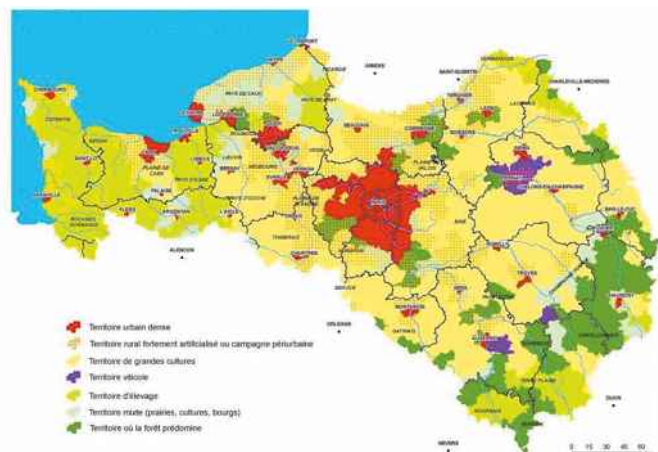
### Une industrie présente aux abords des grandes villes et des cours d'eau

De nombreuses activités se sont développées dans le bassin. Il concentre 40 % de l'industrie nationale, dont 60 % de la production automobile, 40 % des raffineries de pétrole et 80 % de la production sucrière. Ces industries sont implantées en Île-de-France, le long de la vallée de la Seine et de l'Oise, ainsi qu'à proximité des grandes villes.

### L'agriculture, un secteur clé

Le bassin comprend de vastes espaces ruraux. Avec plus de 118 000 emplois, l'agriculture y joue un rôle clé ; 79 000 exploitations agricoles, majoritairement gérées en fermage, se répartissent quelque six millions d'hectares. Même si elles ne représentent que 16 % des exploitations françaises, elles dégagent un quart de la marge économique générée par l'agriculture nationale.

## Occupation du sol sur les bassins de la Seine et des fleuves côtiers normands



Carte disponible sur la version électronique du rapport annuel.

# L'ÉTAT DES LIEUX DE LA QUALITÉ DES EAUX



**Les campagnes de mesures aux stations permettent d'évaluer le niveau de contamination de la ressource en eau et l'état des communautés biologiques. En 2013, une extrapolation de ces diagnostics a été effectuée afin de calculer l'état des masses d'eau, conformément à la Directive-cadre européenne (DCE). Cet état des lieux, validé par le comité de bassin, révèle une nette amélioration de la qualité des eaux superficielles et, de façon générale, une qualité médiocre des eaux souterraines.**

## LES RÉSEAUX DE MESURES DES EAUX CONTINENTALES

L'Agence de l'eau met en œuvre le contrôle de surveillance et le contrôle opérationnel, en finançant directement ces réseaux de mesures et en soutenant les réseaux de mesures à maîtrise d'ouvrage externe. L'ensemble de ces réseaux associe étroitement les services de l'État (la DRIEE et les DREAL avec des conventions Agence/DREAL), ainsi que les établissements publics comme le BRGM ou l'ONEMA. Les réseaux à maîtrise d'ouvrage externe sont le plus souvent départementaux (77, 50, 28, etc.).

### Des réseaux de mesures étoffés

Les réseaux de mesures mis en place au titre de la DCE couvrent l'ensemble du bassin.

Concernant les eaux de surface, le réseau de contrôle de surveillance (RCS, réseau patrimonial) est constitué de 216 stations, tandis que le contrôle opérationnel (RCO, destiné à suivre l'efficacité des actions) et le réseau « tournant » de connaissance s'appuient sur 884 stations.

Pour les eaux souterraines, le réseau de contrôle de surveillance compte plus de 450 stations et le contrôle opérationnel et le réseau complémentaire s'opèrent sur environ 400 stations (530 stations au total, les stations pouvant être communes entre deux réseaux RCS et RCO).

### Des millions de données bancarisées et mises à disposition

Plus d'un million de résultats d'analyses sur les cours d'eau et les plans d'eau sont intégrés dans la base interne *Dequado* à mesure qu'ils parviennent des laboratoires prestataires ou des départements. Plusieurs autres bases de données existent : par exemple, celle de l'ONEMA pour les données liées aux inventaires de poissons à l'échelle nationale ; ou celle de la banque Ades, gérée par le BRGM, pour les données concernant les eaux souterraines. L'Agence de l'eau verse les données produites dans ces bases nationales. Pour leur part, les données relatives aux eaux côtières et aux eaux de transition sont en cours de stockage dans la base nationale de données *Quadriga*, hébergée par l'Ifremer.

## LES EAUX SOUTERRAINES

### Regrouper les données

Afin de renforcer la connaissance de la qualité des eaux souterraines du bassin, toutes les données bancarisées sur le portail national d'Accès aux données sur les eaux souterraines ([www.ades.eaufrance.fr](http://www.ades.eaufrance.fr)) à partir de 2007 ont été mobilisées. Ainsi, aux données produites sous maîtrise d'ouvrage de l'Agence (70 % des résultats existants), ont été ajoutés les résultats de surveillance d'autres réseaux, comme les suivis réalisés au titre du contrôle sanitaire pilotés par les Agences régionales de santé (ARS), les réseaux départementaux, à l'exclusion des suivis spécifiques d'installations classées pour l'environnement (ICPE).

### Évaluer l'état chimique : méthodologie

La qualité générale d'une eau souterraine est définie en comparant les concentrations mesurées avec les normes de qualité pour un polluant (ou paramètre individuel) ou un groupe de polluants. Ces normes, ou seuils de qualité, ne doivent pas être dépassées, afin de préserver la santé et l'environnement.

L'évaluation de l'état chimique au point de mesure est basée sur la moyenne des moyennes annuelles ou la fréquence de dépassement de la valeur-seuil. Cet état au point de mesure est extrapolé à l'échelle du secteur homogène qu'il représente, puis à la masse d'eau (appelé également test 1 « Qualité générale » – voir carte 1). Une masse d'eau est considérée comme « conforme » si la dégradation de la qualité touche moins de 20 % de sa superficie.

### Résultats de l'étude

Sur 53 masses d'eau souterraine rattachées au bassin, 12 masses d'eau sont en « bon état » et 41 masses d'eau sont en état « médiocre ».

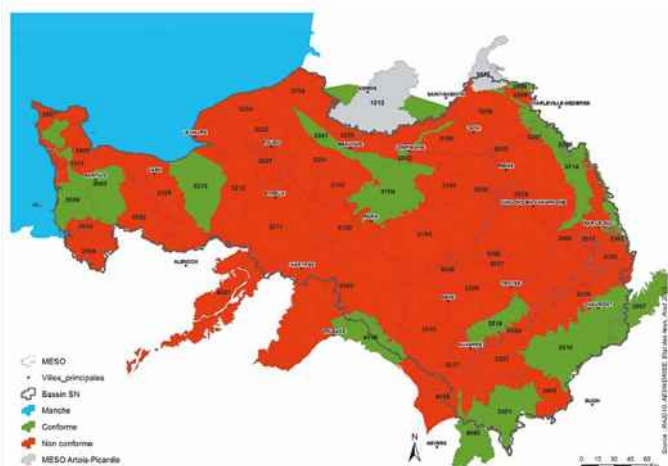
### 10 M€ pour suivre la qualité de l'eau

- Budget total du réseau de suivi à maîtrise d'ouvrage Agence : 10 M€
- Aides de l'Agence aux réseaux de suivi à maîtrise d'ouvrage externe : 1,5 M€ de subventions pour 21 partenaires.





Carte 1 — Résultat du test 1 « Qualité chimique » à l'échelle des masses d'eau souterraine



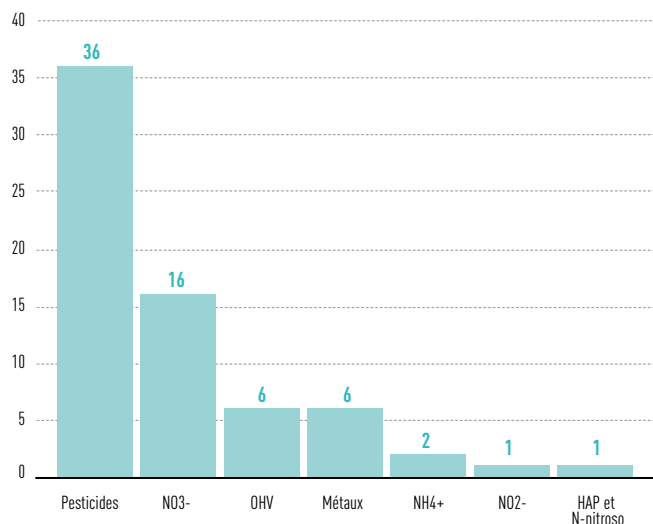
Carte disponible sur la version électronique du rapport annuel.

Les masses d'eau souterraine sont identifiées par leur codification SANDRE à 4 chiffres (3XXX — Seine-Normandie, 4XXX — Loire-Bretagne, 2XXX — Rhin-Meuse et 1XXX — Artois-Picardie). Les paramètres déclassants par masse d'eau sont notifiés.

Le test 1 « Qualité chimique » est le plus déclassant parmi les cinq tests définissant l'état chimique global des masses d'eau souterraine. Les autres tests évaluent la probabilité de dégradation des eaux de surface ou des écosystèmes terrestres via les apports des eaux polluées, ou encore la détérioration de la ressource prélevée pour l'alimentation en eau potable.

Les deux principaux paramètres déclassant des eaux souterraines (figure 1) sont les produits phytosanitaires et leurs métabolites, qui affectent 68 % des 53 masses d'eau, puis les nitrates (30 %).

Figure 1 — Principaux paramètres dégradant les masses d'eau souterraine, et nombre des masses d'eau concernées (sur 53 masses d'eau rattachées au bassin Seine-Normandie)



## L'IMPACT DES PHYTOSANITAIRES SUR LA QUALITÉ CHIMIQUE DES EAUX SOUTERRAINES

Sur les 36 masses d'eau déclassées par les produits phytosanitaires, 20 le sont par des molécules homologuées actuellement et leurs métabolites. Le paramètre « somme des pesticides » (norme fixée à 0,5 µg/l) déclassé, à lui seul, cinq masses d'eau sans que les molécules individuelles dépassent la norme de 0,1 µg/l. L'impact des substances phytosanitaires est ainsi très important, d'autant que les techniques analytiques disponibles n'incluent pas l'ensemble des molécules effectivement utilisées sur le bassin.

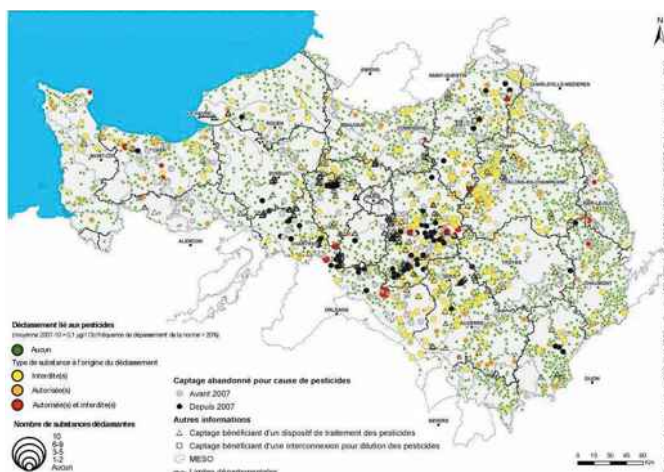
Au point de mesure (carte 2), sur 486 substances recherchées, 77 substances phytosanitaires et leurs produits de dégradation dépassent, en moyenne des moyennes annuelles, la norme de potabilité (0,1 µg/l). Concernant les substances autorisées retrouvées dans les eaux, la majorité est composée des molécules-mères. Les trois substances actives dépassant le plus souvent la norme de 0,1 µg/l sont le bentazone, le métazachlore et le glyphosate, substance la plus vendue sur le bassin : environ 1 800 tonnes en 2011 (30 % des ventes en France). L'AMPA [acide aminométhylphosphonique], principal produit de dégradation du glyphosate, aussi issu de la dégradation d'autres phytosanitaires et/ou détergents et adoucissants phosphonates, figure parmi les métabolites dominants (en deuxième position). L'AMPA est également plus persistant dans l'environnement que la molécule-mère.

### UNE INFO AU FIL DE L'EAU

L'évaluation de l'état chimique des masses d'eau souterraine rattachées au bassin a montré qu'environ un quart d'entre elles sont en bon état (12 sur 53).



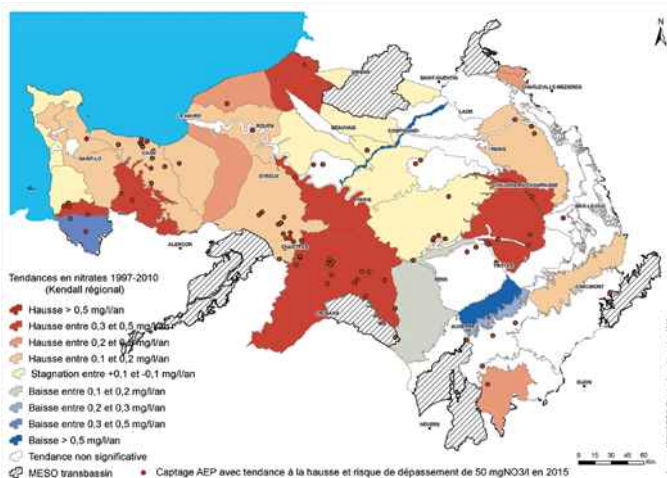
**Carte 2 — Qualité des eaux souterraines au point de mesure vis-à-vis des phytosanitaires et leurs produits de dégradation, captages abandonnés pour cause de dégradation par les pesticides et captages bénéficiant d'un traitement ou d'une dilution à cause de pesticides**



Carte disponible sur la version électronique du rapport annuel.

Globalement, à l'échelle du bassin, si les teneurs en molécules-mères phytosanitaires, aujourd'hui interdites, baissent, les nitrates continuent d'augmenter (carte 3).

**Carte 3 — Tendances des concentrations en nitrates sur la période 1997- 2010 à l'échelle des masses d'eau souterraine**  
 Les points à risque de dépassement de la norme (50 mg/l) à l'horizon 2015 sont également indiqués.



Carte disponible sur la version électronique du rapport annuel.

## Contamination par les nitrates

La contamination par les nitrates des eaux souterraines est elle aussi généralisée, à l'instar des pesticides : outre les 16 masses d'eau rattachées au bassin Seine-Normandie, les trans-bassins avec Loire-Bretagne (n°s 4061, 4081 et 4092) et Artois-Picardie (n°1017) sont aussi dégradés par les nitrates (carte 1).

## Contamination par les autres polluants

Concernant les autres polluants, une dizaine de masses d'eau sont dégradées par les substances d'origines industrielle ou urbaine.

Six masses d'eau sont contaminées par les composés organiques halogénés volatils (les solvants), dont deux le sont également par le chlorure de vinyle. Ce dernier composé étant largement utilisé comme monomère dans l'industrie des plastiques (usage majoritaire), sa provenance la plus probable dans l'environnement aqueux est la détérioration du PVC ou la décomposition dans le milieu naturel du trichloroéthane, du tétra-, tri- et dichloroéthylène.

Autant de masses d'eau sont dégradées par des métaux tels que le fer, le manganèse, le plomb, l'antimoine et l'aluminium (carte 1), et quelques dizaines de captages dépassent les normes vis-à-vis d'autres métaux (arsenic, nickel, sélénium et zinc). L'antimoine (très toxique) est observé dans deux zones localisées : au droit de la masse d'eau n°3201 (sud-est du département Seine-Maritime) et n°3214 (nord-est du bassin). L'origine naturelle étant peu probable, les sources de l'antimoine sur le bassin sont à rechercher en lien avec les usages (composant d'alliages de plomb, de plaques d'accumulateurs plomb-acide ou encore des cartouches de chasse, etc.).

La pollution par les hydrocarbures et la N-Nitrosomorpholine est plus localisée, au droit des sites industriels : elle touche plus particulièrement la masse d'eau n°3202 Craie altérée de l'estuaire de la Seine.

## État des lieux de la qualité des eaux souterraines : ce qu'il faut retenir

Les nappes d'eau souterraine du bassin Seine-Normandie sont en grande majorité en état médiocre pour la qualité chimique de leur eau. Sur 53 nappes, 39 sont restées en état médiocre entre 2007 et 2010, 2 ont perdu leur bonne qualité, mais 5 se sont améliorées et seules 7 sont restées en bon état.

Cette situation est principalement due à deux causes, qui parfois se superposent : les produits phytosanitaires (ou « pesticides »), qui affectent 68 % des 53 masses d'eau ; puis les nitrates, qui affectent 30 % des 53 masses d'eau, pour l'essentiel liés à l'activité agricole.



## LES EAUX DE SURFACE

Pour l'état des lieux 2013, le calcul global de l'état des masses d'eau, cours d'eau et plans d'eau a été réalisé à partir des données disponibles pour la période 2010-2011. L'analyse de l'évolution de l'état des masses d'eau a été réalisée par comparaison avec les résultats présentés lors du SDAGE 2009, à partir des données disponibles sur la période 2006-2007.

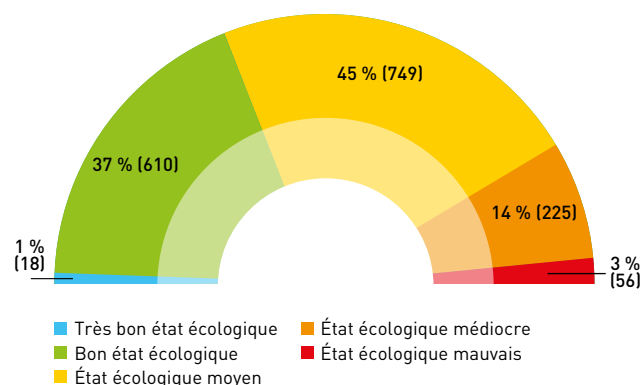
L'état chimique a progressé de 25 % par rapport à la situation arrêtée lors du SDAGE de 2009 avec les HAP, pour atteindre 31 % de masses d'eau en bon état chimique. En s'affranchissant des HAP, le taux de masses d'eau en bon état chimique est de 92 %, ce qui est supérieur aux objectifs attendus en 2015. Il faut toutefois signaler que peu de masses d'eau font l'objet d'analyses (mais significativement plus pour cet état des lieux) et que la méthode d'extrapolation utilisée est moins pessimiste qu'en 2009.

### État des lieux de la qualité des eaux de surface : ce qu'il faut retenir sur l'état chimique

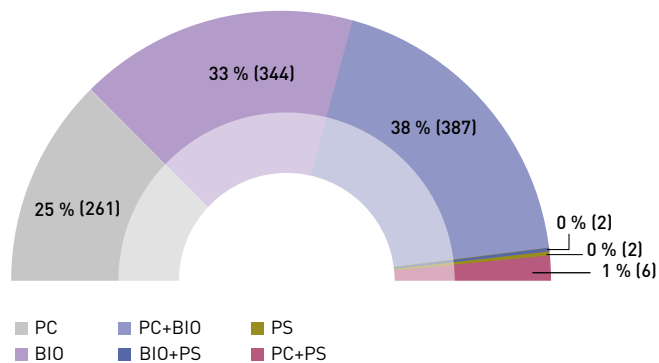
La qualité dite « chimique » des cours d'eau concerne les molécules analysées dans l'eau. Comme ces composants sont très nombreux, la qualité est résumée par un indicateur unique, qui ne retient que le moins bon des paramètres de mesure : un seul paramètre non conforme suffit à considérer qu'une eau n'est pas en « bon état » chimique, même si tous les autres sont bons. Selon cet indicateur, 25 % des eaux du bassin se sont améliorées entre 2007 et 2010, et l'on atteint une proportion de 31 % des portions de rivières en bon état. Toutefois, ce résultat cache une amélioration qui pourrait être spectaculaire, car un seul paramètre décline à lui tout seul un grand nombre de portions de cours d'eau : les « hydrocarbures aromatiques polycycliques » (HAP). Sans eux, les rivières du bassin sont à 92 % en bon état chimique.

Pour ce qui concerne l'état écologique des rivières, il a progressé de 15 % par rapport à l'état publié avec le SDAGE 2009, pour atteindre 38 % de masses d'eau en bon ou très bon état écologique (figure 2).

Figure 2 — Proportions relatives de classes d'état écologique des masses d'eau



### Paramètres déclassants de l'état écologique



Parmi les 1 030 masses d'eau (ME) en état écologique moins que bon, 344 ME sont déclassées par un ou plusieurs indices biologiques (BIO) et 261, soit 25 %, par les paramètres physico-chimiques (PC). Les polluants spécifiques d'état écologique (PS) déclassent peu de masses d'eau.

À noter que 38 % des déclassements de ces masses d'eau sont dus à une combinaison de paramètres biologiques et physico-chimiques (BIO+PC).



### Quelques chiffres repères

Le bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands compte 53 masses d'eau souterraine et 1 752 masses d'eau de surface :

- 1 681 masses d'eau rivière, dont 1 497 masses d'eau naturelles, 47 masses d'eau fortement modifiées et 21 masses d'eau artificielles (canaux) ;
- 45 masses d'eau plans d'eau, dont 1 masse d'eau naturelle, 28 masses d'eau artificielles (ex. : gravières) et 16 masses d'eau fortement modifiées (barrages-réservoirs) ;
- 19 masses d'eau côtières, dont 2 masses d'eau fortement modifiées ;
- 7 masses d'eau de transition, dont 6 masses d'eau fortement modifiées.

### État des lieux de la qualité des eaux de surface : ce qu'il faut retenir sur l'état écologique

L'état écologique exprime les conditions de vie dans les rivières pour les organismes vivants. Entre 2007 et 2010, il a progressé de 15 points. Il est mesuré sur des portions de cours d'eau (1 681 pour les rivières du bassin). Sur ces unités, 38 % sont en bon état, contre 23 % en 2007. Et certaines portions s'améliorent tandis que d'autres régressent : 29 % se sont améliorées, 11 % se sont dégradées notamment du fait du vieillissement des réseaux, des habitudes de consommation, du changement de l'occupation du sol.

L'un des risques, qui était très présent en 2004, a aujourd'hui fortement régressé : l'eutrophisation, qui survient lorsque les cours d'eau, les plans d'eau et les estuaires sont trop fortement enrichis (en azote et en phosphore), et lorsque cet enrichissement excessif génère des proliférations de végétaux qui étouffent les écosystèmes.

Carte 4 — État écologique des cours d'eau 2010-2011 (avec polluants spécifiques)



Carte disponible sur la version électronique du rapport annuel.





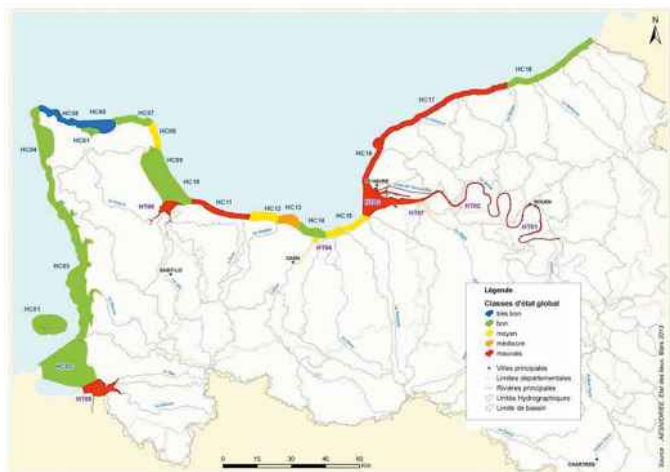
## LES EAUX LITTORALES

### État biologique des eaux littorales

À l'occasion de l'élaboration de l'état des lieux du bassin, les données acquises sur les masses d'eau littorales ces dernières années (entre 2006 et 2012) ont permis de réaliser une évaluation de la qualité des eaux côtières et de transition.

La carte 5 présente l'état global des masses d'eau côtières et de transition : 2 masses d'eau sont en très bon état, 10 en bon état, 5 en état moyen, 1 en état médiocre et 8 en mauvais état.

Carte 5 — État global des masses d'eau côtières et des masses d'eau de transition

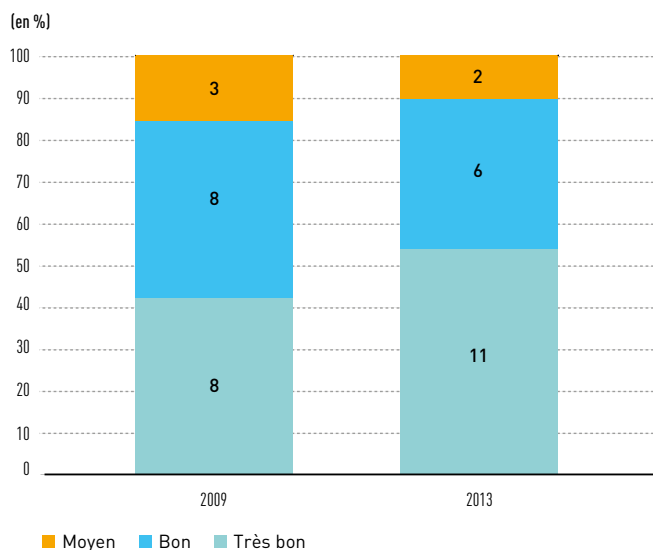


Carte disponible sur la version électronique du rapport annuel.

### Évolution de l'état global, par rapport à 2009

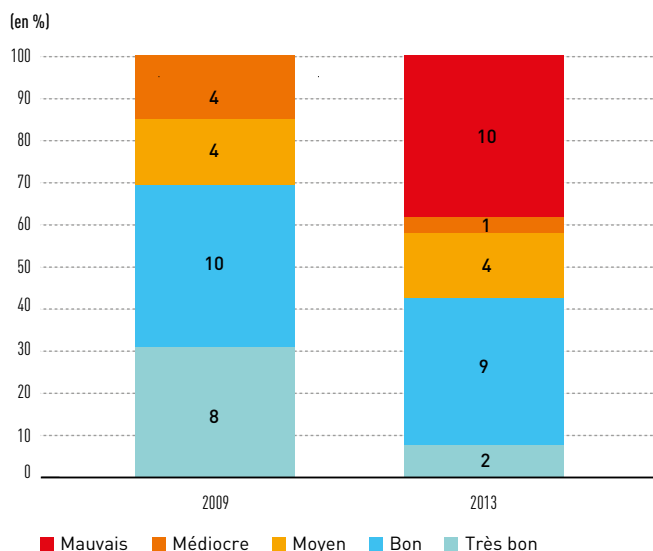
Si le classement des masses d'eau 2013 avait été effectué sur la base des mêmes éléments de qualité que lors de l'évaluation de 2009 (à savoir majoritairement phytoplancton et macro-invertébrés), le nombre de masses d'eau en très bon état aurait progressé : il serait passé de 8 à 10, au détriment des masses d'eau en bon état et en état moyen (figure 3).

Figure 3 — Évolution de l'état global des masses d'eau côtières et des masses d'eau de transition entre 2009 et 2013, avec application des critères d'évaluation 2009 pour les deux exercices (2009 et 2013)



Or la dégradation apparente (figure 4) est principalement liée à l'intégration de nouveaux critères d'évaluation pour l'état des lieux 2013, tels que l'état chimique sur eau et les indicateurs macro-algues et poissons, qui n'étaient pas pris en compte pour l'état des lieux 2009.

Figure 4 — Évolution de l'état global des masses d'eau côtières et des masses d'eau de transition entre 2009 et 2013 avec application du nouveau critère d'évaluation pour 2013 uniquement



## CONCLUSION

Cette évaluation de l'état des masses d'eau et des pressions qu'elles subissent, conduite en 2012-2013 pour l'état des lieux 2013, précise les grands enjeux liés à la reconquête de la qualité des eaux.

Pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre de la DCE, d'importants efforts restent à déployer par les acteurs du bassin malgré les progrès significatifs constatés depuis le précédent état des lieux.

En effet, si l'on suit les efforts et la progression actuels :

- 45 % des rivières ou portions de rivières du bassin devraient atteindre le seuil du bon état dès 2021. Cependant, l'objectif retenu par la France est de 90 % dès cette date. Pour respecter cette ambition, il faudrait donc doubler le nombre de points où le bon état serait atteint en 2021, par rapport à la tendance actuelle.
- 44 nappes souterraines sur 53 risquent de ne pas atteindre l'objectif en 2021. Les principaux problèmes concernent les produits phytosanitaires et les nitrates, suivis par certains produits chimiques (« composés organiques halogénés volatils »).
- Pour le littoral, le risque d'écart à l'objectif en 2021 concerne 31 % des eaux côtières et 6 sur 7 des secteurs d'estuaires. Les pollutions le plus souvent incriminées sont les nitrates, qui favorisent les proliférations d'algues, et les contaminants par les polluants chimiques dits « persistants ».









02

# Développer une stratégie avec une vision d'ensemble pour l'eau

Mettre les usagers au cœur de la gestion de l'eau 26

Sensibiliser et informer le public 31

Encourager la coopération pour répondre aux défis de l'eau 33

Adapter les outils de gestion de la ressource 34

Comprendre la portée économique,  
sociale et environnementale de la politique de l'eau 35

Connaître le milieu pour agir 37



# METTRE LES USAGERS AU CŒUR DE LA GESTION DE L'EAU

## 50 ANS DE DÉMOCRATIE DE LA POLITIQUE DE L'EAU

Les « instances de bassin » sont les assemblées d'élus, d'usagers et de représentants de l'État qui définissent les orientations de l'action de l'Agence. L'Agence de l'eau a la charge d'organiser et d'animer ce travail collectif d'élaboration de la politique du bassin. Elle invite l'ensemble des acteurs à se mobiliser sur des objectifs partagés afin de gagner en cohérence et en efficacité, pour un retour au bon état des eaux du bassin.

*Nota : Comme indiqué en préambule, des encadrés donnent, en complément des réalisations de l'année 2013, un aperçu de celles du 9<sup>e</sup> programme (2007-2012).*

### LES INSTANCES DE BASSIN

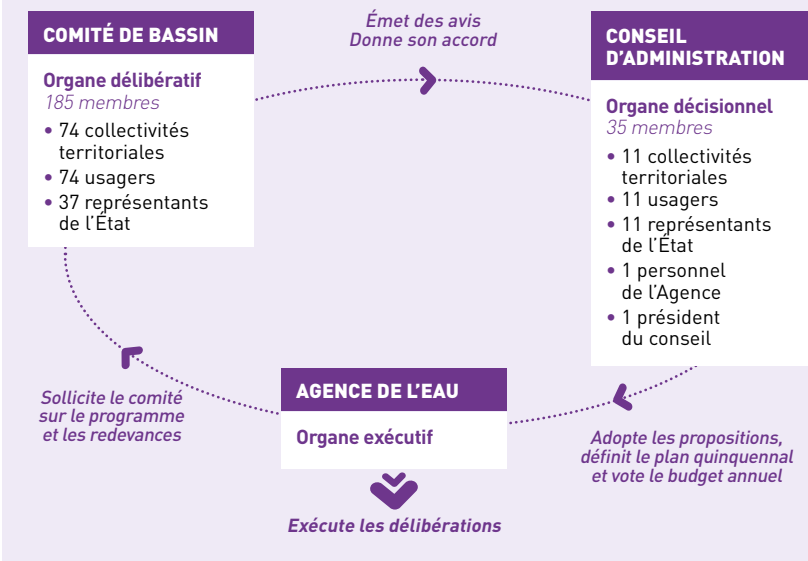
Institué par la Loi sur l'eau du 16 décembre 1964, le comité de bassin est le lieu d'une concertation sur la politique de l'eau entre les usagers, les collectivités locales et l'État. Chargée de fédérer et de mobiliser tous les acteurs, l'Agence en assure le secrétariat. C'est aussi dans le cadre des six commissions territoriales du comité de bassin qu'elle met en cohérence les politiques publiques pour la gestion de l'eau, axées sur des territoires prioritaires.

#### Le comité de bassin

##### Son rôle

Sur proposition du conseil d'administration de l'Agence de l'eau, le comité de bassin est invité à donner un avis conforme sur le programme pluriannuel d'intervention de l'Agence : taux des redevances, types de travaux à réaliser et modalités d'aides relatives à ces travaux. La Loi sur l'eau de 1992 a également confié au comité de bassin l'élaboration du plan de gestion du bassin, ou « Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux » (SDAGE). Approuvé par le préfet coordonnateur de bassin, ce document présente les grandes orientations de la gestion de l'eau à long terme. Le comité de bassin consulte le public sur le projet de ce document d'orientation.

#### Les instances de bassin



#### Mobilisation du comité de bassin pour l'élaboration de l'état des lieux du bassin

Exigé par la Directive-cadre européenne et nécessaire pour définir les actions prioritaires, l'état des lieux du bassin a été achevé fin 2013. Le précédent datait de 2004, et une évaluation partielle de la situation des eaux du bassin avait eu lieu en 2009. Grâce à une analyse de l'état des eaux réalisée à intervalles réguliers, ce document technique de plus de 300 pages dresse un bilan de la qualité des rivières, des côtes et des eaux souterraines, et prend en compte les variations de pollutions estimées. Illustré par plus de 200 figures et cartes, il a été constitué à partir d'une expertise collective des différentes directions de l'Agence et des services de l'État, et soumis à la réflexion du comité de bassin qui s'est réuni à trois reprises avant sa finalisation. Le comité de bassin l'a adopté en décembre 2013, tout en définissant les efforts restant à accomplir pour l'atteinte du bon état des eaux à l'horizon 2021.

### Le fonctionnement du comité de bassin

Pour préparer ses travaux et nourrir ses décisions, le comité de bassin s'appuie principalement sur cinq types de structures.

#### Le bureau du comité de bassin

Composé de sept membres, il est présidé par le président du comité de bassin. Il prend connaissance des travaux des différentes commissions et organise les séances plénières du comité de bassin, en tenant compte du contexte de la politique de l'eau.

#### La commission permanente des programmes et de la prospective (CPPP)

Elle est composée des présidents et vice-présidents des commissions et groupes du comité de bassin, ainsi que des administrateurs de l'Agence de l'eau. Elle propose au comité de bassin tout élément concernant la politique d'intervention de l'Agence à court ou à long terme et les projets de programmes pluriannuels présentés par la directrice générale de l'Agence. Elle peut également arrêter, sur demande de la commission des aides (voir p.28) ou de la directrice générale, la doctrine relative aux modalités d'application du programme. Elle s'appuie sur cinq groupes de travail : industrie ; agriculture ; gestion solidaire et développement durable ; communication ; collectivités et territoires.

#### Six commissions territoriales (COMITER)

Elles correspondent aux six sous-bassins du territoire Seine-Normandie et répondent à l'opportunité offerte par la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques : « Les membres des trois collèges représentant un sous-bassin peuvent se constituer en commission territoriale. » Elles ont pour mission de proposer au comité de bassin les actions prioritaires nécessaires à ces sous-bassins, et de veiller à l'application de ces propositions. Elles sont également chargées d'émettre un avis sur les projets de SAGE qui concernent leur territoire.

### L'état des eaux face à la presse

Le président du comité de bassin André Santini, le représentant du préfet coordonnateur de bassin Jean Daubigny et la directrice générale de l'Agence Michèle Rousseau ont présenté les premiers résultats de l'état des eaux du bassin à la presse le 5 décembre 2013. Principaux constats : une nette amélioration de la qualité des eaux superficielles, et de façon générale, une qualité médiocre des eaux souterraines.

Ces résultats restent cependant insuffisants face aux exigences européennes de « bon état des eaux » à l'horizon 2015, 2021 ou, au plus tard, 2027. Ceci ne résulte pas d'un trop faible nombre d'actions menées dans le passé, mais des fortes pressions issues de toutes origines. Des efforts sont à consentir, au-delà de ceux déjà programmés, pour atteindre les objectifs fixés.

### Projet de SDAGE : l'avis du public et des assemblées sur les enjeux du bassin pris en compte

Les instances de bassin ont piloté activement le processus de participation du public à la définition des « enjeux » du bassin : les questions importantes que le futur plan de gestion (SDAGE) devra prendre en considération pour définir la politique à mener. Les instances ont veillé à maîtriser le coût de l'opération de participation du public. Trois réunions de comité de bassin, trois réunions du groupe Communication, et deux réunions de la CPPP ont permis :

- d'adopter le document de présentation des enjeux ;
  - d'adopter un questionnaire qui pose des questions de fond et suscite une expression claire des avis recueillis ;
  - de définir les modalités de questionnement et d'association des assemblées territoriales du bassin ;
  - d'analyser les restitutions ;
  - de veiller à intégrer les 80 avis des assemblées territoriales et les 2 860 réponses au questionnaire mis en ligne lors de la consultation du grand public.
- Cette analyse a permis d'établir les bases de travail pour la révision du SDAGE et du Programme de mesures dont le chantier a démarré à l'automne 2013.

### UNE INFO AU FIL DE L'EAU

Les premiers résultats de l'état des lieux du bassin ont révélé une nette amélioration de la qualité des eaux superficielles.





### Deux commissions thématiques

Une commission relative au milieu naturel aquatique (COMINA), et une commission du littoral et de la mer (COLIMER) contribuent activement à la préparation des débats du comité de bassin et à l'articulation avec les travaux relatifs au milieu marin.

### Un conseil scientifique

Le comité de bassin a créé à ses côtés un conseil scientifique constitué de 24 chercheurs reconnus dans diverses disciplines (agronomie, santé publique, hydrologie, sciences humaines et sociales, etc.).

Le conseil scientifique donne des avis au comité sur les enjeux et questionnements scientifiques concernant les orientations et les grands projets envisagés dans le bassin.



André Santini, président du comité de bassin, ancien ministre, député-maire d'Issy-les-Moulineaux.



Jean Daubigny, président du conseil d'administration, préfet coordonnateur de bassin, préfet de la région Île-de-France et préfet de Paris.

## Le changement climatique à l'étude

En 2013, une réunion du comité de bassin a été consacrée au changement climatique. Le conseil scientifique a présenté les résultats de travaux récents sur les impacts potentiels du changement climatique sur les ressources du bassin, et a envisagé des orientations pour le SDAGE. Outre l'intervention du conseil scientifique, des experts et des acteurs du territoire ont livré leur vision des enjeux liés au changement climatique sur le bassin. Les études d'impact montrent une tendance globale à la diminution des ressources en eau d'ici 2050, avec des répercussions sur la qualité. En conséquence, une démarche d'adaptation au changement climatique sur le bassin a été lancée, afin que l'eau et les milieux aquatiques ne soient pas une variable d'ajustement des politiques d'adaptation. L'examen de ces travaux par le comité de bassin permettra de nourrir le futur SDAGE.

## Le conseil d'administration

### Son fonctionnement

Le conseil d'administration de l'Agence de l'eau est composé de 35 membres, nommés ou élus par et parmi les membres du comité de bassin. Pour son fonctionnement, il s'appuie sur la commission permanente des programmes et de la prospective (CPPP), partagée avec le comité de bassin, et sur les deux commissions créées en son sein.

### La commission des finances

Elle examine les dossiers présentés par la directrice générale de l'Agence au conseil d'administration.

### La commission des aides

Elle donne un avis conforme sur les aides aux investissements des maîtres d'ouvrage (collectivités, industriels, agriculteurs, etc.) présentées par la directrice générale de l'Agence. Elle est chargée du contrôle et du suivi des affectations d'autorisation de programme. Elle fait des propositions et donne un avis sur les évolutions de doctrine en matière d'attribution des aides et sur les modifications de programme, avant leur examen par la CPPP.



## UNE INFO AU FIL DE L'EAU

À ce jour, près de 36 % du bassin Seine-Normandie est couvert par une démarche de Schémas d'aménagement et de gestion des eaux.

### Jean Daubigny, président du conseil d'administration

« Le 10<sup>e</sup> programme (2013-2018) est essentiel pour répondre aux enjeux locaux et nationaux dans le cadre de la mise en œuvre de la "Loi sur l'eau et les milieux aquatiques", qui vise le bon état des eaux. Objectif certes environnemental, mais également de santé publique. L'implication du conseil d'administration et du comité de bassin, tout au long de son élaboration, a été forte. Elle doit être soulignée.

En 2013, les travaux préparatoires à la révision du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) se sont poursuivis. Ce document stratégique pour le bassin, qui sera un élément majeur pour l'atteinte du bon état et le respect de la Directive-cadre sur l'eau, sera au cœur des préoccupations des prochaines années. »

### INSTAURER UNE GOUVERNANCE AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES

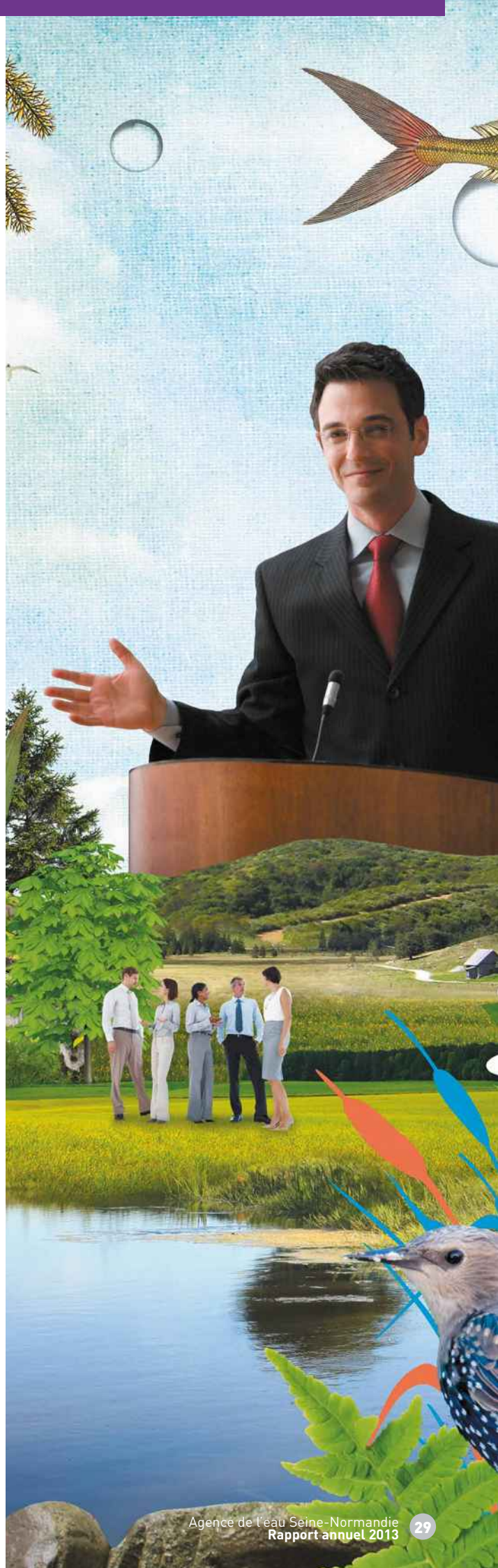
L'Agence promeut deux outils complémentaires auprès des partenaires locaux pour avancer vers le bon état des ressources en eau par territoire : les contrats globaux, créés par l'Agence ; et les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), définis par la Loi sur l'eau (1992).

#### Les contrats globaux : un outil local de gouvernance pour l'eau

La politique contractuelle de l'Agence favorise une approche globale de la gestion de l'eau sur des territoires pertinents. Chaque contrat s'appuie sur un état initial du milieu naturel et l'état des équipements en matière d'eau, pour définir une programmation opérationnelle visant à atteindre l'objectif négocié et partagé.

Ces contrats prévoient un comité de pilotage local, une animation locale dédiée, un suivi annuel des actions et une évaluation finale. Ce type de contrat peut également être élaboré dans le cadre de la mise en œuvre de SAGE.

Ce mode de fonctionnement suscite en outre une dynamique locale favorable à l'émergence de nouveaux SAGE. L'ensemble bénéficie de la synergie des conventions de partenariat signées avec les conseils généraux et les conseils régionaux.





## Les SAGE : une planification locale de la gestion des eaux

Fin 2013, le comité de bassin Seine-Normandie a rendu un avis pour 11 projets de SAGE : trois en cours d'élaboration avant enquête publique (Orge-Yvette, Mauldre et Cailly-Aubette-Robec) et huit en fin de procédure avant l'arrêté préfectoral d'approbation.

On dénombre 29 démarches SAGE sur le bassin : huit SAGE approuvés, sept en révision, onze en élaboration, deux en instruction et un en émergence. À ce jour, près de 36 % du bassin est couvert par une démarche SAGE.

## La mise en œuvre de la gouvernance territoriale

L'Agence de l'eau Seine-Normandie a renforcé ses modalités d'aide pour l'animation des SAGE afin de permettre aux structures porteuses de se doter de moyens humains supplémentaires si nécessaire. Ainsi, le 10<sup>e</sup> programme de l'Agence permet de financer l'animation des SAGE pendant une durée globale de six ans pour la phase d'élaboration, et pendant trois ans après l'approbation du SAGE pour initier sa mise en application. Cette phase est ensuite relayée par un contrat global avec un programme d'actions calé sur le Plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) du SAGE approuvé. En cas de révision d'un SAGE, l'animation peut être aidée pendant trois ans.

### Aperçu des RÉALISATIONS du 9<sup>e</sup> PROGRAMME

L'Agence a appuyé la création de structures porteuses des SAGE, notamment des EPTB. Elle a ainsi activement participé à la création de l'EPTB Seine Grands Lacs et à la

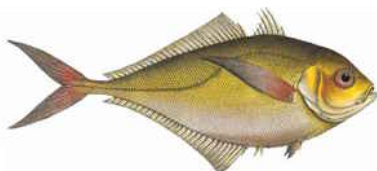
mutation de l'Entente Oise-Aisne. Elle a organisé chaque année une réunion des présidents de SAGE et de contrats globaux incluant des retours d'expérience. Durant le 9<sup>e</sup> programme,

L'Agence a permis le développement des SAGE : de 25 % de la surface du bassin engagé dans cette démarche fin 2006, à 34 % du territoire fin 2012.

#### SOUTENIR LES STRUCTURES TERRITORIALES DE GESTION DE L'EAU ET PROMOUVOIR LA POLITIQUE DE L'EAU

Planification des SAGE	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Surface du bassin couverte par un SAGE	29 %	30 %	33 %	32 %	32 %	34 %
Nombre de SAGE dans le bassin	23	26	27	26*	27	29
Dont nombre de SAGE mis en œuvre	6	7	8	8	9	10

\* Suite au départ du porteur du projet de SAGE Bec-de-Caux, ce projet ne figure actuellement plus dans les SAGE émergents.



# SENSIBILISER ET INFORMER LE PUBLIC

**L'Agence de l'eau déploie une stratégie de communication visant à partager la politique de l'eau avec le citoyen, l'élu et l'utilisateur. Parallèlement, elle développe un programme d'« éducation à la citoyenneté pour l'eau ».**

## FAVORISER LES INVESTISSEMENTS ET INFORMER LE PUBLIC

L'objectif de l'Agence est de favoriser les investissements nécessaires à la protection des milieux aquatiques et humides, tout en satisfaisant le besoin d'information du public. À ces fins, elle met en œuvre de nombreux outils sur lesquels elle s'appuie :

- les réseaux sociaux : Twitter, Facebook, Dailymotion ;
- des relais d'information : les partenariats ;
- la presse, placée au cœur du dispositif ;
- la consultation du public, qui donne l'occasion aux citoyens de s'exprimer ;
- le baromètre de suivi de l'opinion, pour être « à l'écoute des citoyens ».

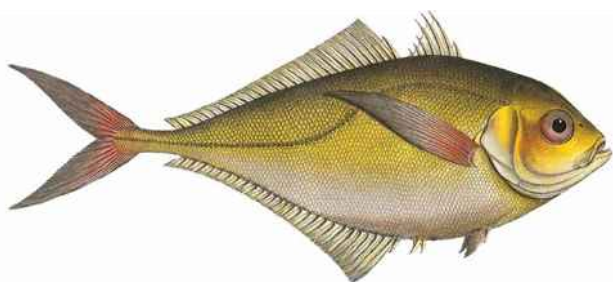
### Informers les acteurs de l'eau

Afin de sensibiliser les acteurs du bassin aux problématiques de l'eau et des milieux aquatiques et de les inciter à agir, l'Agence développe des outils d'information et d'aide à la décision : le rapport annuel de l'Agence, le magazine *Confluence*, les lettres territoriales publiées par les directions territoriales et les sites internet [www.eau-seine-normandie.fr](http://www.eau-seine-normandie.fr) et [www.seine-normandie.eaufrance.fr](http://www.seine-normandie.eaufrance.fr)

### De nouveaux outils d'information

#### La qualité des eaux à portée de clic

Pour la première fois en France, grâce à l'application « Qualité rivière » pour smartphones, chacun peut connaître la qualité des cours d'eau à travers les paramètres témoins de leur santé : poissons, invertébrés, microalgues, polluants chimiques, acidité, oxygène, etc. Cette application est disponible sur Apple Store et Google Store.



#### Une présence sur le Web et les réseaux sociaux

Un compte Twitter (@seine\_normandie) et une page Facebook renforcent la communication de l'Agence. En outre, toutes les vidéos réalisées par l'Agence sont consultables sur sa page Dailymotion (AgenceeauSeineNormandie).

#### Le développement de partenariats

Les partenariats de communication noués avec les collectivités, les associations et les fédérations professionnelles permettent de démultiplier les messages de l'Agence et du comité de bassin. 108 opérations ont ainsi été réalisées en 2013, pour un montant total de 1,1 M€. Parmi elles notamment, la conférence International Water Association (IWA), des actions avec les artisans peintres, l'Armada de Rouen, ou encore les Recid'eau à Sens.

#### Les « ateliers presse »

Rendez-vous réguliers avec la presse, les ateliers presse ont porté sur :

- les pollutions diffuses et la protection des captages d'eau potable ;
- l'assainissement non collectif ;
- la reconquête des rivières.

#### L'expression du public

Le comité de bassin Seine-Normandie a consulté le public et les assemblées sur les questions importantes : sécheresse, inondations, qualité des nappes d'eau souterraine, gestion de l'eau de pluie, pollutions, etc. Cette consultation a révélé que le public est préoccupé à 69 % par l'état des masses d'eau, et à 52 % par la qualité de l'eau du robinet.

#### Être à l'écoute des citoyens

La réduction de la pollution des cours d'eau et la préservation des milieux aquatiques sont des enjeux importants pour les Français. C'est ce que révèle le baromètre de l'opinion « Préserver les ressources en eau et les milieux aquatiques : qu'en pensent les Français ? » Cette enquête, réalisée auprès de 3 514 personnes sur l'ensemble du territoire national doit servir aux Agences de l'eau, à l'Onema et au ministère de l'Écologie.

## DEVENIR CITOYEN DE L'EAU

Les actions éducatives de l'Agence (classes d'eau, partenariats éducatifs, formations et outils pédagogiques) visent à responsabiliser les citoyens et les professionnels pour une implication locale dans la gestion de l'eau.

### Classes d'eau

1 384 classes d'eau ont eu lieu dans les établissements d'enseignement général, les lycées professionnels ou des structures hors-scolaires. La classe d'eau est un module éducatif basé sur une pédagogie active et comprend des rencontres avec des acteurs de l'eau, des visites de terrain, un travail en groupe interdisciplinaire et une production collective.



La stratégie éducative du 10<sup>e</sup> programme de l'Agence de l'eau met l'accent sur la réalisation de classes d'eau pour adultes et, en particulier, pour les professionnels ayant un impact sur les ressources en eau. Quatre classes d'eau dédiées aux agriculteurs et deux classes d'eau dédiées aux élus ont été organisées. Par ailleurs, après deux années d'expérimentation, le partenariat avec l'association départementale des élus de la Marne a été renouvelé.

La première classe d'eau dédiée aux agriculteurs s'est tenue au centre de formation professionnelle et de promotion agricole de La Barotte, en Côte-d'Or.

La classe d'eau des élus du Calvados a été organisée par le Comité de formation agricole et rurale (CDFA).

### Partenariats éducatifs

28 partenariats éducatifs ont été financés par l'Agence pour un montant total de 1,02 M€ : formations d'éco-jardiniers, sentiers pédagogiques, jeux de pistes éducatifs, prix international junior de l'eau (*Stockholm Junior Water Prize*), fête des classes d'eau, ateliers pour des jeunes en difficulté, création d'un jeu de simulation dans le cadre de l'Armada, parcours pédagogiques sur les zones humides, etc.



Classes d'eau par direction territoriale	Total
Basse-Normandie	122
Île-de-France	582
Seine-amont	102
Seine-aval	279
Vallées de Marne	84
Vallées d'Oise	215
<b>Nombre total de classes d'eau</b>	<b>1 384</b>

### UNE INFO AU FIL DE L'EAU

Selon le 2<sup>e</sup> baromètre de suivi de l'opinion, la réduction de la pollution des cours d'eau et la préservation des milieux sont des enjeux importants pour les Français.

### Outils pédagogiques

La formation des relais éducatifs pour l'utilisation de la malle pédagogique sur l'hydromorphologie et les indices biologiques « Y'aqua danlo » a eu lieu au Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse. Ce nouvel outil s'adresse aux collégiens et aux lycéens (niveau 2<sup>nde</sup>) et vise à faciliter l'étude de la rivière et de la faune aquatique. Une formation sur l'éducation à l'environnement et au développement durable a également été organisée en partenariat avec l'Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement (IFREE).



# ENCOURAGER LA COOPÉRATION POUR RÉPONDRE AUX DÉFIS DE L'EAU

Respecter les exigences des objectifs du Millénaire pour le développement en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement implique une coordination et une coopération à l'échelle des collectivités et des pays, mais aussi une participation de tous les acteurs de la gestion de l'eau. 2013, Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau, a été l'occasion pour l'Agence de démontrer l'intérêt d'une telle collaboration.

## 2013 : ANNÉE INTERNATIONALE DE L'EAU

L'Armada de Rouen, le Forum de l'action internationale des collectivités organisé par Cités unies France, le congrès de l'IWA (International Water Association), ou encore le Festival international de la photo animalière et de nature à Montier-en-Der (52) sont autant de rendez-vous qui ont permis à l'Agence de mobiliser les collectivités pour améliorer les conditions d'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les pays en développement.

En favorisant les projets de solidarité portés par des collectivités locales de son bassin, l'Agence contribue à renforcer l'implication des collectivités au Sud.

En 2013, dans le cadre de la loi « Oudin-Santini », l'Agence a attribué 4,2 M€ à des projets de coopération extra-européenne.

Par ailleurs, dans la continuité des engagements pris en 2012 lors du 6<sup>e</sup> Forum mondial de l'eau, l'Agence a signé un nouvel accord de coopération institutionnelle. Fin novembre, aux côtés de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, l'Agence Seine-Normandie s'est engagée à accompagner l'Agence de l'eau du Mouhoun (Burkina Faso) dans sa démarche de Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE). Elle développera ainsi des outils et des méthodes pour améliorer la connaissance et la gestion des ressources en eau du bassin.

### UNE INFO AU FIL DE L'EAU

Les Agences de l'eau Seine-Normandie et Adour-Garonne vont accompagner l'Agence de l'eau du Mouhoun au Burkina Faso, pour améliorer la connaissance et la gestion des ressources en eau de son bassin.

Aperçu des  
RÉALISATIONS  
du 9<sup>e</sup>  
PROGRAMME

#### ENCOURAGER LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Les aides accordées par l'Agence dans le cadre de la solidarité internationale ont augmenté régulièrement tout au long du 9<sup>e</sup> programme pour finalement atteindre plus de 0,5 % des ressources nettes en redevance de l'Agence. 70 % du montant des projets aidés

par l'Agence a permis de cofinancer des projets sur le continent africain. En encourageant la coopération décentralisée dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, autorisée notamment par la loi « Oudin-Santini » du 9 février 2005,

le 9<sup>e</sup> programme a favorisé l'émergence de nouveaux financeurs d'actions de coopération internationale. Durant le 9<sup>e</sup> programme, le nombre de bénéficiaires est passé de 160 000 à 493 000.

#### PROMOUVOIR LA POLITIQUE DE L'EAU

L'action internationale	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Aide au développement : coopération extra-européenne Loi « Oudin-Santini » (M€ d'AP*)	1,3	1,2	2,1	4,5	7	4,9

\*Autorisations de programme







# ADAPTER LES OUTILS DE GESTION DE LA RESSOURCE

**Le 10<sup>e</sup> programme (2013-2018) est un outil de mise en œuvre des directives européennes et du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). Il vise d'une part l'atteinte du bon état écologique sur deux tiers des eaux de surface à l'horizon 2015, et d'autre part la contribution aux objectifs de bon état d'ici 2021. Sa préparation a mobilisé les instances de bassin et les services de l'Agence.**

## LE 10<sup>e</sup> PROGRAMME, OBJECTIFS ET AMBITIONS

Le 9<sup>e</sup> programme aura permis la mise en conformité des plus grandes stations d'épuration en application de la Directive eaux résiduaires urbaines (DERU), première étape pour répondre aux objectifs d'atteinte du bon état des eaux de la DCE. Mais l'atteinte de ces objectifs nécessite une implication plus forte dans le « grand cycle de l'eau » (milieux aquatiques, protection des aires de captages, etc.). Cette implication répond en outre aux consignes ministérielles et aux recommandations du Conseil d'État (rapport de 2010, *L'eau et son droit*).

Le 10<sup>e</sup> programme intègre ces recommandations et contribue à la mise en œuvre de deux nouvelles directives européennes : la Directive inondation, et la Directive-cadre sur la stratégie pour le milieu marin.

### Les redevances : 4,38 milliards d'euros

Le produit des redevances est fixé à six fois celui de l'année 2012 (4,38 Md€) et traduit une volonté du comité de bassin de ne pas accroître la pression fiscale.

Les textes législatifs laissent en outre la possibilité aux comités de bassin de moduler géographiquement les redevances. Le comité de bassin et le conseil d'administration de l'Agence Seine-Normandie ont donc décidé de fonder les zonages des redevances prélèvement et pollution sur l'état des masses d'eau et sur leur vulnérabilité tels que décrits dans le SDAGE.

Enfin, un rééquilibrage des contributions a été recherché, via un renforcement de celles des industriels.

### Les aides : 4,7 milliards d'euros

Le 10<sup>e</sup> programme de l'Agence vise :

- l'amélioration de la collecte et du traitement des eaux usées, ce qui implique d'aller au-delà des exigences de la DERU dans certains cas ;
- la réduction des flux de polluants déversés par temps de pluie dans les zones urbanisées ;
- la réduction des pollutions par les substances dangereuses et autres micropolluants ;
- l'affirmation d'une politique volontariste de protection des captages ;
- l'intervention sur les milieux aquatiques et les zones humides à un rythme plus soutenu que durant le 9<sup>e</sup> programme, afin de bénéficier des services écologiques et économiques rendus par les écosystèmes.

Il prévoit des aides financières pour un total de 4,7 Md€, dont 600 M€ destinés au fonctionnement (primes et Aide à la qualité

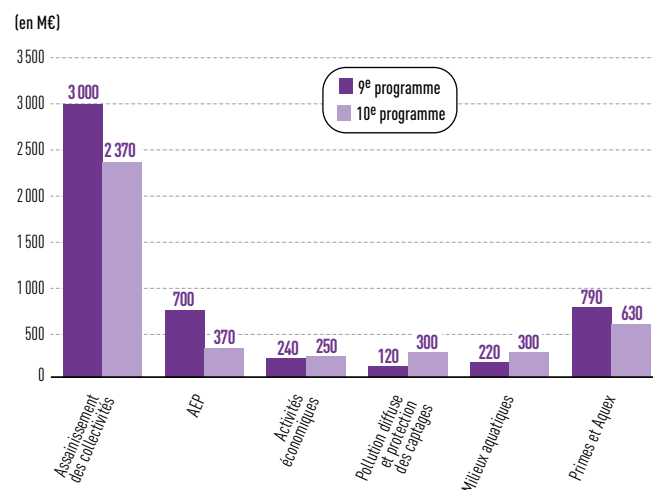
d'exploitation des ouvrages – Aquex). La politique des aides pour les aides à l'investissement suit quatre principes clés :

- la limitation du nombre de combinaisons de taux d'aides ;
- le recours à des taux fixes (sauf exception) ;
- le choix de taux d'aides plus élevés pour les actions à plus forte plus-value environnementale ;
- la non-différenciation des aides par type d'utilisateurs.

Le programme consacre le maintien de taux élevés (taux moyen d'aides allant de 52 % au 9<sup>e</sup> programme à 60,6 % au 10<sup>e</sup> programme), permettant ainsi la réalisation de travaux, notamment ceux figurant dans les Plans territoriaux d'actions prioritaires (PTAP).

## Principaux domaines d'interventions

Comparaison entre le 9<sup>e</sup> et le 10<sup>e</sup> programme du montant des aides



## L'ÉQUILIBRE DU PROGRAMME DE 2013 À 2018

Les dépenses obligatoires s'élèvent à 850 M€. Elles comprennent le fonctionnement de l'Agence, la contribution à l'ONEMA, les réseaux de mesures du milieu, les banques de données et le remboursement du prêt contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Les dépenses optionnelles s'élèvent à 4 750 M€. Elles comprennent les primes et aides à l'exploitation, et les aides à l'investissement (avances et subventions de 4,1 Md€ pour financer 6,4 Md€ de travaux).

Le 10<sup>e</sup> programme permet de :

- conserver des montants de travaux importants sur « le grand cycle de l'eau » ;
- diminuer les volumes concernant l'assainissement des collectivités (essentiellement stations), les réseaux d'assainissement restant conséquents ;
- diminuer les montants liés à l'alimentation en eau potable ;
- stabiliser les montants de travaux en milieu industriel ;
- maîtriser les dépenses de fonctionnement.

# COMPRENDRE LA PORTÉE ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE DE LA POLITIQUE DE L'EAU

**Enquêtes sur le terrain, études, évaluations... la portée économique, sociale et environnementale de la politique de l'eau sur le bassin est constamment analysée, notamment au regard des objectifs de la Directive-cadre européenne. Ces études concernent également les politiques mises en œuvre par l'Agence.**

## L'ANALYSE DE LA RÉCUPÉRATION DES COÛTS DES SERVICES LIÉS À L'EAU

La Directive-cadre sur l'eau impose aux États membres de rendre compte de la manière dont les coûts associés aux services de l'eau sont pris en charge par les usagers de ces services. Cette analyse a été réalisée pour quatre grandes catégories d'usagers de services d'eau : les ménages, les petites activités économiques, l'industrie, l'agriculture.

S'agissant des ménages, elle révèle que globalement, sur le bassin, « l'eau paye l'eau » à hauteur de 93 %. Des transferts s'opèrent par ailleurs entre usagers, mais aussi avec les contribuables, puisqu'une partie de la facture d'eau est reportée sur le budget de l'État tandis que les collectivités contribuent à alléger la facture des usagers. Ces résultats figurent dans le document d'état des lieux.

## MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE MESURES : À MI-PARCOURS, QUELS FREINS ET QUELS LEVIERS SUR LE TERRAIN ?

Sept études de cas ont été réalisées afin d'analyser les impacts de la mise en œuvre du Programme de mesures (PDM) du SDAGE sur le terrain. Ces cas portent sur des bassins versants en amont de rivières qui visent le retour partiel, voire global, au bon état écologique en 2015.

### Situation des 7 études de cas



Carte disponible sur la version électronique du rapport annuel.

## UNE INFO AU FIL DE L'EAU

Le parc de stations d'épuration Seine-Normandie consomme 1 % de la consommation électrique totale sur le bassin.

Quatre facteurs clés de la mise en œuvre du PDM ont été identifiés et trois recommandations formulées pour renforcer la maîtrise d'ouvrage des milieux aquatiques, la coordination Agence-police de l'eau, l'approche bassin versant et son intégration dans les politiques d'aménagement du territoire.

## ÉVALUER LE 10<sup>e</sup> PROGRAMME EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

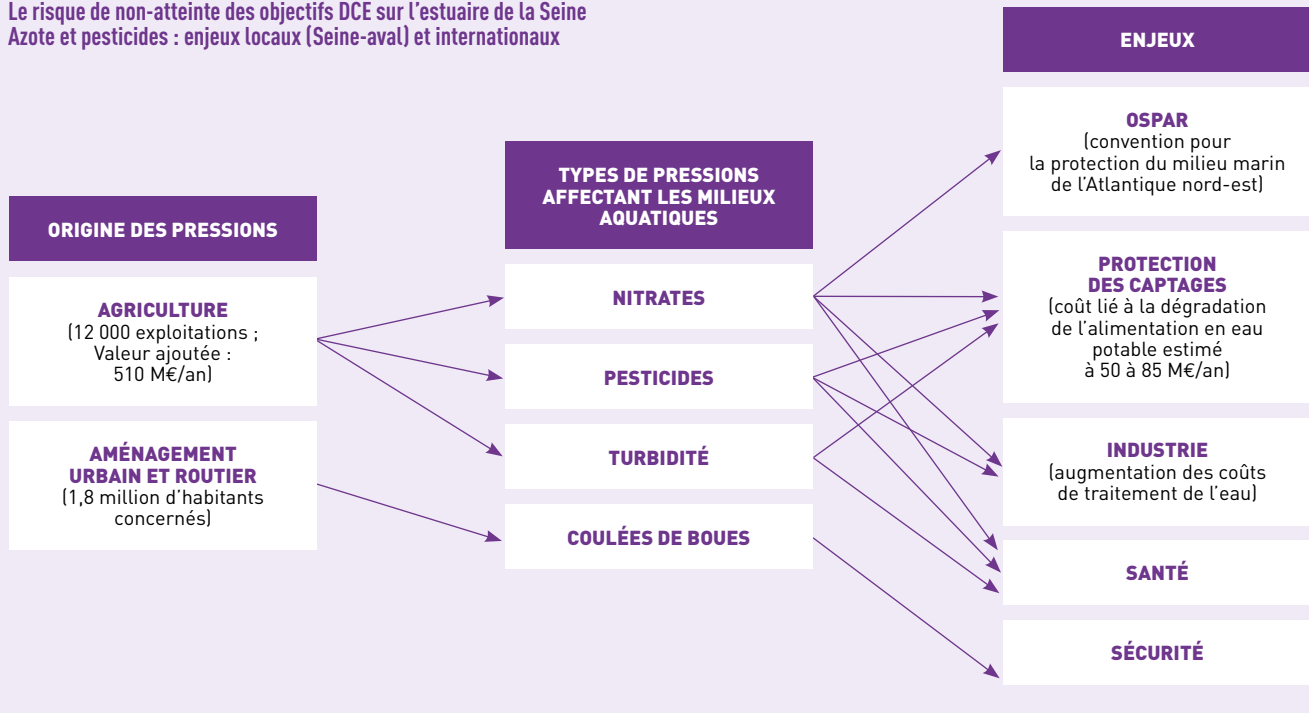
La commission des aides de l'Agence souhaite évaluer son 10<sup>e</sup> programme au regard du développement durable. Une première analyse a été menée sur deux éléments majeurs de la lutte contre les pollutions : les stations d'épuration et les Mesures agroenvironnementales (MAE).

À titre d'exemple, elle a démontré que le parc de stations d'épuration Seine-Normandie consomme environ 1,4 milliard de kWh par an, soit 1 % de la consommation électrique totale sur le bassin. La conception d'un système d'assainissement autonome en énergie est techniquement réalisable. Des systèmes réellement alternatifs (tels que la collecte séparative des urines en milieu urbain) existent à l'étranger et pourraient être expérimentés.

Concernant les Mesures agroenvironnementales (MAE), l'évaluation a montré que les plus efficaces en matière de développement durable le sont aussi pour la ressource en eau et impliquent des changements de système (agriculture biologique, systèmes fourragers économes en intrants et agroforesterie).



## Le risque de non-atteinte des objectifs DCE sur l'estuaire de la Seine Azote et pesticides : enjeux locaux (Seine-aval) et internationaux



### L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE ET LES EPTB

L'Agence a souhaité déterminer dans quelle mesure les Établissements publics territoriaux de bassin (EPTB) peuvent participer à la mise en œuvre de la DCE et pallier notamment les manques en matière de maîtrise d'ouvrage sur le bassin. Cette étude a conduit à un état des lieux des EPTB à l'échelle nationale.

- utiles du bouchon de turbidité dans l'estuaire et en recherchant une plus grande liberté du fleuve dans son lit majeur ;
- améliorer la fonctionnalité de l'estuaire amont, en particulier en rétablissant les connexions entre le fleuve et ces milieux ;
- renforcer la politique de reconquête de la qualité des ressources en eau, en priorité vis-à-vis des apports diffus d'origine agricole ;
- créer une véritable gouvernance de l'estuaire, articulée avec celle des territoires connexes.

### LE RISQUE DE NON-ATTEINTE DES OBJECTIFS DCE SUR L'ESTUAIRE DE LA SEINE

Une étude technico-économique sur l'estuaire de la Seine a permis de mettre en lien ses principaux enjeux environnementaux et l'importance économique des usages responsables et affectés, et d'évaluer le risque de non-atteinte des objectifs du SDAGE (voir schéma ci-dessus : exemple azote et pesticides). Validée par le Conseil scientifique de l'estuaire, l'étude formule quatre recommandations :

- repenser la fonction navigation conjointement avec les autres fonctions de l'estuaire, notamment en maintenant les fonctions

#### Gestion des ressources en eau et des milieux aquatiques : un guide pour enrichir les débats locaux

Les Agences de l'eau ont conçu un guide qui rassemble les connaissances élémentaires sur les analyses économiques pour les SAGE et les contrats. Ce guide s'adresse aux animateurs, élus et techniciens impliqués dans la gestion de l'eau au niveau local. Il présente, illustrations à l'appui, les principaux types d'analyses susceptibles d'apporter des éclairages aux débats locaux portant sur la gestion des ressources en eau et des milieux aquatiques.

Aperçu des  
RÉALISATIONS  
du 9<sup>e</sup>  
PROGRAMME

#### TROIS ÉTUDES MARQUANTES

Trois études ont particulièrement marqué le 9<sup>e</sup> programme :

- une évaluation des caractères sélectifs et incitatifs du 9<sup>e</sup> programme (analyse de la priorisation des projets et de la mobilisation des maîtres d'ouvrage) ;

- une étude prospective participative incluant des membres de la CPPP et réalisée à partir de différents scénarios d'évolution du système de l'Agence à l'horizon 2027 pour alimenter la réflexion dans le cadre de la conception du 10<sup>e</sup> programme ;

- une étude économique basée sur 21 cas visant à comparer la protection préventive des captages et les coûts des traitements curatifs de l'eau.

# CONNAÎTRE LE MILIEU POUR AGIR

**Afin d'orienter l'action de l'Agence et d'éclairer les décisions des acteurs de l'eau, l'évolution de la contamination des milieux et les sources de pollution ont été étudiées. L'objectif est de mettre en place des actions visant à atteindre le bon état des milieux aquatiques.**

24 études de connaissance générale ont été financées, pour un montant de 1,9 M€.

Sept études dites « stratégiques », traitant du positionnement de l'Agence dans différents domaines, ont été menées, dont l'une sur la communication vis-à-vis du monde économique. Les réflexions technico-financières et portant sur les milieux restent des domaines importants alors que les études au service de « l'état des lieux du bassin Seine-Normandie », approuvé le 5 décembre par le comité de bassin, ont vu leur proportion logiquement diminuer par rapport à l'année dernière.

## COMPRENDRE LE FONCTIONNEMENT DES EAUX SOUTERRAINES ET LEUR LIEN AVEC LES RIVIÈRES

### La protection des captages de la fosse de Melun et de la basse vallée de l'Yerres

Une thèse conduite en partenariat avec Veolia Eau, le SEDIF, Eau du Sud Parisien, AQUI'Brie et l'INRA, s'intéresse à la modélisation de la contamination nitrique de la nappe de Champigny. L'application du modèle entre 1971 et 2011 a montré l'importance des échanges nappes-rivières dans le fonctionnement de la nappe et a permis d'identifier les zones les plus contributives à l'alimentation des captages. La mise en rapport des zones d'alimentation principale avec la rapidité du transfert et la pression agricole permet de délimiter les zones d'actions les plus pertinentes, susceptibles de faire l'objet de mesures ciblées.

### Relations eaux souterraines-réseau hydrographique

Cette étude vise à estimer les débits échangés entre la nappe et la rivière à l'échelle des masses d'eau. Conformément à la DCE, l'impact des prélèvements en nappe sur le débit des cours d'eau est évalué, et la vulnérabilité vis-à-vis d'une contamination souterraine ou de surface est caractérisée.

### Impact des prélèvements d'eau souterraine sur l'habitat aquatique

Le projet mené par l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (Irstea) avec les Mines ParisTech et l'École nationale supérieure en environnement, géoressources et ingénierie du développement durable (ENSEGID) associe une modélisation hydrologique à des modèles de qualité de l'habitat hydraulique pour les poissons. Ce modèle d'habitat aquatique est basé sur les exigences des poissons pour l'hydrologie et permet d'identifier les rivières les plus impactées par les prélèvements. Pour les cours d'eau au droit des masses d'eau souterraine, les anomalies d'habitat peuvent varier entre 1 et 18 %, en fonction des espèces de poissons potentiellement présentes. Ces résultats illustrent l'impact de la répartition spatiale des prélèvements sur la distribution des anomalies d'habitat dans les bassins versants.

### Un accord tripartite avec le BRGM pour améliorer la connaissance

Dans le cadre de l'accord tripartite entre l'Agence, le bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) et la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE) sur la période 2013-2018, une quinzaine d'études sont en cours et 60 sont programmées.

## ÉVALUER LA QUALITÉ DES EAUX LITTORALES

En complément de la lutte contre les pollutions chimiques et la réduction des apports en nutriments dans les eaux côtières, l'Agence met en place des politiques ciblées à une échelle pertinente, notamment en matière de réduction de la pollution microbologique. Cette politique, menée avec les collectivités, se traduit par le financement et l'élaboration des profils de vulnérabilité. Ainsi, fin 2013, 70 % des profils de baignades étaient finalisés et les plus anciens d'entre eux avaient déjà amorcé leur révision. Quant aux profils de vulnérabilité des zones conchylicoles, excepté pour trois d'entre elles, les études sont en cours et deux sont terminées.

## EAU ET SANTÉ

### Risques sanitaires microbiologiques

Les « profils de vulnérabilité » pour les zones conchylicoles ont constitué une priorité. Parallèlement, l'efficacité des systèmes de désinfection des stations d'épuration littorales et la présence de virus de gastro-entérites dans les rejets ponctuels et diffus proches de ces zones ont été étudiés.

### Risques sanitaires liés aux micropolluants

Dans les ressources d'eau potable, une vigilance particulière a été portée à la présence de micropolluants « émergents » comme les perchlorates, les nitrosamines ou les perfluorés, les résidus médicamenteux humains et vétérinaires.

La base de données constituée depuis 2006 sur les produits issus de la pêche et l'aquaculture en mer et en eau douce, a permis de dégager des imprégnations par secteurs et des tendances dans la chair des poissons, mollusques et crustacés.

### Risques sanitaires liés aux planctons toxiques

Outre les études conduites avec l'IFREMER sur les proliférations de planctons toxiques marins dans les moules ou les coquilles Saint-Jacques, l'Agence a financé des études sur des plans d'eau de baignade touchés par des proliférations d'algues bleues (cyanobactéries) toxiques afin d'identifier les moyens de réduire ces proliférations.

### Information en eau et santé

Des documents et conférences ont traité de thèmes d'actualité comme les nitrates et la santé, les médicaments et l'eau ou la microbiologie des eaux. La nouvelle stratégie « eau et santé » de l'Agence (2012-2015) a été mise en place notamment avec des Agences régionales de santé du bassin (journée « profils » avec l'ARS Bocages Normands, atelier « cyanobactéries » avec l'ARS Haute-Normandie, etc.).







03

# Relever les défis majeurs du bassin

en cohérence  
avec la politique  
européenne  
et nationale

Aider les collectivités pour la qualité  
de l'eau potable et de l'assainissement **40**

Mobiliser les gestionnaires de la ressource **44**

Mobiliser les acteurs du littoral **49**

Avec les industriels, expertiser et gérer les rejets **50**

# AIDER LES COLLECTIVITÉS POUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

**Issue des directives européennes, la réglementation française impose des contraintes de qualité (tant pour l'eau potable que pour la collecte et l'épuration des eaux domestiques) à la charge des collectivités. Elle fixe l'objectif du retour au bon état écologique des eaux à l'horizon 2015, 2021 ou, au plus tard, 2027. Dans cette perspective, l'Agence de l'eau attribue des aides aux collectivités, finance des travaux de recherche, soutient le bon fonctionnement des systèmes d'assainissement et propose une assistance technique aux acteurs locaux.**

Les redevances émises en 2013 par l'Agence auprès des collectivités sont de 75 M€ pour le prélèvement d'eau potable, et de 589 M€ pour les pollutions d'origine domestique et la modernisation des réseaux de collecte.

En 2013, l'Agence a attribué 414 M€ d'aides aux investissements pour :

- satisfaire les besoins en eau : protection des captages, usines de traitement et sécurité de la distribution (64 M€) ;
- dépolluer en traitant les eaux usées domestiques : stations d'épuration, réseaux d'assainissement, traitement des eaux pluviales, assainissement non collectif (271 M€) ;
- reconquérir les milieux : entretien des milieux aquatiques (79 M€).

## SATISFAIRE LES BESOINS EN EAU

### L'alimentation en eau potable

#### Les aides aux investissements

Dans le domaine de l'eau potable, l'Agence a soutenu à hauteur de 48,5 M€ des travaux d'adduction, de production et de stockage pour résoudre des problèmes de qualité (8,5 M€), de quantité (1,3 M€) et de sécurité (38,7 M€). Ces aides ont fortement diminué au lancement du 10<sup>e</sup> programme, et ce pour deux raisons : l'Agence n'intervient plus dans l'accélération du remplacement des branchements en plomb (près de 50 M€ d'aides en 2012) ; et beaucoup de travaux ont été réalisés en 2012 en raison de la baisse annoncée des taux d'aides entre les 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> programmes.

#### Les études et recherches

Les technologies de traitement pour la production d'eau potable sont en pleine évolution. Afin de résoudre les problèmes observés sur le terrain, l'Agence soutient financièrement des travaux de recherche scientifique (0,6 M€ de subventions en 2013) portant sur des problématiques de traitement (remplacement du réactif polyacrylamide, traitement du chlorure de vinyle monomère, élimination du chrome VI) et sur les mises au point analytiques (analyse des composés organiques volatils, multidétection des pathogènes responsables de gastro-entérites, caractérisation de la matière organique réfractaire au traitement, suivi biologique d'une ressource destinée à l'AEP, etc.).

L'étude sur le chlorure de vinyle monomère (CVM) publiée en 2013 peut être présentée à titre d'exemple : le CVM, composé très volatil et potentiellement cancérigène (foie), est relargué par les canalisations en PVC datant d'avant 1980. Après mise en évidence des trois principaux facteurs influençant le relargage, des méthodes d'analyse du CVM dans le PVC et dans l'eau ont été mises au point, et 20 solutions susceptibles d'éviter ou de corriger le relargage de CVM ont été analysées. Quatre d'entre elles seront testées en laboratoire ou sur pilote.

### Aider les collectivités pour la qualité de l'eau potable

#### Les aides aux actions préventives

Afin de répondre aux exigences de la Directive-cadre sur l'eau (DCE), l'Agence agit pour la protection et la reconquête de la qualité de l'eau des captages dégradés par les pollutions diffuses. Son action est ciblée sur les captages dits prioritaires et en particulier ceux cités dans les Plans territoriaux d'actions prioritaires de l'Agence. Depuis 2009, 497 captages, dont 425 prioritaires, ont bénéficié d'une aide pour la définition d'un programme d'actions préventives. En 2013, près de 2,6 M€ d'aides ont été accordés pour les études préalables à ces actions. L'Agence soutient également la procédure et la mise en œuvre des prescriptions des Déclarations d'utilité publique (DUP) : 3,2 M€ ont été consacrés à la protection réglementaire de près de 300 captages, alimentant plus de 4,3 millions de personnes. L'essentiel de ces aides a concerné la mise en œuvre des travaux liés à cette réglementation (56 %).

Aperçu des  
RÉALISATIONS  
du 9<sup>e</sup>  
PROGRAMME

Ce sont les captages desservant le plus grand nombre d'habitants qui ont été protégés en priorité.

CONDUIRE DES ACTIONS TERRITORIALES POUR RÉALISER LES OBJECTIFS D'ÉTAT DES EAUX						
Conformité des eaux brutes à vocation de production d'eau potable	2007	2008	2009	2010	2011	2012
• Montant des aides (M€) engagées au bénéfice de collectivités (traitement, interconnexion, déplacement, protection des captages, DUP)	23	29	12	34	27	43
• Populations desservies ayant bénéficié de ces travaux	nc	nc	660 000	2 338 869	2 610 000	4 593 000





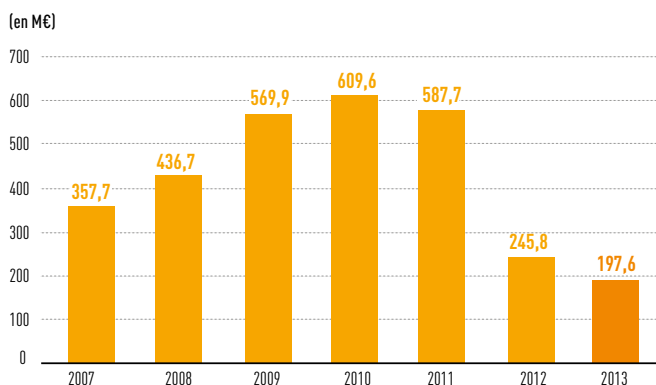
## DÉPOLLUER

### L'assainissement collectif : les stations d'épuration

#### Des investissements en baisse sensible

L'Agence a soutenu 197,6 M€ d'investissements sur les stations d'épuration, auxquels s'ajoutent 11,3 M€ au titre des études. Des montants inférieurs à ceux de 2012, année durant laquelle les investissements avaient déjà considérablement diminué : achèvement du financement des travaux de mise en conformité DERU des stations d'épuration des agglomérations de plus de 10 000 équivalents-habitants (EH). Dans ce domaine, le respect des engagements européens de 2007 a abouti le 23 janvier 2013 au classement du contentieux C 280/02.

#### Stations d'épuration des collectivités – Évolution du montant des travaux retenus de 2007 à 2013



#### Les objectifs DERU atteints

Suite au passage de la totalité du bassin en zone sensible en 2006, l'année 2013 représentait la date limite (2006 + 7 ans) pour la mise en conformité des stations d'épuration des agglomérations supérieures à 10 000 EH situées sur le territoire des fleuves côtiers de Haute-Normandie et ouest Cotentin. Dès 2007, des contrats ont été signés avec les maîtres d'ouvrages concernés (Fécamp, Saint-Valery-en-Caux, Eu, Le Tréport, Dieppe). Toutes les stations de ces territoires respectent sans retard les objectifs de traitement fixés par la DERU.

La seule procédure en cours (contentieux européen 2009/2306) pour Seine-Normandie concerne sept agglomérations. Fin 2013, seules deux stations dont les travaux doivent s'achever au premier semestre 2014 restent à mettre en service. Les autres stations d'épuration ont été mises en eau et seront déclarées conformes sur la base du bon fonctionnement constaté à partir des résultats d'une année d'autosurveillance.

#### Améliorer l'épuration

Les travaux financés concernent principalement la reconstruction, l'extension et l'amélioration de stations existantes. Les interventions sur la file boues recouvrent la mise en place de centrifugeuses, de serres solaires, d'aires de stockage de silos, de tables d'égouttage, etc.

Dorénavant, beaucoup de stations se dotent d'une aire de dispersion végétalisée. Amortissant l'impact des flux polluants rejetés, elle constitue en outre un espace de biodiversité parfois utilisé à des fins pédagogiques.

En 2013, 25 stations d'une capacité totale de 7 950 EH ont été créées pour des habitations initialement assainies en non collectif. Ces stations, de taille modeste (300 EH en moyenne), sont pratiquement toutes de type « filtres plantés de roseaux », procédé bien adapté aux petites collectivités rurales.

### L'assainissement collectif : les réseaux d'assainissement

En 2013, l'Agence a apporté 118,4 M€ d'aides aux réseaux d'assainissement, en forte baisse par rapport à 2012 quand l'Agence avait apporté 203 M€ d'aides.

35 M€ ont été consacrés aux réseaux neufs : desserte et transport. La pose de 258 km de réseaux permet de desservir 29 000 habitants supplémentaires. En complément, près de 200 km de réseaux ont été réhabilités, le montant des aides correspondantes étant de 55 M€ aux travaux, dont 5 M€ ont été consacrés à la mise en séparatif de réseaux unitaires.

Le montant des travaux (22 M€) consacrés en 2013 à la mise en conformité de la partie privative des branchements est en augmentation par rapport à 2012 (14 M€).

14 M€ ont porté sur les aides aux études pour les réseaux.

Le 10<sup>e</sup> programme a mis fortement l'accent sur la mise en conformité de la partie privative des branchements particuliers. Les résultats de cette première année du programme sont encourageants, avec une augmentation du montant des aides accordées (près de 60 %) et plus de 6 800 branchements (privés et bâtiments publics) qui seront mis en conformité, tant pour la bonne répartition des eaux usées et des eaux pluviales que pour la déconnexion des eaux de gouttière.

## L'Assainissement non collectif (ANC)

L'Agence a soutenu la réhabilitation de 3 000 installations d'ANC à hauteur de 20,5 M€. Ces travaux, d'un montant de 34,3 M€, ont été réalisés sous maîtrise publique d'ouvrage. Les études préliminaires, d'un montant de 2,9 M€, ont bénéficié de 1,6 M€ d'aides. Les installations d'ANC sont le plus souvent constituées d'un pré-traitement (généralement une fosse toutes eaux), suivi d'un traitement par épandage dans le sol (30,4 % des dispositifs financés par l'Agence en 2013) ou sur sable (54,5 % des installations financées). Des filières dites compactes sont mises en place lorsque la surface disponible autour de la maison est insuffisante (15,1 % des installations financées).

## Maîtriser les pollutions par temps de pluie

Le 10<sup>e</sup> programme d'intervention de l'Agence a rendu plus incitatives les aides aux collectivités pour la réduction des rejets polluants par temps de pluie dans les zones urbaines. La priorité a été donnée aux actions favorisant :

- la diminution des eaux de ruissellement collectées dans les réseaux d'assainissement ;
- les travaux sur réseaux unitaires permettant de réduire les déversements d'eaux usées non traitées par les déversoirs d'orage.

## Réduire les rejets urbains de polluants par temps de pluie

L'Agence a attribué plus de 8 M€ d'aides, dont 2,5 M€ pour la réduction à la source des écoulements par temps de pluie : réalisation de toitures végétalisées, de places de stationnement en matériaux drainants enherbés ou non, d'espaces verts, de noues, de bassins d'infiltration ou de cuves pour la récupération d'eaux pluviales. Près de 5,5 ha de zones urbaines ont été désimperméabilisés.

## Partager les connaissances

L'Agence met à disposition des collectivités, des aménageurs et des urbanistes, un guide qui présente une méthodologie et des solutions pour une meilleure maîtrise des pollutions dès l'origine du ruissellement ([www.eau-seine-normandie.fr/index.php?id=4301](http://www.eau-seine-normandie.fr/index.php?id=4301)).

## Le soutien au fonctionnement des ouvrages d'épuration

### Les primes pour épuration

La prime pour épuration aide les exploitants des stations d'épuration à éliminer la pollution d'origine domestique et à maintenir le bon fonctionnement de la station. En 2013, l'Agence a procédé au versement des soldes des primes 2008 à 2011 et à celui des acomptes conventionnels, pour un montant total de 161 M€.

### L'expertise des dispositifs d'auto-surveillance

L'Agence a en charge l'expertise technique des dispositifs d'auto-surveillance des ouvrages d'assainissement. Principal objectif : déterminer le niveau de fiabilité des données d'auto-surveillance, notamment pour disposer d'une meilleure connaissance des pressions sur le milieu.

Cette expertise permet également d'améliorer les dispositifs, tant en termes d'équipement que d'organisation, et peut contribuer au développement du management environnemental pour l'exploitation du système d'assainissement.

En 2011, l'Agence a initié une campagne d'expertise des dispositifs d'auto-surveillance des stations de plus de 2 000 EH. Fin 2013, ces expertises ont été réalisées sur 460 des 600 stations d'épuration du bassin.

Aperçu des  
RÉALISATIONS  
du 9<sup>e</sup>  
PROGRAMME

## DES ENGAGEMENTS COMMUNAUTAIRES REMPLIS

Les engagements communautaires ont été remplis à travers l'achèvement de la mise aux normes des stations d'épuration liée à la DERU :

- depuis fin 2011, les stations d'épuration de plus de 10 000 EH sont toutes conformes ;
- 9 des 16 stations de plus de 2 000 EH

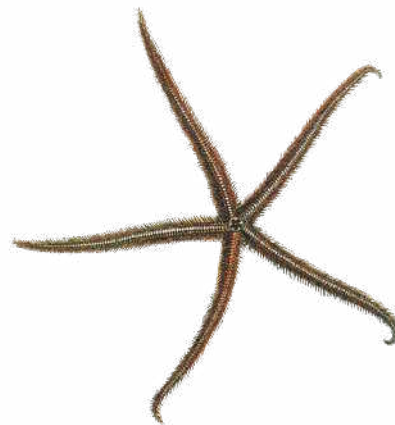
étaient conformes fin 2012, la mise aux normes des 7 dernières stations (22 270 EH) étant prévue en 2013.

### SATISFAIRE AUX OBLIGATIONS EUROPÉENNES ET NATIONALES : ÉQUIPEMENT ET RÉDUCTION DES REJETS

Eaux résiduaires urbaines (ERU)	2007	2008	2009	2010	2011	2012
• Nombre de stations d'épuration de plus de 2 000 EH restant à mettre en conformité au 31/12	144	114	61	44	16	7
• Nombre d'équivalents-habitants correspondant	12 976 787	12 008 566	9 708 701	8 206 051	55 407	22 270
Pourcentage des AP* annuelles consacrées à la mise en conformité ERU	60 %	59 %	71 %	67 %	40 %	11 %

\*Autorisations de programme





Aperçu des  
RÉALISATIONS  
du **9e**  
PROGRAMME

PROMOUVOIR ET METTRE EN ŒUVRE LA SOLIDARITÉ DANS LE BASSIN						
Solidarité avec les communes rurales	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Montant des aides spécifiques engagées en faveur des communes rurales (en AP*)	63	56	48	59	58	77

SATISFAIRE AUX OBLIGATIONS EUROPÉENNES ET NATIONALES EN MATIÈRE DE DONNÉES SUR L'EAU						
Connaissance des rejets dans le milieu	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Pourcentage d'EH des agglomérations de plus de 10 000 EH bénéficiant d'un dispositif d'autosurveillance des réseaux	64 %	63 %	64 %	64 %	73 %	95 %

\*Autorisations de programme

## AMÉLIORER LA GOUVERNANCE

### Le soutien à la programmation

Outre les aides directes apportées aux collectivités locales pour les travaux d'eau potable, l'assainissement et la gestion des milieux aquatiques et humides, l'Agence signe des contrats spécifiques comprenant des programmes pluriannuels de travaux et d'animations locales. L'Agence s'attache ainsi à développer une gouvernance locale en établissant un programme d'actions cohérent entre plusieurs maîtres d'ouvrage et en réunissant les acteurs « eau » d'un territoire au sein de comités de pilotage.

#### Les contrats globaux d'actions

Conclus avec l'ensemble des acteurs du territoire concernés, les contrats globaux définissent un objectif commun en matière d'eau ainsi qu'un programme intégrant les actions définies dans les Plans territoriaux d'actions prioritaires. En 2013, sur le bassin Seine-Normandie, 40 contrats globaux pour l'eau étaient en application. Parmi ceux-ci, 8 contrats étaient en phase d'élaboration, 8 contrats sont arrivés à terme et 2 nouveaux contrats ont été signés. Les collectivités en sont les principaux partenaires.

#### Les contrats de partenariat

Afin d'assurer la synergie des politiques locales visant l'atteinte des objectifs du 10<sup>e</sup> programme, l'Agence a signé des contrats de partenariat avec trois conseils généraux, un conseil régional, et avec l'établissement public territorial de bassin Oise-Aisne.

### Le soutien à la maîtrise d'ouvrage

L'Agence propose aux acteurs locaux des contrats d'animation et d'assistance technique pour développer leur expertise en matière d'eau. Le soutien de l'Agence s'élève à 50 % des frais de fonctionnement pour :

- les équipes d'animation qui élaborent les SAGE et celles qui appliquent des contrats globaux ;
- les cellules techniques qui interviennent dans divers domaines : la gestion et la protection des zones humides et du littoral marin, la dépollution urbaine et, chez les artisans raccordés, la protection des captages d'eau potable, ou encore l'entretien régulier des cours d'eau ;
- les animateurs des collectivités locales pour la protection des captages ou la mise en conformité des branchements d'eaux usées ou pluviales.

En application de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) au sein des départements, des équipes d'assistance technique (ATD) peuvent intervenir tant pour la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques qu'en matière d'assainissement collectif et non collectif, pour les collectivités éligibles au titre de la solidarité territoriale. En 2013, 24 départements ont signé avec l'Agence un contrat pour l'ATD couvrant tout ou partie des quatre domaines concernés.

En 2013, l'Agence a attribué 3,8 M€ aux conseils généraux au titre de l'assistance technique départementale et de l'animation.

# MOBILISER LES GESTIONNAIRES DE LA RESSOURCE

**L'Agence de l'eau mobilise l'ensemble des acteurs du milieu rural, pour prendre en compte les travaux du « Grenelle de l'environnement » et atteindre les objectifs de la Directive-cadre.**

## SATISFAIRE LES BESOINS EN EAU

**Préserver la qualité des ressources destinées à l'alimentation en eau potable**

### Mobiliser les acteurs et les accompagner

L'Agence a participé et financé un séminaire sur le lien entre agriculture biologique et protection de l'eau potable, afin de sensibiliser les acteurs et de valoriser des solutions innovantes.

Elle a en outre encadré un stage de six mois portant sur l'amélioration de la qualité et de l'utilité des diagnostics des pressions dans les démarches préventives, afin de mieux accompagner les maîtres d'ouvrage.

Enfin, l'Agence a organisé un atelier destiné aux journalistes afin de les former à la protection des captages.

### Soutenir l'animation

L'Agence a financé 96 ETP pour l'animation, indispensable au développement d'actions de protection de la ressource en eau potable,

pour un total de 5,4 M€. Comme chaque année, une journée d'information a été organisée pour les animateurs.

### Favoriser l'innovation

L'Agence continue de soutenir de nombreux projets de recherche sur des techniques innovantes en agriculture, ainsi que des projets préventifs de protection des captages.

## MAÎTRISER LES RISQUES DE POLLUTIONS DIFFUSES

### En zone agricole

Depuis 2007, année de démarrage du Programme de développement rural hexagonal (PDRH), l'Agence a engagé près de 63 M€ pour accompagner les agriculteurs dont l'exploitation se situe sur des Aires d'alimentation de captage (AAC) dans leurs changements de pratiques, principalement via les Mesures agroenvironnementales (MAE) et le Plan végétal pour l'environnement (PVE). Pour l'année 2013, le montant total des aides dépasse 13 M€.

L'année 2013 est également marquée par une augmentation des aides accordées (227 000 €) pour la mise en œuvre d'autres mesures du PDRH peu mobilisées jusqu'à présent : actions réalisées dans le cadre du Plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE), investissements collectifs, boisement de parcelles agricoles, et mise en place de systèmes agroforestiers.

Aperçu des  
RÉALISATIONS  
du 9<sup>e</sup>  
PROGRAMME

## MISE EN PLACE D'UNE GESTION COLLECTIVE DE LA RESSOURCE

L'accès à une ressource en eau de qualité et en quantité suffisante est vital pour l'homme et indispensable à ses activités. Afin d'assurer l'équilibre entre la ressource et les différents usages de l'eau, l'Agence est intervenue avec les objectifs suivants :

- améliorer les économies d'eau dans l'irrigation et les réseaux de distribution publics et industriels. Trois opérations en faveur de la gestion des prélèvements irrigation sur la ressource ont été développées. Ce type d'actions était inexistant en 2006.
- Inciter aux économies d'eau dans les réseaux de distribution publics et sur les parties privées du réseau d'eau potable. De fin 2006 à fin 2012, ces actions ont permis une augmentation de 0,4 % du volume d'eau économisable sur le volume total prélevé.

### ADAPTER LA GESTION DE LA RESSOURCE À L'ACCROISSEMENT DE LA RARETÉ DE L'EAU

Limitation des effets des sécheresses	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Montant des aides pour des opérations en faveur de la gestion des prélèvements sur la ressource (M€ d'AP*)	1,5	1,5	1,4	1,85	1,5	1,33
Volumes prélevés dans le bassin par secteur (Mm <sup>3</sup> ) :						
• collectivités	2 101	2 000	2 000	1 850	1 445	1 426
• industrie dont refroidissement des centrales thermiques (EDF)	1 060	1 050	1 050	1 226	1 320	1 141
• agriculture	95	150	150	86	123	156

\*Autorisations de programme



**Réalisations en termes de Mesures agroenvironnementales (MAE) et de Plans végétaux pour l'environnement (PVE) : l'année 2013 mise en perspective des six années précédentes**

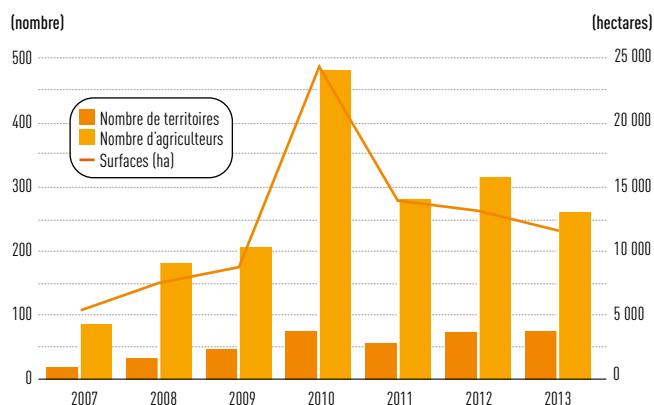
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
MAE	2,06 M€	4,45 M€	4,81 M€	16,23 M€	8,59 M€	10,73 M€	<b>10,80 M€</b>
PVE	0,04 M€	0,11 M€	0,12 M€	0,51 M€	0,81 M€	1,33 M€	<b>2,01 M€</b>
Autres mesures	-	-	-	-	-	0,02 M€	<b>0,22 M€</b>
<b>TOTAL PDRH SUR LES AAC</b>	<b>2,10 M€</b>	<b>4,56 M€</b>	<b>4,93 M€</b>	<b>16,74 M€</b>	<b>9,40 M€</b>	<b>12,08 M€</b>	<b>13,03 M€</b>

**Les Mesures agroenvironnementales (MAE)**

Avec plus de 10,8 M€ d'aides obtenues en 2013, les MAE bénéficient de la majorité des aides engagées par l'Agence dans le PDRH. Près de 12 000 ha ont été contractualisés par 262 agriculteurs sur plus de 70 territoires prioritaires (AAC). Les changements de pratiques concernent la réduction des intrants, la conversion à l'agriculture biologique (pour plus de 1 100 ha), la remise en herbe ou la gestion extensive des prairies.

Des MAE ont également été contractualisées sur des territoires dont l'enjeu est la « protection des zones humides ». Il s'agit essentiellement de mesures portant sur la gestion extensive de prairies. Les surfaces engagées en 2013, avec 8 250 ha en MAE « zones humides » pour près de 400 agriculteurs, ont doublé par rapport à 2012 (4 600 ha). Depuis le début du PDRH, l'Agence a attribué plus de 18,5 M€ d'aides à ce type de MAE.

**Bilan des Mesures agroenvironnementales (enjeu AAC)**



**QUATRE FOIS PLUS D'EAU PROTÉGÉE**

Le nombre de captages aidés par l'Agence dans le cadre des démarches de Déclaration d'utilité publique (DUP) a fortement augmenté entre 2007 et 2012 (plus de 2 000), sans toutefois

atteindre l'objectif fixé en 2007. En revanche, le volume d'eau protégé est supérieur. Ce sont donc les captages dont les volumes de production sont les plus importants

qui ont été protégés en priorité : la capacité de production protégée en 2006 était de 749 Mm<sup>3</sup>/an pour atteindre 2 792 Mm<sup>3</sup>/an en 2012, soit presque quatre fois plus.

**CONDUIRE DES ACTIONS TERRITORIALES POUR PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU**

Captages prioritaires « Grenelle » en cours de protection	2009	2010	2011	2012
Nombre d'ouvrages prioritaires « Grenelle »	149	149	149	149
Nombre de captages aidés par l'Agence en faveur de la délimitation d'une aire d'alimentation de captages	28	140	146	146
Nombre de captages aidés par l'Agence en faveur de la validation d'un programme d'actions	9	56	71	92
Nombre de captages pour lesquels au moins une demande de MAE découlant du programme d'actions a été aidée	4	15	30	41





Aperçu des  
RÉALISATIONS  
du **9<sup>e</sup>**  
PROGRAMME

## LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES : UNE DYNAMIQUE EN MARCHÉ

L'Agence a consacré 96,7 M€ à la lutte contre les pollutions diffuses. L'objectif initial de 159 M€ est donc atteint à 61 %. Cela s'explique en partie par la faible contractualisation obtenue dans le cadre du Plan végétal pour l'environnement (PVE). En effet, le PVE a connu un démarrage difficile. Sur la période 2007-2012, l'Agence a accompagné 543 exploitations agricoles ou CUMA.

L'objectif fixé en 2007 pour fin 2012 (1 600 dossiers) est atteint à 34 %. Par ailleurs, dans le cadre du Programme de développement rural hexagonal 2007-2013, l'Agence accompagne la mise en œuvre de Mesures agroenvironnementales (MAE) sur les aires d'alimentation de captage. Plus de 70 000 ha de MAE ont été contractualisés, bien au-delà de l'objectif de 30 000 ha.

Enfin, en ce qui concerne l'agriculture biologique – moyen le plus efficace pour préserver la qualité de l'eau, en particulier contre les produits phytosanitaires –, l'action de l'Agence s'est essentiellement portée sur l'animation. 20,5 ETP (34 postes) ont été financés pour la promotion de l'agriculture biologique et l'appui aux exploitants. L'objectif prévu annuellement (0,35 M€) a été atteint chaque année depuis 2010.

### CONDUIRE DES ACTIONS TERRITORIALES POUR PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU

Lutte contre les pollutions diffuses	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Montant consacré à la lutte contre les pollutions diffuses (AP*)	7,2 M€	6,7 M€	12,6 M€	25,9 M€	19,9 M€	24,6 M€
Total des surfaces agricoles utiles (SAU) faisant l'objet de MAE	4 000 ha	9 073 ha	8 124 ha	24 545 ha	13 882 ha	13 215 ha
Nombre d'exploitations faisant l'objet d'un PVE	34	12	27	104	181	199
Montant d'AP consacré à l'agriculture biologique			0,26 M€	1,10 M€	0,68 M€	1,50 M€

\*Autorisations de programme

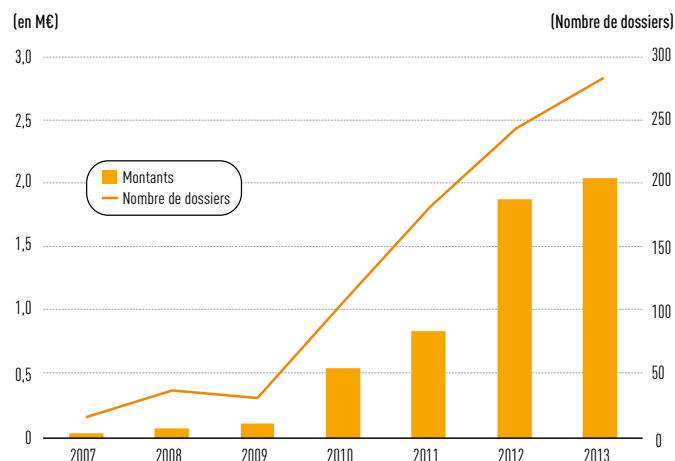
## Le Plan végétal pour l'environnement (PVE)

Dans le cadre du PVE, l'Agence encourage les agriculteurs des AAC à investir dans des matériels de désherbage mécanique, des pulvérisateurs ou l'aménagement d'aires de lavage et de remplissage de pulvérisateurs. Les montants investis dans le PVE restent mineurs par rapport à ceux souscrits dans les MAE, mais ils sont en constante augmentation depuis 2007. Une progression qui s'est poursuivie en 2013, que ce soit en nombre de dossiers (280 agriculteurs) ou en montants d'aides (plus de 2 M€).

## En Zones non agricoles (ZNA)

Les démarches de réduction de l'utilisation des pesticides en ZNA se développent significativement. En 2013, l'Agence a engagé plus de 1,7 M€ pour les soutenir (près de 700 000 € de plus qu'en 2012). Les subventions accordées pour la réalisation d'audits des pratiques et de plans de désherbage ont cependant diminué de moitié par rapport à 2012 (12 dossiers pour 134 000 € d'aides). Le soutien à l'acquisition de matériel de désherbage alternatif a, quant à lui, largement progressé : 46 dossiers et près de 559 000 € d'aides.

### Bilan du Plan végétal pour l'environnement (enjeu AAC)



Par ailleurs, l'année 2013 a été marquée par l'accompagnement de la deuxième phase de l'action Phyt'Eaux Cités engagée en Île-de-France pour la période 2013-2016. Cette action de prévention et de sensibilisation, portée par le SEDIF (Syndicat des eaux d'Île-de-France), a pour objectif de limiter l'emploi des produits phytosanitaires par les utilisateurs urbains, sur les bassins versants de la Seine, de l'Orge et de l'Yvette. Les 400 000 € d'aides apportés au total au projet expliquent la forte augmentation du volet « animation/communication » de l'Agence en 2013.

## Évolution des ventes de produits phytosanitaires sur le bassin (source : BNV-d)

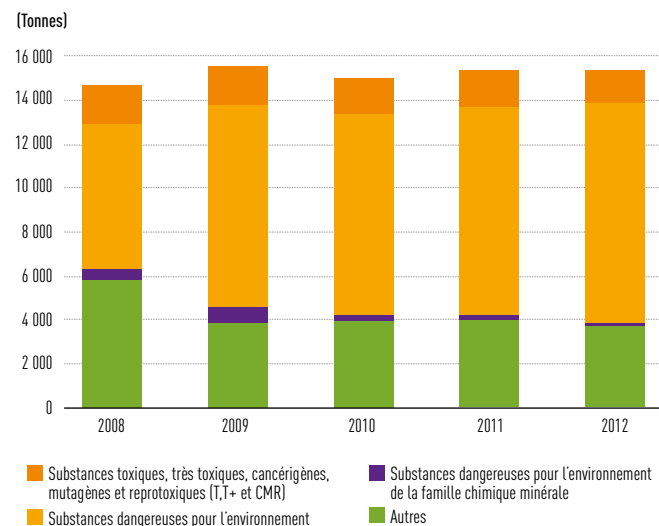
La Banque nationale des ventes de produits phytopharmaceutiques par les distributeurs agréés (BNV-d), mise en place en 2008 avec l'instauration de la redevance pour pollutions diffuses, permet de suivre la consommation de pesticides à l'échelle du bassin. Si elle s'avère insuffisante pour appréhender l'impact des produits phytosanitaires sur les milieux aquatiques, elle met néanmoins en évidence la stabilité des quantités de pesticides vendues depuis 2008.

## RECONQUÉRIR LES MILIEUX AQUATIQUES

### Les zones humides

Les surfaces de zones humides « naturelles » bénéficiant d'un financement de l'Agence dépassent les 2 400 ha en 2013, soit quasiment autant qu'en 2012 (un peu plus de 2 300 ha). Il faut toutefois y ajouter les surfaces aidées à travers une Mesure agroenvironnementale (MAE) adaptée à une zone humide, soit 8 250 ha en 2013.

## Quantité de substances actives de pesticides vendue sur le bassin Seine-Normandie entre 2008 et 2012



### Aperçu des RÉALISATIONS du 9e PROGRAMME

#### UN EFFORT IMPORTANT

L'Agence a soutenu les actions des collectivités et des gestionnaires d'espaces non agricoles pour réduire, voire supprimer l'utilisation des produits phytosanitaires. Dans ce cadre, l'Agence a signé des conventions avec les délégations

de Voies navigables de France (VNF) et la SNCF. En application du plan « Écophyto 2018 » et en cohérence avec les actions de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA), l'Agence a financé des actions exemplaires, en particulier sur les

masses d'eau les plus sensibles. L'objectif prévu pour 2012 a été largement dépassé, que ce soit en nombre de dossiers traités ou en montant d'aides accordées.

#### RÉDUIRE L'IMPACT DES ACTIVITÉS HUMAINES EN PRÉSERVANT L'EAU

Réduction des usages non agricoles des produits phytosanitaires	2009	2010	2011	2012
Nombre d'aides passées	19	33	42	68
Montant des aides correspondantes	0,33 M€	0,47 M€	1,02 M€	1,11 M€

\*Autorisations de programme

### Aperçu des RÉALISATIONS du 9e PROGRAMME

#### RÉDUCTION DES VENTES DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES : RIEN DE SENSIBLE

L'instauration de la redevance pour pollutions diffuses au niveau national est, en elle-même, une action visant à lutter contre la pollution diffuse par les produits phytosanitaires. Dans cette perspective, l'Agence soutient le développement d'actions visant à réduire l'utilisation de ces produits. La prévision établie pour l'année 2012 et fondée sur la mise en œuvre du

plan Écophyto, n'est pas atteinte. Ces politiques semblent avoir eu peu d'effet sur les ventes de produits phytosanitaires. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce résultat :

- des taux de redevance qui ne semblent pas assez élevés pour induire une diminution d'utilisation ;
- des actions de réduction d'utilisation encore peu développées sur le bassin ;

- une réduction d'utilisation, effective sur certains secteurs, rendue invisible par une augmentation d'utilisation due aux changements d'orientation des exploitations et à certaines pratiques agricoles ;
- une conjoncture agricole toujours plus favorable aux systèmes de production intensifs.

En effet, une partie des zones humides du bassin disparaîtrait à terme sans le maintien d'une agriculture de type polyculture-élevage. Une réflexion a été initiée au ministère sur le thème « agriculture en zone humide », avec pour objectif la « labellisation » des projets territoriaux valorisant les bonnes pratiques.

## Les rivières

L'indicateur du 10<sup>e</sup> programme concernant le linéaire de cours d'eau qui bénéficiaient d'un financement de l'Agence comprend les opérations de restauration et de renaturation. 626 km de linéaire sont concernés, soit presque autant qu'en 2012 (619 km).

En 2013, 61 ouvrages ont été aidés (suppression ou aménagement) pour la restauration de la continuité écologique. Plus faible en nombre qu'en 2012 (98 ouvrages), le montant des aides (35 M€) est néanmoins plus élevé (23,71 M€). Cela s'explique par la mise en œuvre d'opérations importantes, dont certaines étaient en négociation depuis plusieurs années (des ouvrages « Grenelle » et/ou hydroélectriques).

À noter : la signature en octobre 2013 de la convention pour les travaux de vidange et la gestion des sédiments du barrage EDF de Vezins sur la Sélune (50). Du fait de son ampleur, cette opération implique un suivi particulier des impacts sur le milieu et de la remontée des migrants.

## Zoom sur la convention de partenariat avec VNF

Suite à la signature en 2012 de l'accord-cadre entre les Agences de l'eau et Voies navigables de France (VNF), la « convention fille » relative à la coopération entre l'Agence de l'eau Seine-Normandie et VNF pour la période 2013-2018 a été établie. Elle prévoit le cofinancement de la construction ou de la modernisation d'une trentaine de passes à poissons pour améliorer la « transparence écologique » des barrages sur les voies navigables des bassins de l'Yonne, de la Seine, de la Marne et de l'Oise. Elle vise aussi à promouvoir les bonnes pratiques d'exploitation des ouvrages et des voies navigables : amélioration des techniques de dragage, maîtrise des rejets par l'utilisation de techniques alternatives aux produits phytosanitaires et d'huiles biodégradables, etc.

## Maîtrise du ruissellement et de l'érosion

L'Agence finance les études et les travaux permettant de réduire les risques de ruissellement, d'érosion hydrique de sols et de transfert des polluants vers les ressources en eau, les milieux aquatiques et les zones sensibles à la pollution microbiologique.

En 2013, près de 2,5 M€ ont été attribués à des études globales d'aménagement des bassins versants visant à analyser l'érosion et le ruissellement ; et 6 M€ à des travaux d'« hydraulique douce » (fossés, talus enherbés, mares, fascines, etc.) et d'« hydraulique structurante » (bassins de retenue, digues, ouvrages régulateurs, etc.).

### Aperçu des RÉALISATIONS du 9<sup>e</sup> PROGRAMME

## UN DÉVELOPPEMENT REMARQUABLE

Le linéaire de berges entretenu ou restauré n'atteint l'objectif fixé qu'en 2008 et en 2012. En revanche, l'indicateur financier est largement atteint. Cela se traduit par des opérations emblématiques et ambitieuses relevant de la restauration hydromorphologique. L'Agence privilégie la biodiversité des

habitats et le retour aux continuités écologiques. En matière de restauration de la continuité écologique, les résultats ont été satisfaisants : le nombre d'ouvrages rendus franchissables (396) a dépassé les prévisions (223). La préservation et la restauration des zones humides ont représenté un enjeu important. De par leur

fonctionnalité (rétention des nitrates) et leur biodiversité, les zones humides contribuent à l'atteinte du bon état exigé par la DCE. Les objectifs ont été largement dépassés. Les acquisitions de parcelles de zones humides ont été réalisées, notamment en zone littorale et dans les zones urbanisées d'Île-de-France.

### CONDUIRE DES ACTIONS TERRITORIALES POUR RÉALISER LES OBJECTIFS D'ÉTAT DES EAUX

Milieux aquatiques et zones humides	2007	2008	2009	2010	2011	2012
• Linéaire de cours d'eau (km) bénéficiant d'un financement de l'Agence (M€ d'AP*)	4 952 11,28	3 925 6	6 861 8,9	6 484 9,11	9 071 10,8	5 285 16,06
Zones humides (ha) bénéficiant d'un financement de l'Agence	2 190	4 019	2 005	2 189	2 811	2 335
• dont acquisition	243	600	60	159	481	479
• et en M€ d'AP	3,17	2,05	2,9	1,94	6,11	12,92
• Nombre d'ouvrages aidés dans l'année pour être franchissables	14	37	47	55	145	98
• Montant des aides de l'Agence (en M€)	1,12	3,5	8,4	6,34	18,87	23,71

\*Autorisations de programme



# MOBILISER LES ACTEURS DU LITTORAL



L'Agence de l'eau accompagne la préparation du Plan d'action pour le milieu marin (PAMM), en cohérence avec le SDAGE.

## DIRECTIVE-CADRE SUR LA STRATÉGIE POUR LE MILIEU MARIN : UNE IMPLICATION ACTIVE DE L'AGENCE

L'Agence de l'eau a participé à la mise en œuvre de la Directive-cadre sur la stratégie pour le milieu marin (DCSMM) au sein du secrétariat technique restreint en charge de l'élaboration du Plan d'action pour le milieu marin (PAMM) pour la Manche Est-mer du Nord. Ce plan a pour vocation de répertorier toutes les mesures nécessaires au maintien et à l'atteinte, au plus tard en 2020, d'un bon état écologique des eaux marines.

Au sein du secrétariat, l'Agence travaille plus particulièrement sur :

- le descripteur 5 : eutrophisation réduite ;
- le descripteur 8 : contaminants dans le milieu, sans effet néfaste sur les écosystèmes ;
- le descripteur 9 : contaminants dans les produits consommés sans impact sanitaire.

## L'ARTICULATION DES DISPOSITIFS

L'Agence veille également à l'articulation des dispositifs entre la DCE et la DCSMM.

En collaboration avec les autres acteurs engagés dans le montage du PAMM, les travaux ont porté sur l'élaboration des premiers éléments du programme de surveillance et du Programme de mesures.

Également, un important travail d'articulation entre le PAMM et le SDAGE a été mené avec la commission du littoral et de la mer (COLIMER) du bassin Seine-Normandie. La COLIMER s'est réunie trois fois en 2013, et a consacré l'essentiel de ses réunions à l'élaboration de l'état des lieux du bassin Seine-Normandie et au suivi de l'avancement de la DCSMM. Ce travail d'articulation se poursuivra durant une grande partie de 2014.



### UNE INFO AU FIL DE L'EAU

L'Agence veille à la bonne articulation entre le SDAGE et le Plan d'action pour le milieu marin pour la Manche Est-mer du Nord.

# AVEC LES INDUSTRIELS, EXPERTISER ET GERER LES REJETS



**L'Agence de l'eau met sa connaissance des activités industrielles et de leur impact sur les milieux aquatiques au service des industries, des entreprises et des artisans, afin de promouvoir une bonne gestion de l'eau et la réduction des pollutions. En 2013, l'Agence a réalisé l'état des lieux des pressions d'origine industrielle pour les pollutions classiques et les micropolluants.**

## DÉPOLLUER

### Un effort permanent pour atteindre le bon état écologique

Malgré la crise économique, les industriels poursuivent leurs efforts pour concilier développement de leur activité et préservation de l'environnement. Ce constat est particulièrement sensible dans les secteurs de l'agroalimentaire et de la papeterie. Ces efforts ont permis de poursuivre la réduction des rejets et de fiabiliser la dépollution des établissements industriels du bassin. L'Agence a apporté 37,6 M€ d'aides à près de 740 entreprises, soutenant ainsi 75,6 M€ de travaux (soit une baisse des travaux aidés de 5 % par rapport à 2012). Plus de 40 % de ces travaux concernent des actions inscrites aux Plans territoriaux d'actions prioritaires.

### Les investissements des grandes et moyennes entreprises

On note à la fois un maintien des investissements de lutte contre la pollution des sites industriels les plus petits et l'émergence de plusieurs gros projets, en particulier dans le secteur de l'agroalimentaire : coopérative Isigny Sainte-Mère (14), société Tereos (60), société LNUF (14) ; mais aussi sur d'autres secteurs comme la chimie : société Grande Paroisse (77) ; le raffinage de pétrole : Total (76) ; Aéroports de Paris à Roissy (95) ; la papeterie : société Everbal (02).

Les aides servent principalement :

- à la création ou l'amélioration des capacités d'épuration (36 %) ;
- à la fiabilisation du niveau de dépollution et la prévention des pollutions accidentelles et diffuses (23 %) ;
- à la réduction des pollutions à la source et l'investissement dans des technologies propres (34 %) ;
- à des études préalables ou générales et à des animations (6 %) ;
- à des études de réhabilitation de sites et de sédiments pollués (1 %).

### La réduction des substances dangereuses dans les rejets

L'Agence a poursuivi l'étude des pressions industrielles en matière de rejets de micropolluants : près de 100 nouveaux industriels sont concernés par l'action nationale RSDE.

Ces informations, bancarisées depuis 2009, ont été analysées dans le cadre de la révision de l'état des lieux des pressions et de l'évaluation du risque de non-atteinte des objectifs d'état des masses d'eau.

Cela a permis de mieux connaître la nature et la quantité des micropolluants transitant vers les milieux aquatiques. Les métaux comme le zinc, le cuivre, le nickel et le chrome ainsi que certains organiques comme les nonylphénols, les solvants halogénés (chloroforme) et certains HAP (fluoranthène, naphthalène) ont été largement quantifiés dans les rejets industriels.

Les partenariats avec des fédérations professionnelles contribuent à mieux appréhender les solutions à mettre en œuvre pour chaque secteur d'activité (technologies propres, substitutions de produits, amélioration des niveaux d'épuration) comme ceux des blanchisseries industrielles, des abattoirs et des métiers de la viande.

## DES ACTIONS SPÉCIFIQUES MENÉES AVEC LES PETITES ENTREPRISES ET LES ARTISANS

La simplification des aides accordées aux petites entreprises, introduites dans le 10<sup>e</sup> programme, permet de développer des actions groupées sur des territoires ciblés entre l'Agence et les collectivités, les syndicats d'assainissement, les chambres consulaires ou les fédérations professionnelles. Objectifs : assurer la conformité des raccordements des petites entreprises et la gestion des effluents concentrés.

4,5 M€ d'aides ont été apportés dans le cadre de 36 actions groupées (50 % de plus qu'en 2012), dont 17 avec contrats d'animation (1 M€ d'aides). 280 petites entreprises ont engagé 8 M€ de travaux. Quatre actions groupées thématiques se répartissent 54 % des aides (viticole-vin de champagne : 17 % ; garages : 14 % ; pressings : 17 % ; peintres en bâtiment : 6 %). Elles se déclinent en particulier sur les territoires « prioritaires » du bassin dans le cadre d'actions groupées territoriales.

### Les pressings

L'Agence a financé 89 machines de nettoyage à l'eau ou machines aux hydrocarbures.

### L'entretien et la réparation de véhicules

Le contrat d'animation « garages » 2013-2015 signé avec le Centre national des professionnels de l'automobile vise à optimiser la synergie avec les contrats d'actions territoriaux et les acteurs locaux (collectivités, chambres consulaires) et à développer des actions pédagogiques auprès des centres de formation professionnelle.

Près de 65 % des 14 000 garages du bassin ont une gestion conforme de leurs effluents concentrés (contre 10 % en 2004).

### L'activité viticole

Le partenariat avec le Comité interprofessionnel du vin de Champagne (CIVC) a été renouvelé sous forme d'un contrat d'animation pour la période 2013-2018. Il permettra de finaliser l'atteinte de la conformité des rejets dans cette région d'appellation.









04

# Financer ces défis

dans le cadre  
d'une gestion  
performante  
et équilibrée

Bilan financier, activité annuelle 54

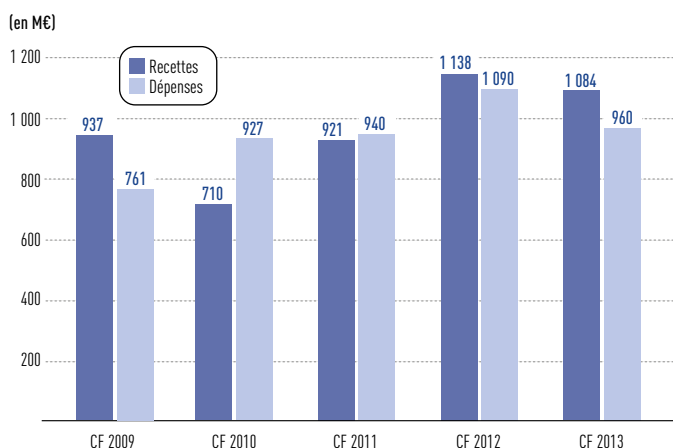
Bilan financier, activité pluriannuelle 60

# BILAN FINANCIER, ACTIVITÉ ANNUELLE



Sur les cinq dernières années, l'évolution des dépenses et des recettes se présente de la manière suivante :

## Évolution des dépenses et recettes sur les cinq dernières années



Pour information, les recettes incluent le remboursement des avances sur travaux par les maîtres d'ouvrage. Les dépenses incluent les investissements courants de l'Agence et les avances sur travaux versées aux maîtres d'ouvrage.

Pour l'année 2013, les crédits ouverts au titre des dépenses s'élevaient à 973,9 M€. Les prévisions de recettes s'élevaient à 935,2 M€.

## Le taux d'exécution par enveloppe budgétaire 2013

	BR 2013	CF 2013	Taux d'exécution 2013
<b>Recettes</b>	<b>935,2</b>	<b>1 084,2</b>	<b>116 %</b>
Redevances	738,0	744,9	101 %
Ressources	139,3	143,3	103 %
Autres produits	57,9	196,0	339 %
<b>Dépenses</b>	<b>973,9</b>	<b>959,9</b>	<b>99 %</b>
Dépenses de personnel	34,2	32,6	95 %
Dépenses de fonctionnement	46,3	39,5	85 %
Dépenses d'intervention	877,9	873,9	100 %
Dépenses d'investissement	15,5	13,9	89 %

Les écarts les plus significatifs constatés sur le taux d'exécution s'expliquent ainsi :

- pour les autres produits, par une reprise sur les provisions relatives aux engagements pluriannuels (subventions et primes) ;
- pour les dépenses de fonctionnement, par une consommation moindre des dépenses informatiques et de celles de communication ;
- pour les dépenses d'investissements courants, par un niveau de réalisation d'investissements corporels et incorporels plus faible que prévu.

## LES RECETTES : PRODUITS ET RESSOURCES

Les recettes (1 084 M€) de l'Agence sont, pour l'essentiel, constituées de :

- 745 M€ (69 %) pour les produits des redevances ;
- 143 M€ (13 %) pour les ressources des flux en retour des avances sur travaux ;
- 196 M€ (18 %) pour les autres recettes et ressources.

L'évolution des recettes des cinq dernières années se présente comme sur le graphique de la page 55.

## Les produits

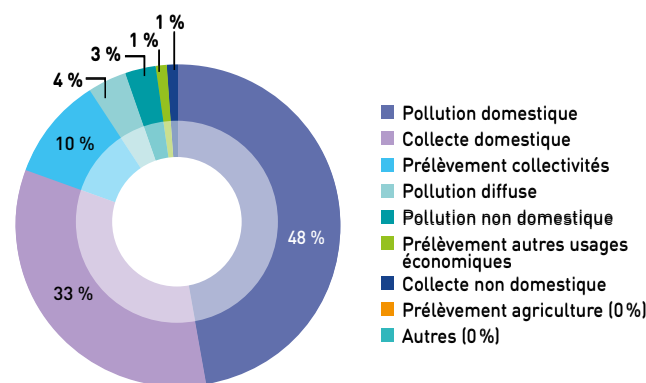
### Les redevances (recettes fiscales)

Le produit des redevances s'élève à 745 M€ contre 738 M€ prévus au budget 2013, soit une exécution conforme aux montants prévisionnels (+ 1 %).

Sur les trois principales redevances (pollution et collecte domestiques et prélèvements), les émissions de l'exercice sont conformes aux prévisions.

La répartition des redevances par usage se présente comme suit :

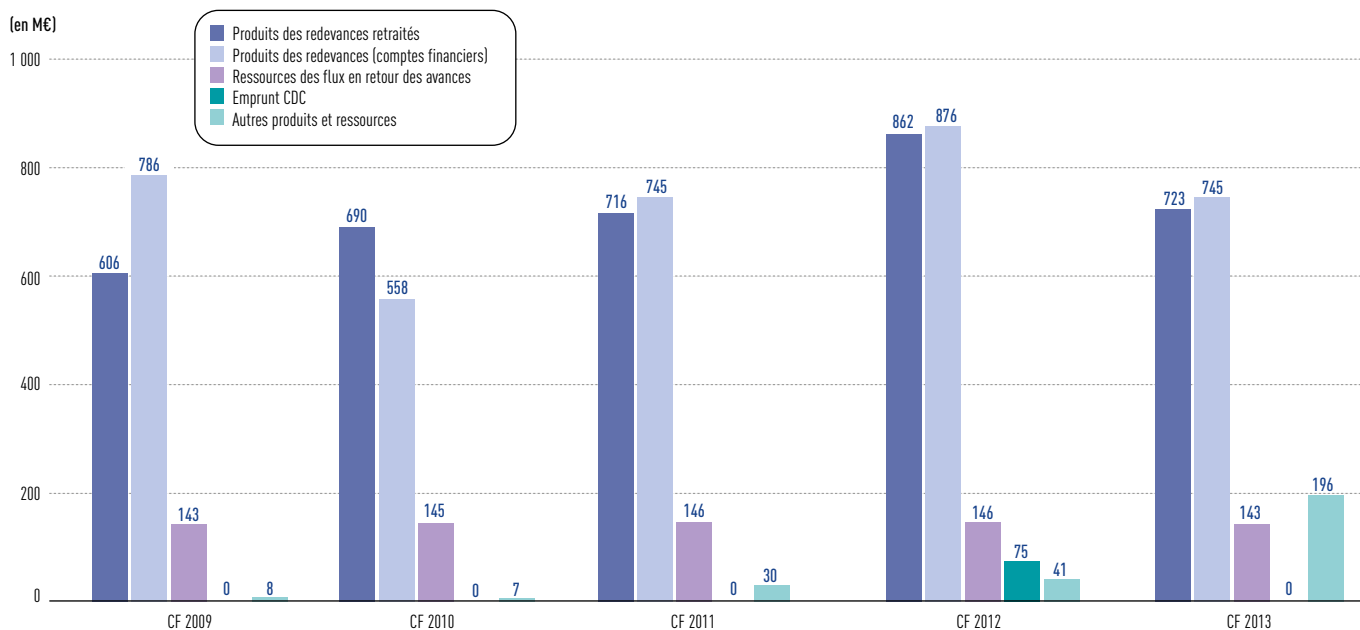
### Répartition des redevances par usages en 2013







## Évolution des recettes et des ressources sur les cinq dernières années



Afin de représenter une chronologie cohérente des produits des redevances nettes, ces chiffres sont retraités à méthodes comptables constantes (neutralisation des produits à recevoir et de leurs extournes) :

- 2009 exclut 178 M€ de produits à recevoir ;
- 2010 comprend l'apurement de 145 M€ de produits à recevoir extournés, et 2,5 M€ de réductions ;
- 2011 comprend l'achèvement de l'apurement des 33 M€ de produits à recevoir extournés au titre des redevances industrielles, et 36 M€ de réductions ;
- 2012 comprend 10,4 M€ de réductions sur exercices antérieurs ;
- 2013 comprend 17,4 M€ de réductions sur exercices antérieurs.

Le taux d'émission des redevances LEMA par rapport au budget est de 101 %. La répartition des redevances par usages est stable par rapport à l'année 2012.

### Les autres produits

Les autres produits s'élèvent à 196 M€ et sont principalement composés pour 178,9 M€ par la reprise sur provisions pour charges d'interventions (subventions d'aides aux travaux et primes pour assainissement collectif).

### Les ressources

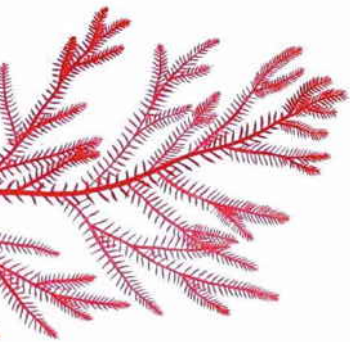
Les ressources sont constituées principalement du flux en retour des avances sur travaux consenties aux attributaires d'aides (142,5 M€) qui restent stables ces dernières années (145,4 M€ en 2012 et 144,6 M€ en 2011).

## LES DEPENSES : CHARGES ET EMPLOIS

Les dépenses de l'Agence sont, pour l'essentiel, constituées des versements de subventions et d'avances consenties aux maîtres d'ouvrage pour la réalisation de travaux d'interventions.

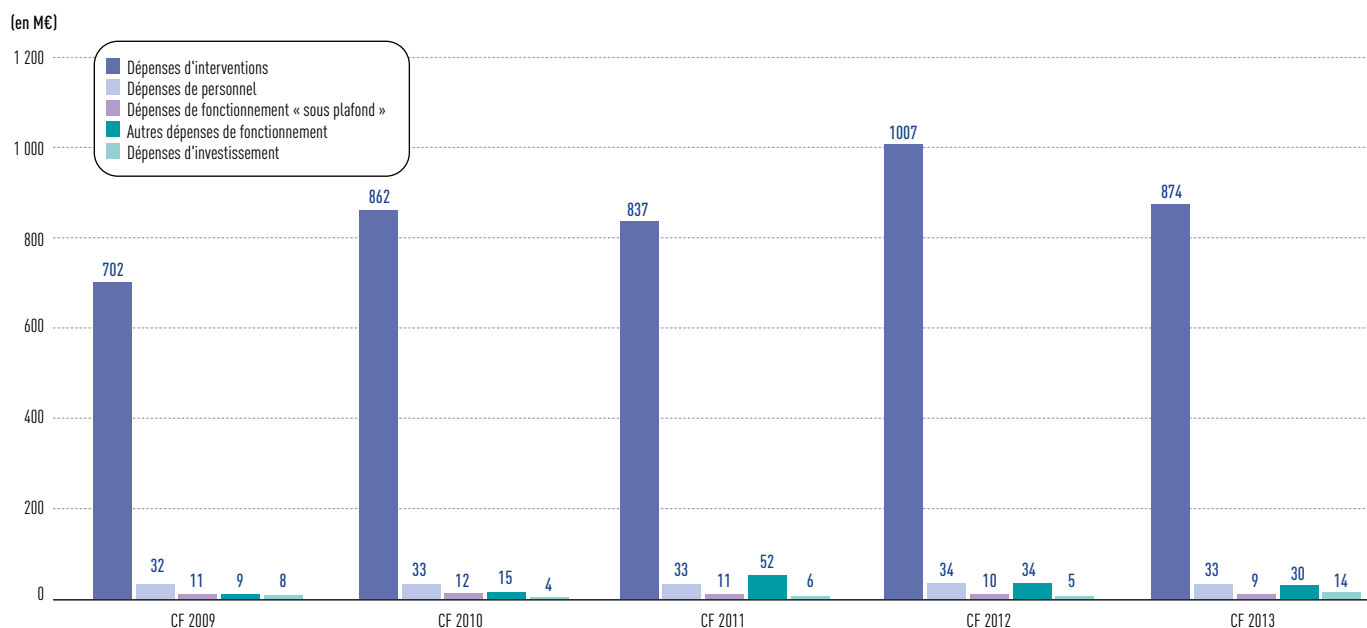
Pour l'exercice 2013, elles s'élèvent à 960 M€ et se répartissent de la manière suivante :

- 874 M€ (91 %) en dépenses d'intervention (dont les subventions et avances pour travaux) ;
- 33 M€ (3 %) en dépenses de personnel ;
- 39 M€ (4 %) en dépenses de fonctionnement ;
- 14 M€ (2 %) en dépenses d'investissement.



Pour les cinq dernières années, l'évolution des dépenses se présente de la manière suivante :

### Évolution des dépenses par enveloppe budgétaire sur les cinq dernières années



### Les charges et emplois liés aux interventions

#### Les charges et emplois d'intervention (subventions et avances)

Les crédits de paiement mandatés aux maîtres d'ouvrage s'élèvent à 791,6 M€, contre 786,8 M€ prévus au budget.

#### Les subventions et avances pour travaux

Le budget est atteint pour les subventions, mais la réalisation reste en deçà pour ce qui concerne les avances et plus particulièrement pour les avances de la première année du 10<sup>e</sup> programme.

En M€	BR 2013	CF 2013	Taux d'exécution
Subventions	448,20	452,06	101 %
Avances	184,10	163,49	89 %
<b>TOTAL</b>	<b>632,30</b>	<b>615,55</b>	<b>97 %</b>

Jusqu'aux derniers jours de l'année, l'Agence a honoré les demandes de paiements des maîtres d'ouvrage dont l'instruction était terminée. Il est à noter que 15,4 M€ de crédits de paiements n'ont pas fait l'objet de décaissement, en application de l'article 12.3 du titre I de la convention type d'aide. Ces retenues concernent 291 attributaires d'aides non à jour de leurs dettes vis-à-vis de l'Agence et/ou n'ayant pas régularisé leur situation de redevable.

#### Les primes et Aquex

Les primes versées au cours de l'exercice 2013 s'élèvent à 161 M€ et sont supérieures de 21 M€ (+15 %) comparativement au budget rectifié. Durant l'exercice, l'Agence a soldé une grande partie de l'encours de primes des années d'origine 2008-2012.

En M€	Prévu 2013 BR 2013	Réalisé 2013 CF 2013	Taux d'exécution
Primes	140,20	160,95	115 %
Aquex	14,30	15,13	106 %
<b>TOTAL</b>	<b>154,50</b>	<b>176,08</b>	<b>114 %</b>

#### Les charges de soutien aux interventions

Les charges de soutien aux interventions s'élèvent à 14 M€, contre 18 M€ prévus au budget (77 %). Elles ont pu être stabilisées par rapport à l'exercice précédent (13,4 M€ en 2012). Elles sont composées pour l'essentiel par les dispositifs d'acquisition et de valorisation des données sur le milieu (60 %), les rémunérations des distributeurs (30 %), les études à maîtrise d'ouvrage Agence (6 %), les opérations interagences (2,6 %) et les frais de gestion des redevances mutualisées (1,4 %).

### Les charges de contribution à la politique nationale

Au 31 décembre 2013, la contribution de l'Agence à la politique nationale de l'eau (ONEMA) s'élève à 68,1 M€. Elle est en ligne avec le budget, qui prévoyait 68,7 M€. Depuis 2012, cette charge inclut la part de redevances pour pollutions diffuses reversée à l'ONEMA (10,9 M€).

### Les charges de personnel

Le budget prévu concernant les charges de personnel pour 2013 était de 34,2 M€ et a été réalisé à hauteur de 95,2 % contre 97,7 % en 2012.

Au titre de l'exercice 2013, le montant des charges de personnel s'élève à 32,6 M€ contre 33,7 M€ au titre de l'exercice 2012, soit une diminution de 3,3 %. Cette baisse est liée notamment aux recrutements plus tardifs que prévu en raison de la volonté d'anticiper au mieux la diminution du plafond d'emploi 2014.

### Le fonctionnement courant de l'établissement

#### Les charges de fonctionnement courant

Les charges de fonctionnement sont constituées d'une part par les dépenses de fonctionnement sous plafond (9 M€) ; et d'autre part par les autres charges de fonctionnement hors plafond (30,4 M€).

#### Les dépenses d'investissement courant (hors avances)

Ces dépenses s'élèvent à 13,9 M€ et sont constituées par le remboursement de la première échéance du prêt de la Caisse des Dépôts pour 11,7 M€, et par des dépenses d'investissements courants pour 2,2 M€.

## L'ANALYSE FINANCIÈRE

### Le compte de résultat et le tableau de financement

#### Le compte de résultat

L'exercice 2013 présente un résultat net de 158,4 M€.

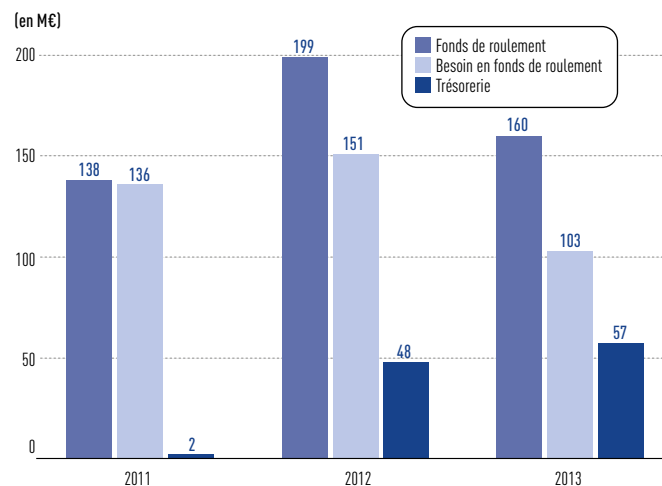
#### La capacité d'autofinancement

Au 31 décembre 2013, l'insuffisance d'autofinancement est de -14,4 M€. La capacité d'autofinancement retrace la ressource dégagée au cours de l'exercice par l'ensemble des opérations réalisées par l'Agence. Elle permet d'autofinancer l'investissement, de rembourser l'emprunt ou d'épargner.

#### L'évolution du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie sur les trois derniers exercices

Le graphique ci-contre présente l'évolution du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie sur les trois derniers exercices.

### Évolution FR-BFR-TR en M€



Le fonds de roulement (160 M€) couvre le besoin en fonds de roulement (103 M€). La trésorerie ainsi dégagée est de 57 M€ et progresse de 9 M€ par rapport à 2012.

#### Le fonds de roulement

Le fonds de roulement correspond à la partie des actifs circulants financés par les ressources stables. Il constitue une marge de sécurité pour l'établissement : plus il est important, plus l'équilibre financier est assuré\*. Au 31 décembre 2013, le fonds de roulement de l'Agence correspond à 74 jours de charges décaissables. Ce nombre de jours est dans la fourchette préconisée par le Conseil des prélèvements obligatoires.

#### Le besoin en fonds de roulement

En 2013, le besoin en fonds de roulement s'élève à 103 M€. Il résulte du décalage temporel entre les décaissements et les encaissements des flux financiers liés à l'activité de l'établissement. L'exercice 2013 se traduit par une diminution du besoin en fonds de roulement de 48,4 M€.

\* Selon le rapport du Conseil des prélèvements obligatoires sur la fiscalité affectée (juillet 2013), « il est d'usage de considérer qu'un fonds de roulement doit permettre de financer entre 60 et 90 jours d'activité d'un établissement. Dès lors, un établissement peut être sur (respectivement sous-) financé dès lors que son fonds de roulement est supérieur (respectivement inférieur) à ce seuil » — base de calcul : charges décaissables ramenées à 360 jours.





## Le besoin en fonds de roulement

En M€	2013			2012
	Besoin	Dégagement	Solde	Solde 2012
<b>Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation</b>				
Avances et acomptes versés	0,07		0,07	0,03
Créances d'exploitation		50,12	-50,12	15,41
Créances diverses	11,51		11,51	2,02
Dettes fournisseurs	0,45		0,45	0,30
Créditeurs divers		10,69	-10,69	-4,85
Personnel et organismes sociaux	0,08		0,08	0,16
<b>Variation du besoin en fonds de roulement « exploitation »</b>	<b>12,11</b>	<b>60,80</b>	<b>-48,70</b>	<b>13,07</b>
<b>Variation du besoin en fonds de roulement hors exploitation</b>				
Charges constatées d'avance			0,00	-7,15
Comptes d'attente créditeurs	0,25		0,25	8,97
<b>Variation du besoin en fonds de roulement « hors exploitation »</b>	<b>0,25</b>	<b>0,00</b>	<b>0,25</b>	<b>1,82</b>
<b>VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>12,36</b>	<b>60,80</b>	<b>-48,44</b>	<b>14,89</b>

En 2013, la diminution du besoin en fonds de roulement provient essentiellement d'une diminution des créances de l'exercice (50 M€) due à une moindre émission des redevances par rapport à la fin d'année 2012, caractérisée par le rattrapage des émissions de redevances pollution et collecte non domestique.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des créances d'un exercice à l'autre.

	(a) Créances courantes/ Émission de l'exercice		(b) Créances années antérieures/ Total des créances	
	2013	2012	2013	2012
Redevances	11 %	16 %	14 %	7 %
Flux en retour de prêt	5 %	3 %	6 %	8 %

Ces ratios montrent une bonne capacité de l'Agence à recouvrer les créances courantes (redevances émises et flux en retour des prêts) (a). En revanche, les créances non soldées sur exercices antérieurs sont en augmentation (+3,6 M€, soit 36 % d'augmentation) (b).

### La trésorerie

À la clôture de l'exercice 2013, le solde de trésorerie s'élève à 56,8 M€, contre 48,3 M€ au 31 décembre 2012.

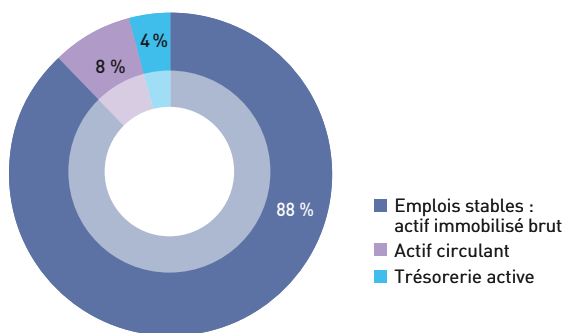


## Le bilan

Au 31 décembre 2013, le total du bilan fonctionnel s'élève à 1 537 M€, contre 1 544 M€ au 31 décembre 2012.

### Composition de l'actif du bilan

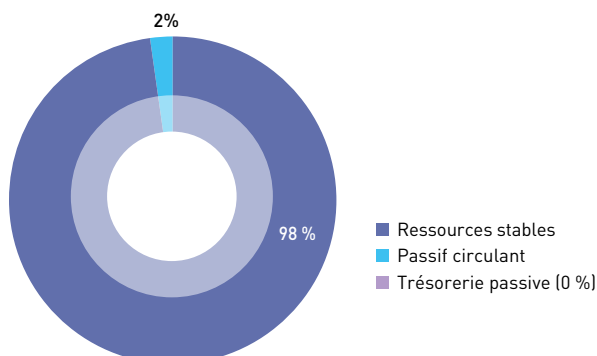
ACTIF	2013	2012
Emplois stables : actif immobilisé brut	1 349 M€	1 327 M€
Actif circulant	131 M€	169 M€
Trésorerie active	57 M€	48 M€
<b>TOTAL</b>	<b>1 537 M€</b>	<b>1 544 M€</b>



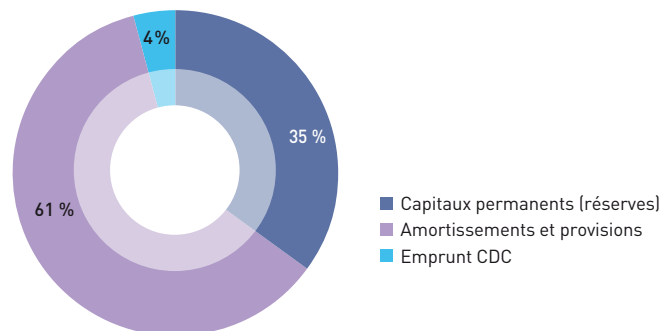
L'actif immobilisé brut progresse de 22 M€ par rapport à l'exercice 2012, soit de 2 % parce que l'Agence a notamment accordé plus d'avances sur travaux (163 M€) que les attributaires d'aides ne lui en ont remboursés (flux en retour des avances : 143 M€) sur l'exercice 2013.

### Composition du passif du bilan

PASSIF	2013	2012
Ressources stables	1 509 M€	1 526 M€
• Capitaux permanents (réserves)	528 M€	363 M€
• Amortissements et provisions	918 M€	1 088 M€
• Emprunt CDC	63 M€	75 M€
Passif circulant	28 M€	18 M€
Trésorerie passive	0 M€	0 M€
<b>TOTAL</b>	<b>1 537 M€</b>	<b>1 544 M€</b>



Les ressources stables se décomposent de la façon suivante :



Le bilan de l'exercice 2013 montre que les emplois stables (principalement les immobilisations financières, c'est-à-dire les avances sur travaux accordées aux maîtres d'ouvrage) sont couverts par les ressources stables (principalement les capitaux permanents et les provisions).

Au 31 décembre 2013, l'évolution de ce ratio par rapport à l'exercice précédent reste stable : les ressources stables couvrent 112 % des emplois stables, contre 115 % au 31 décembre 2012.

Par ailleurs, le ratio des capitaux permanents hors emprunt (c'est-à-dire les capitaux propres et les provisions) par rapport à l'actif net (actif immobilisé net = actif immobilisé brut - amortissements) montre que l'actif immobilisé net est toujours financé en totalité par les capitaux permanents de l'Agence sans tenir compte de l'emprunt.

L'évolution de ce ratio par rapport à l'exercice précédent reste stable : au 31 décembre 2013, les capitaux permanents couvrent 107 % de l'actif immobilisé net, contre 109 % au 31 décembre 2012. L'actif immobilisé renforce la structure financière de l'Agence puisque les annuités de remboursement de l'emprunt et les engagements pluriannuels provisionnés seront couverts par les flux à venir des avances sur travaux.

À noter que les avances sur travaux notifiées mais non encore versées sont mentionnées en engagements hors bilan. Au 31 décembre 2013, les engagements relatifs aux avances s'élèvent à 231 M€.

# BILAN FINANCIER, ACTIVITÉ PLURIANNUELLE



Ce bilan pluriannuel est important dans le contexte de l'année 2013, première année du 10<sup>e</sup> programme, qui a aussi permis un rattrapage significatif de l'arriéré du calcul des redevances et des primes pour épuration du 9<sup>e</sup> programme.

## LES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE) 2013, PREMIÈRE ANNÉE DU 10<sup>e</sup> PROGRAMME

- Des dotations ont beaucoup évolué, et sont globalement consommées.
- Les autorisations d'engagement pour l'année 2013 s'élèvent à 794,7 M€.
- Le traitement de la ligne programme 44 (LP 44) « dépenses de régularisation » est en voie de solution au regard du plafond du domaine 1.

## L'année 2013 dans la stratégie financière du 10<sup>e</sup> programme

Les autorisations d'engagement pour l'année 2013 s'élèvent à 794,7 M€. La part des seules aides, hors primes pour épuration versées aux collectivités locales et apportées par l'Agence aux maîtres d'ouvrage après réductions ou annulations d'opérations de l'année, s'établit à 517,7 M€, dont 102,1 M€ sous forme d'avances dont la durée de remboursement varie de 8 ans à 20 ans selon les lignes programme.

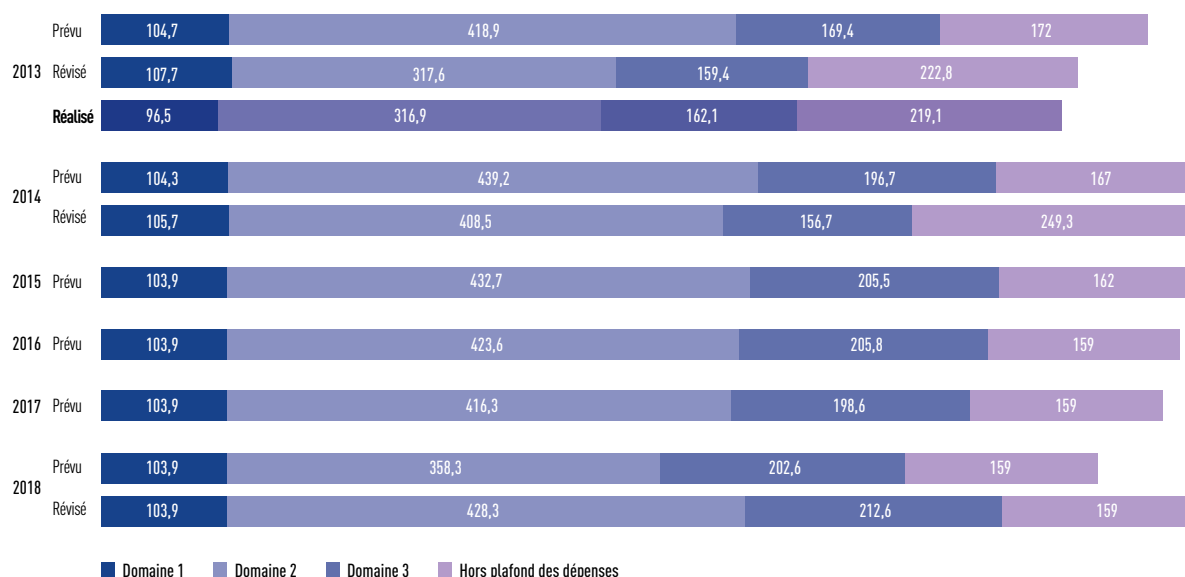
Le graphique ci-dessous permet, pour l'année 2013, de tracer les principales étapes du montant des dotations entre la prévision initiale établie lors du vote du 10<sup>e</sup> programme fin 2012, la révision de ces dotations lors des CA de 2013 et le bilan résultant de la dernière commission des aides et des dépenses inscrites au compte financier relatives au volet hors aides.

## Les dotations de l'année 2013

Elles ont été révisées en 2013 de manière sensible, pour les raisons suivantes :

- la prise en compte de la réduction de 80 M€ des dotations d'AE 2013 pour le maintien de l'équilibre financier du programme (en lien avec le déroulement de la dernière commission des aides de décembre 2012), par une baisse, principalement sur les dotations du domaine 2 ;
- le transfert de dotations des lignes programme (LP) « travaux », pour financer les LP « primes et Aquex » suite à la décision du conseil d'administration de juin 2013 ;
- la nouvelle nomenclature pour les LP 31, 32, 34, 44, 48 et 49 a été confirmée en janvier 2014. Elle est mise en œuvre pour les résultats de 2013, afin de permettre plus facilement la comparaison avec les résultats des années suivantes du programme ;
- la décision concernant le traitement des dépenses de régularisation de la LP 44 est en attente. Le supplément de ces dépenses serait inscrit hors plafond de dépenses, car correspondant principalement à des annulations de recettes faisant l'objet de ré-émissions, notamment pour le changement de tiers.

## Principales étapes du montant des dotations pour l'année 2013







## Les réalisations en 2013

- La LP 11 « installations de traitement des eaux usées domestiques », dont les dotations ont été sensiblement réduites, a conduit à reporter une opération pour un montant de l'ordre de 14 M€, imputée sur la dotation 2014.
- Une consommation élevée sur la LP 13 « lutte contre la pollution des activités économiques », notamment au cours de la dernière commission des aides de décembre.
- Une consommation faible pour la LP 14, consacrée aux aides à l'élimination des déchets.
- Une consommation faible pour la LP 15 « assistance technique ». Il convient de réaliser une analyse plus détaillée sur l'existence d'éventuels dossiers en attente.

- Trois lignes programme consacrées à la ressource (LP 18 « lutte contre la pollution agricole » ; LP 21 « gestion quantitative de la ressource » ; LP 23 « protection de la ressource »), sur lesquelles les consommations d'AE sont restées inférieures aux prévisions.
- La LP 24 « restauration et gestion des milieux aquatiques » a été très dynamique (79 M€ ont été engagés pour une prévision initiale votée de 44 M€). On peut néanmoins souligner le poids du dossier relatif à la Sélune (24 M€ d'AE, soit 1/3 de la LP). Hors Sélune, l'augmentation reste très significative (+25 %).
- La situation des primes et de l'Aquex est étudiée dans les paragraphes suivants.

Le tableau ci-après rappelle l'évolution des dotations et les engagements 2013 pour les domaines 2 et 3 d'interventions.

### Dotations interventions et engagement net aide (subvention + avance)

Ligne programme		Dotation initiale 2013 10 <sup>e</sup> programme Nov. 2012	Dotation révisée BR 2013	AE nettes 2013	AE nettes / dotation initiale Nov. 2012	AE nettes / dotation révisée BR 2013
<b>DOMAINE 2 - Mesures générales de gestion de l'eau</b>						
11	Installations de traitement des eaux usées domestiques (hors pluvial)	218,50 M€	147,50 M€	144,83 M€	66,3 %	98,2 %
12	Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques	136,80 M€	111,50 M€	117,88 M€	86,2 %	105,7 %
15	Assistance technique à la dépollution	3,50 M€	3,50 M€	2,23 M€	63,6 %	63,6 %
25	Eau potable	60,10 M€	55,10 M€	51,99 M€	86,5 %	94,4 %
<b>TOTAL DOMAINE 2</b>		<b>418,90 M€</b>	<b>317,60 M€</b>	<b>316,92 M€</b>	<b>75,7 %</b>	<b>99,8 %</b>
<b>DOMAINE 3 - Mesures territoriales de gestion de l'eau</b>						
11	Installations de traitement des eaux usées domestiques (pluvial)	30,80 M€	10,80 M€	8,08 M€	26,2 %	74,8 %
13	Lutte contre la pollution des activités économiques	37,60 M€	27,60 M€	36,63 M€	97,4 %	132,7 %
14	Élimination des déchets	3,00 M€	3,00 M€	1,57 M€	52,2 %	52,2 %
18	Lutte contre la pollution agricole	30,80 M€	20,80 M€	17,96 M€	58,3 %	86,4 %
21	Gestion quantitative de la ressource	10,60 M€	10,60 M€	7,46 M€	70,4 %	70,4 %
23	Protection de la ressource	13,00 M€	13,00 M€	11,85 M€	91,2 %	91,2 %
24	Restauration et gestion des milieux aquatiques	43,60 M€	73,60 M€	78,59 M€	180,3 %	106,8 %
<b>TOTAL DOMAINE 3</b>		<b>169,40 M€</b>	<b>159,40 M€</b>	<b>162,13 M€</b>	<b>95,7 %</b>	<b>101,7 %</b>
<b>HORS PLAFOND DE DÉPENSES</b>						
16	Primes pour épuration	99,70 M€	126,00 M€	126,00 M€	126,4 %	100,0 %
17	Aquex	15,00 M€	20,00 M€	17,12 M€	114,1 %	85,6 %
51	Fonds de concours ONEMA	57,30 M€	57,30 M€	57,28 M€	100,0 %	100,0 %
État	Charges exceptionnelles État					
<b>TOTAL HORS PLAFOND DE DÉPENSES</b>		<b>172,00 M€</b>	<b>203,30 M€</b>	<b>200,40 M€</b>	<b>116,5 %</b>	<b>98,6 %</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>865,00 M€</b>	<b>785,00 M€</b>	<b>794,70 M€</b>	<b>91,9 %</b>	<b>101,2 %</b>



## Le bilan des primes pour épuration versées aux collectivités locales

- Une situation qui a évolué depuis le bilan fait à l'occasion du budget révisé 2013, à partir des calculs et des paiements réalisés sur les deux derniers mois de l'année 2013.
- Des soldes à réaliser au titre des années antérieures à 2013.

Les montants annuels versés au titre des années d'origine 2008, 2009 et 2010 (montants des primes prises en charge en comptabilité déduction faite des trop-versés) sont respectivement de 97 M€, 111 M€, et 110 M€ (dont près de 50 M€ par an pour les collectivités locales hors SIAAP).

Le tableau suivant synthétise le bilan réalisé au 31 décembre 2013 et les prévisions pour l'année 2014.

En M€	2008-2012	2013	2014	TOTAL
AO* 2008 à 2010	272,8	45,6		318,4
AO 2011	87,2	13,1	13,0	113,3
AO 2012	46,0	38,6	45,0	129,6
AO 2013		52,7	76,9	129,6

\*Année d'origine

## Le bilan des Aquex au 31 décembre 2013

- Une sous-consommation totale d'AE de 21,8 M€ au 9<sup>e</sup> programme, redéployées vers les LP travaux.
- Une consommation totale d'AE de 19,9 M€, pour les années d'origine antérieures à 2012.

Sur l'année 2013, les dépenses affectées (première année du 10<sup>e</sup> programme) sont essentiellement liées au calcul des soldes relatifs aux années de fonctionnement des ouvrages 2009, 2010 et 2011 pour 17,1 M€.

En M€	Année d'engagement (AE)	Année d'origine (AO)	Réalisé
9 <sup>e</sup> programme	AE 2012 et antérieures		87,2
10 <sup>e</sup> programme	AE 2013	2009 2010 2011	17,1
	AE 2014	2009 2010 2011	2,8

## LE BILAN DES REDEVANCES LEMA 9<sup>e</sup> PROGRAMME ET LA PREMIÈRE ANNÉE DU 10<sup>e</sup> PROGRAMME

- Le montant global des émissions de redevances, réalisées depuis la LEMA, est proche des prévisions initiales établies en 2007.
- L'année d'origine (AO) 2012 : le taux des émissions de redevances représente déjà 100 % des prévisions, et quelques soldes restent à émettre sur l'exercice 2014.
- Les fondements retenus pour bâtir les recettes du 10<sup>e</sup> programme sont donc actuellement confortés.

### Les redevances LEMA du 9<sup>e</sup> programme

Les recettes globales (après la prise en compte des réductions sur titres émis sur exercices antérieurs) sont conformes aux prévisions sur la durée du programme.

Depuis la mise en place de la LEMA en 2008, il est présenté, par année d'origine et par usage, le bilan au 31 décembre des redevances titrées pour leurs valeurs nettes, c'est-à-dire diminuées des annulations ou réductions sur titres émis au cours des exercices antérieurs.

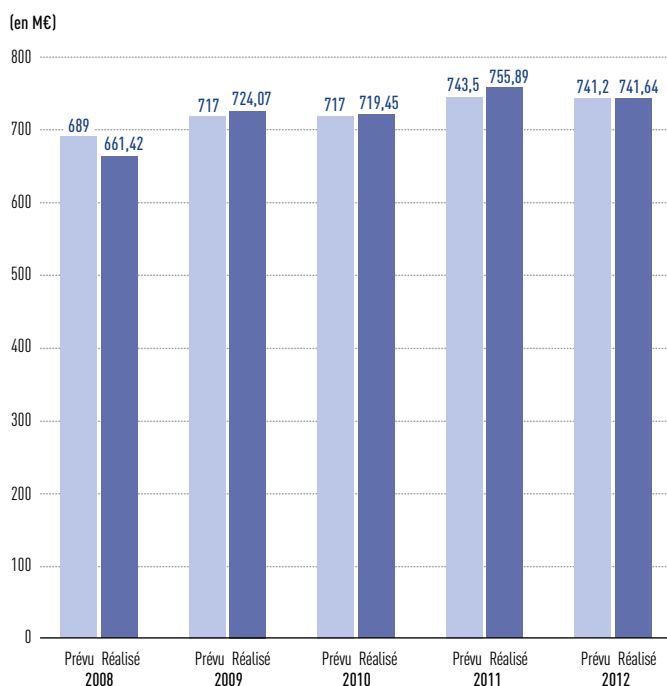
Les redevances nettes émises depuis la LEMA sur la période 2008-2012 représentent 3 602 M€, soit 99,9 % des prévisions initiales (3 608 M€). Cette analyse du 9<sup>e</sup> programme est présentée pour la dernière année, les évolutions ultérieures seront mineures.

Les montants relatifs à l'année d'origine 2013 – première année du 10<sup>e</sup> programme – correspondent aux acomptes conventionnels prévus avec les plus gros redevables.

Dans le détail, les contributions des usages domestiques et assimilés, pour un montant émis de 3 327 M€, sont très légèrement supérieures aux prévisions (soit 101 %). En revanche, les contributions des usages industriels restent pour le moment (*cf. ci-après*) sensiblement inférieures aux prévisions. Les recettes des trois redevances correspondantes se chiffrent à 160 M€, soit 76 % du prévisionnel. Toutefois, des émissions complémentaires restent à comptabiliser sur l'exercice 2014 au titre des années d'origine 2010 à 2012, pour un montant estimé à 16 M€ (*voir le commentaire ci-après pour le bilan pluriannuel sur l'analyse des assiettes*).

À l'issue de l'exercice 2013, l'émission des recettes fiscales en fonction de l'année d'origine (période durant laquelle le fait générateur de la redevance a été constaté) se présente comme ci-contre.

## Redevances LEMA – Comparaison « Prévu » et « Réalisé »



### L'année d'origine 2012

Les montants pris en charge à la fin de l'exercice comptable 2013 représentent 100 % des prévisions alors que pour certaines redevances, certains soldes sont encore à émettre. Le bilan des émissions des recettes est donc positif.

### Les fondements retenus pour bâtir les recettes du 10<sup>e</sup> programme sont confortés

À défaut de données disponibles, le niveau des assiettes annuelles du 9<sup>e</sup> programme avait été évalué à partir des dernières données connues (référence aux années 2007 et 2008), permettant de servir de base pour les scénarii de construction du 10<sup>e</sup> programme.

Dans une approche très globale et sachant que le bilan des émissions des redevances constatées à fin 2013 sera complété des dossiers en cours, ces résultats permettent raisonnablement de conforter les estimations de recettes retenues pour l'équilibre financier du 10<sup>e</sup> programme.

## LES ENCOURS

### Les engagements financiers non soldés

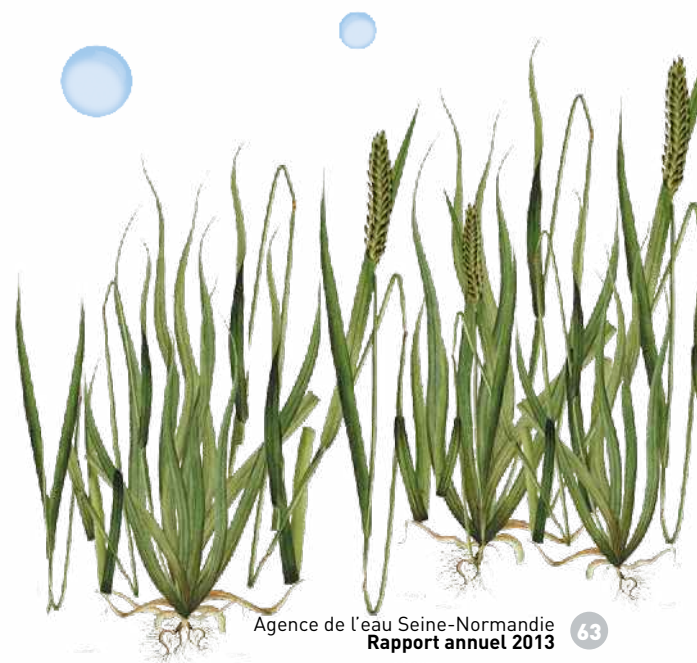
- La réduction du reste à payer sur les aides attribuées.
- Le reste à payer sur les primes pour épuration des années antérieures à 2013 est en voie de régularisation.

### Le reste à payer sur les aides attribuées aux maîtres d'ouvrage

L'encours sur les engagements financiers pris par l'Agence est de 1 093 M€ à fin 2013, dont 863 M€ au titre des aides financées sous forme de subventions. Son évolution, qui était en progression constante depuis l'année 2008, marque une première inflexion de la tendance sur l'année 2012, confirmée en 2013. Cette situation s'explique par le différentiel constaté en 2013 entre le montant des aides attribuées aux maîtres d'ouvrage, les dégagements comptabilisés et les paiements effectués sur la base de l'état d'avancement des travaux. Le pic lié à la DERU est maintenant passé. Il y a néanmoins encore un retard par rapport aux prévisions statistiques de référence, sur les paiements au titre des aides 2012. Il y aura lieu de s'interroger sur les clés statistiques de répartition de paiement. Cette évolution est retracée ci-dessous.

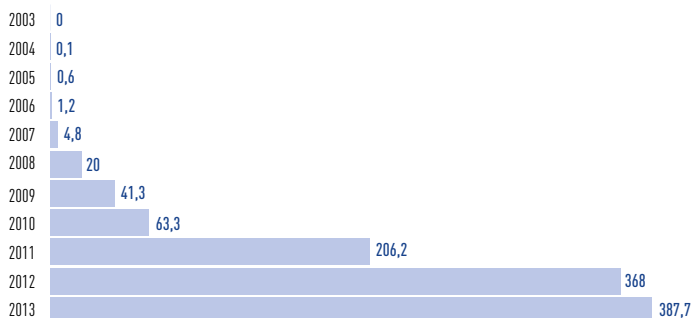
Années	2009	2010	2011	2012	2013
Reste à payer sur les aides attribuées	1 065 M€	1 145 M€	1 313 M€	1 246 M€	1 093 M€

La répartition de l'encours par année d'origine des AE montre que 88 % portent sur des engagements pris par l'Agence au cours des trois dernières années. Toutefois, des soldes résiduels demeurent pour des opérations anciennes.





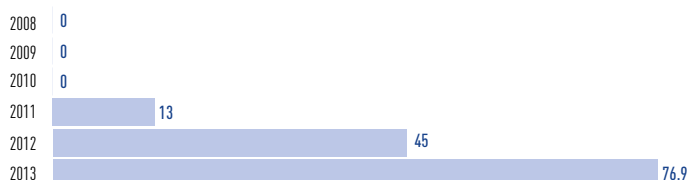
### Reste à payer par année d'origine des AP aides (en M€)



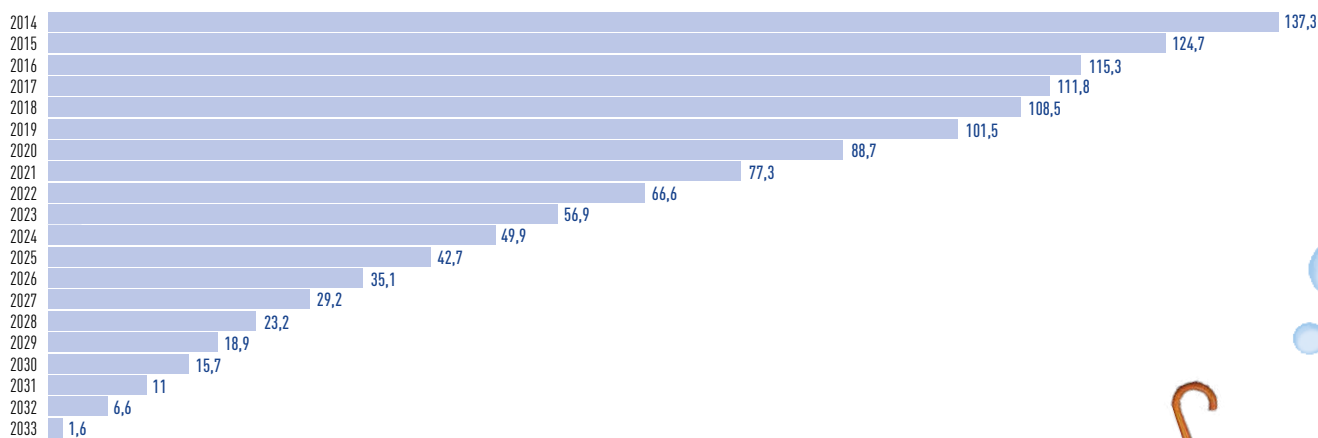
### Le reste à payer sur les primes pour épuration

L'année 2013 fait état du versement d'un acompte de la prime versée au Syndicat intercommunal de l'aménagement de l'agglomération parisienne (SIAAP), conforme au protocole signé avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

### Reste à payer par année d'origine des AP primes (en M€)



### Prévisions des encaissements au titre de l'actif financier (en M€)



## L'actif financier

- La progression de l'actif financier résulte de l'excédent entre les versements effectifs aux maîtres d'ouvrage par rapport aux créances échues.

Le montant de l'actif financier relatif aux aides est de 1 222 M€. Il représente les sommes dues à l'Agence par les maîtres d'ouvrage au titre du remboursement du capital des avances. Le bilan affiche une progression de l'ordre de 1,5 % par rapport à l'année précédente. Cette situation est le prolongement des décisions lors de la révision du programme, concernant les nouvelles modalités d'aides sous forme d'avances, pour le financement des opérations DERU, élargi aux aides pour les réseaux d'assainissement ainsi qu'aux aides pour le remplacement des branchements en plomb.

L'année 2013 a permis le versement effectif pour 159 M€ d'avances dont les remboursements prévisionnels s'échelonnent entre les années 2014 et 2033, suivant les modalités contractuelles. Parallèlement, le montant des créances échues au cours de la même période est de 143 M€.

Le graphique ci-après présente, par année, les encaissements prévisionnels qui résultent de la consolidation des tableaux d'amortissements des avances versées aux attributaires.



## Les redevances

Comme rappelé précédemment, le bilan global des émissions pour tous les usages est conforme aux prévisions. Certes, les contributions relatives aux usages industriels font ponctuellement état d'une moins-value compensée par les excédents des contributions des usages domestiques. Ce résultat devrait conduire à une plus-value après la prise en compte des soldes restant à émettre au titre de l'année d'origine 2012 et, dans une moindre mesure, pour les années d'origine 2010 et 2011 pour les usages industriels.

Les encaissements correspondants présentent une nette amélioration comparativement à l'exercice 2012. Cette amélioration s'explique par des émissions intervenues plus tôt dans l'année et, par conséquent, de la date d'exigibilité des créances. Les deux tableaux ci-après retracent l'évolution des créances par usages et dates d'échéance (antérieures au mois de décembre de l'année n, décembre de l'année n et année n+1) entre les exercices comptables 2012 et 2013.

### Bilan des créances sur titres émis en 2012 (en M€)

Usages des redevances	Antérieur à déc. 2012	Déc. 2012	2013	TOTAL
Moins-perçus pollution domestique	2,9	2,1	0,7	5,7
Pollution non domestique industries	0,8	3,4	31,7	35,9
Pollution domestique	1,8	1,1	44,8	47,7
Modernisation des réseaux de collecte non domestique	0,6	0,6	9,9	11,1
Modernisation des réseaux de collecte domestique	1,3	1,3	34,1	36,7
Pollutions diffuses	-	-	-	-
Prélèvement sur la ressource en eau irrigation	-	0,1	0,7	0,8
Prélèvement sur la ressource en eau AEP	0,1	0,2	0,6	0,9
Prélèvement sur la ressource en eau canal	-	-	-	-
Prélèvement sur la ressource en eau autres usages économiques	0,5	0,1	0,7	1,3
Majorations pour paiements tardifs redevances LEMA	1,0	1,8	-	2,8
<b>TOTAL</b>	<b>9,0</b>	<b>10,7</b>	<b>123,2</b>	<b>142,9</b>

### Bilan des créances sur titres émis en 2013 (en M€)

Usages des redevances	Antérieur à déc. 2013	Déc. 2013	2014	TOTAL
Moins-perçus pollution domestique	0,1	0,2	0,1	0,4
Pollution non domestique industries	1,0	0,4	9,9	11,3
Pollution domestique	1,5	0,2	33,0	34,7
Modernisation des réseaux de collecte non domestique	0,1	0,3	3,6	4,0
Modernisation des réseaux de collecte domestique	1,2	-	22,4	23,6
Pollutions diffuses	-	-	0,1	0,1
Prélèvement sur la ressource en eau irrigation	-	-	0,2	0,2
Prélèvement sur la ressource en eau AEP	0,8	0,1	0,9	1,8
Prélèvement sur la ressource en eau canal	-	-	0,1	0,1
Prélèvement sur la ressource en eau autres usages économiques	0,1	0,1	0,7	0,9
Majorations pour paiements tardifs redevances LEMA	1,1	2,1	-	3,2
<b>TOTAL</b>	<b>5,9</b>	<b>3,4</b>	<b>71,0</b>	<b>80,3</b>







# 05

# Adapter le management aux enjeux

L'Agence mobilise ses compétences  
pour répondre aux enjeux de l'eau **68**

Les indicateurs de performances :  
réalisations du 9<sup>e</sup> programme **72**

*Une organisation au plus près des politiques territoriales :*

Seine-amont **74**

Vallées d'Oise **76**

Vallées de Marne **78**

Rivières d'Île-de-France **80**

Paris et la petite couronne **82**

Seine-aval **84**

Rivières de Basse-Normandie **86**

# L'AGENCE MOBILISE SES COMPÉTENCES POUR REpondre AUX ENJEUX DE L'EAU

**Dans un contexte de contraintes des politiques publiques, l'Agence a engagé une réflexion portant sur l'évolution de carrière des agents et de leurs compétences (GPEC) afin de constituer un véritable outil au service de la mobilité interne. Des formations ont également été mises en place dans l'objectif de permettre à l'Agence de développer son expertise au plus près des besoins actuels et à venir.**

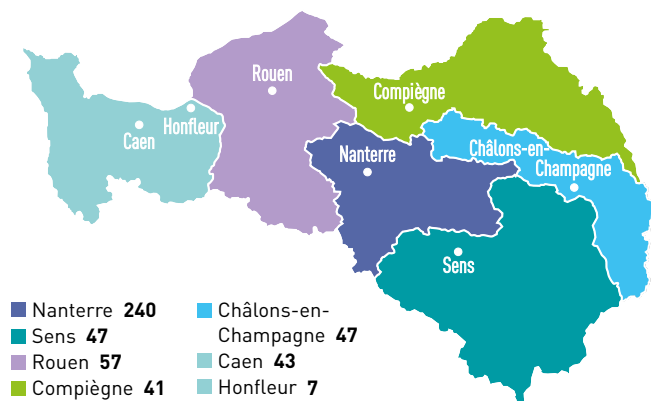
## LES MÉTIERS DE L'AGENCE ET SES RÉSEAUX

Afin de maintenir une cohérence entre les actions menées et les méthodes employées tout en coordonnant l'activité sur l'ensemble du territoire, l'Agence est structurée en métiers, déployés sur l'ensemble du bassin. Le regroupement des acteurs par métier constitue des réseaux recouvrant cinq domaines d'activité principaux.

### La gouvernance (réseau instances de bassin et développement durable)

Cette mission recouvre les activités de gestion et d'animation des instances de bassin (comité de bassin, conseil d'administration, commissions territoriales, etc.), de communication externe (vers les membres des instances de bassin, les maîtres d'ouvrage ou le grand public), de pédagogie (classes d'eau pour des publics scolaires et professionnels, etc.), et les actions internationales.

### Carte des effectifs de l'Agence



Fin 2013, l'Agence compte 482 agents, correspondant à 459,6 ETP. 17 postes ont été pourvus en externe, 32 CDI ou fonctionnaires ont quitté définitivement l'Agence (dont 21 départs à la retraite). Le ratio femmes/hommes reste favorable aux femmes (F = 282, H = 200 ; soit 58,5 %).

### La connaissance et les interventions sur les milieux naturels aquatiques (réseau eau, milieux aquatiques, agriculture et données)

Ce réseau couvre plusieurs domaines. Les chargés d'études et assistants chargés d'études veillent à la connaissance de la ressource et des différents milieux (eaux souterraines, eaux superficielles continentales, ou eaux littorales et marines). Ils pilotent les réseaux de surveillance et la réalisation des études. Les chargés d'opérations instruisent les aides aux travaux visant la restauration des milieux aquatiques et humides et destinées à l'agriculture. Les chargés de projet pilotent la déclinaison territoriale du programme de l'Agence : Plan territorial d'actions prioritaires (PTAP) et Programme de mesures (PDM), en concertation avec les différents acteurs concernés.

### Les aides à l'investissement des collectivités et industries (réseau investissements collectivités et industrie)

Au sein des directions territoriales, les chargés d'opérations (COP), assistants et techniciens d'opérations ont pour mission d'instruire les dossiers de demandes d'aides déposés par les maîtres d'ouvrage, les collectivités et les industriels. Ils sont également chargés de se rapprocher des maîtres d'ouvrage afin de faire émerger les projets favorisant le bon état du milieu. Les travaux soutenus concernent essentiellement l'assainissement et la protection de la ressource en eau. La conduite de cette animation et le pilotage de ces activités sont assurés au niveau du siège.

### Les aides au fonctionnement des ouvrages et le calcul des redevances et des primes (réseau performances environnementales)

Dans les directions territoriales, les chargés d'aides au fonctionnement (CAF), assistants et techniciens, accompagnent les entreprises, les collectivités et les maîtres d'ouvrage dans des démarches de progrès visant à réduire leurs impacts sur le milieu naturel. Ils évaluent la qualité du fonctionnement des ouvrages d'épuration et calculent le montant des aides, primes et redevances : aides à la qualité d'exploitation des ouvrages (Aquex), primes pour épuration, redevances liées à la pollution et au prélèvement. Les redevances financent le fonctionnement de l'Agence et son programme d'intervention.

### Le soutien fonctionnel (réseau affaires communes, juridiques et financières)

Ce réseau regroupe les fonctions supports : les moyens généraux, la gestion des ressources humaines, la formation, la gestion budgétaire, l'informatique, l'assistance juridique et économique, l'agence comptable. Il inclut également l'instruction financière (paiement des aides, émission des redevances), et le contrôle des déclarations (pour les redevances) et des travaux financés.

### Pour une vision transverse des projets

Chaque année, un séminaire des cadres et des séminaires métiers, dont dépend la dynamique des réseaux, sont organisés. Ils permettent de renforcer la vision transverse des projets et la mobilisation des acteurs de terrain.

## LA FORMATION

### Développer l'expertise en fonction des besoins

Le nombre de jours de formation par agent est en moyenne de 5,4, en légère augmentation par rapport à l'année précédente. En 2013, des formations ont notamment été organisées pour accompagner la mise en œuvre opérationnelle du 10<sup>e</sup> programme.

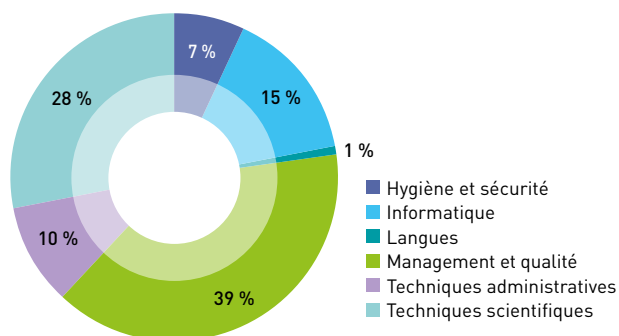
L'Agence organise par ailleurs des formations collectives par métier :

- sur des points techniques : maintien de la continuité écologique, charte qualité des réseaux d'assainissement, sensibilisation aux micropolluants, expertise de l'autosurveillance des stations d'épuration, gestion des eaux pluviales, gestion d'effluents industriels, métrologie, etc. ;
- dans des domaines transverses : communication pour la mise en œuvre du 10<sup>e</sup> programme, pratique de l'évaluation, urbanisme et gestion de l'eau, etc. ;
- sur des fonctions supports : informatique, gestion des ressources humaines, management, communication, etc.

### Évaluer les politiques publiques

Deux jours de formation à la pratique de l'évaluation ont été organisés sur la base d'évaluations conduites par l'Agence, d'échanges et d'ateliers pratiques. Un premier réseau d'agents a ainsi été sensibilisé à ces problématiques et pourra transmettre au siège les sujets d'évaluation les plus utiles aux directions territoriales.

#### Jours de formation par domaine



Le nombre de jours de formation par agent est en moyenne de 5,4, soit au total 2 473 journées stagiaires pour un budget annuel de 362 065 €.

## CONDITIONS DE TRAVAIL, SANTÉ ET SÉCURITÉ

Améliorer les conditions de travail à l'Agence et préserver la santé et la sécurité des collaborateurs : telles ont été les lignes directrices des mesures mises en œuvre en 2013.

Dans le domaine des risques psychosociaux (RPS), la première phase du plan d'action lancé en 2012 a été réalisée à hauteur de 80 %.

Dans ce contexte et pour améliorer la visibilité des choix stratégiques de l'AESN, un plan d'adaptation interne a été soumis à l'ensemble des collaborateurs pour discussion, afin de clarifier les perspectives d'évolution de l'organisation des priorités et d'améliorer le système de management.

Plusieurs formations prioritaires ont par ailleurs été identifiées :

- dans le cadre des RPS, la formation à la prévention et à la gestion des conflits ainsi que la formation « Établir des relations interpersonnelles performantes » (en situation ou hors management) ;
- la sensibilisation du personnel au risque incendie, la formation à la sécurité routière et à l'écoconduite (métiers opérationnels, puis déplacements domicile-travail) ainsi que les audits routiers.

Dans le cadre de la mutualisation des emplois, un inspecteur santé et sécurité au travail a été nommé à l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Il exerce également auprès des Agences de l'eau Adour-Garonne, Artois-Picardie, Rhin-Meuse, Rhône-Méditerranée et Corse. Sa mission : analyser, conseiller et proposer des actions aux directeurs généraux et aux Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

### Élaboration d'un baromètre social

Un groupe de travail incluant les représentants du personnel a établi un baromètre social et des indicateurs dédiés, qui seront validés par le comité de direction au premier semestre 2014.



## LE FONCTIONNEMENT

La lettre du Premier ministre du 2 juin 2012, relative au cadre du budget de fonctionnement pluriannuel 2013-2015, a fixé un objectif de réduction de 15 % sur la période 2011-2013 (-7 % pour 2013), en référence au budget initial 2012. Dans cet objectif, les frais de fonctionnement courant en 2013 ont été de 9 M€.

La diminution des dépenses de fonctionnement provient principalement du report d'évolutions courantes informatiques et d'opérations de communication, et de la moindre dépense de frais d'assemblées et de conseils.

## DÉVELOPPEMENT DE LA DÉMARCHÉ ÉCORESPONSABLE AU SEIN DE L'AGENCE

La démarche écoresponsable engagée depuis 2011 (année des certifications ISO 9001 et 14001 pour l'ensemble des activités de l'Agence) signe sa troisième année de référence, en termes de résultats, pour neuf indicateurs écoenvironnementaux. Ces indicateurs concernent notamment la réduction de la consommation des ressources, la diminution de la quantité de déchets émis, et la gestion des achats. Ils permettent d'affiner la mise en œuvre des Plans d'actions écoresponsables (PAER) par site, régulièrement actualisés. Par ailleurs, sur la base de diagnostics, des interventions ont été engagées afin de réaliser des économies d'énergie. Enfin, la réduction du parc automobile s'est poursuivie parallèlement à son renouvellement par des véhicules respectueux des critères environnementaux.

Sur le plan juridique, le projet de loi sur la modernisation de l'action publique territoriale et l'affirmation des métropoles, nouvelle étape en matière de décentralisation, a été attentivement examiné compte tenu de son impact sur les missions de l'Agence.

### Certification ISO 9001 et ISO 14001

L'Agence de l'eau a obtenu la double certification qualité et environnement de son système de management selon les référentiels ISO 9001 et ISO 14001, pour l'ensemble des processus métiers (impliquant également une gestion des priorités en fonction d'événements contextuels) et de ses sites – siège et directions territoriales. Il s'agit pour l'Agence de confirmer qu'elle exerce ses missions au service de l'environnement et des acteurs de l'eau, dans le but de les satisfaire au mieux dans la durée et avec un souci constant de correction de toute anomalie éventuelle. Cette double certification, obtenue grâce à l'implication de l'ensemble du personnel, est la reconnaissance d'une part de la « dynamique » de maîtrise, d'efficacité et d'amélioration continue de ses métiers, et d'autre part de la démarche écoresponsable mise en place pour réduire les impacts environnementaux directement issus de son activité. Ce certificat est un premier aboutissement, mais aussi un engagement à faire progresser son système de management, dans une logique d'amélioration permanente.

### UNE INFO AU FIL DE L'EAU

Des formations ont été organisées en 2013 afin d'accompagner la mise en œuvre opérationnelle du 10<sup>e</sup> programme.



## L'INFORMATIQUE

Dans le cadre d'un partenariat avec l'ONEMA, le projet NAÏADES, banque de données de surveillance des eaux de surfaces continentales, s'est poursuivi. Outre la mutualisation des coûts, ce projet permet à l'ONEMA de disposer des outils informatiques de l'Agence. Fondés sur son application de gestion des analyses de la qualité des eaux (DEQUADO), ces outils sont utilisables à l'échelle nationale par l'ensemble des bassins. Les évolutions réalisées en 2013 permettent désormais aux deux établissements de disposer des mêmes versions applicatives de tous ces outils informatiques. Durant le dernier trimestre 2013, la banque NAÏADES a également été ouverte à l'ensemble des Agences de l'eau afin d'initier sa mise en place opérationnelle en 2014.

Dans une perspective d'amélioration de la valorisation des données dont dispose l'Agence, deux projets ont été initiés en 2013.

Le premier, tourné vers l'interne, consiste en la mise en place d'une nouvelle version de la solution d'informatique décisionnelle (*Business Objects*). Le second, tourné vers l'externe, porte sur la refonte de l'outil de diffusion des données auprès du public. La première phase de ces deux projets s'achèvera courant 2014.

La finalisation de l'application « Redevances et Primes » en 2012 a permis d'atteindre un régime nominal de fonctionnement en 2013, notamment concernant les primes pour épuration des collectivités.

Dans le domaine des infrastructures, la mutualisation interagences s'est poursuivie avec la connexion de l'ensemble des Agences via un réseau sécurisé commun (VPN). Cette connexion permettra la mise en œuvre de nouveaux projets informatiques mutualisés en 2014, notamment dans le domaine de la gestion des ressources humaines.

Aperçu des  
RÉALISATIONS  
du 9<sup>e</sup>  
PROGRAMME

### ASSURER UNE ORGANISATION EFFICACE ET UN NIVEAU DE COMPÉTENCE ÉLEVÉ DANS LES AGENCES DE L'EAU

Gestion du personnel	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Effectifs de l'Agence en ETPT au 31/12	471,57	453,58	464,95	471,12	467,59	475,02
Effectifs de l'Agence en EPT au 31/12	477,00	472,40	476,40	480,15	470,50	475
Nombre de jours de formation par agent	4,6	5,3	5,8	6	6,7	5,3

### ASSURER UN FONCTIONNEMENT OPTIMAL DES AGENCES AU MEILLEUR COÛT POUR LA COLLECTIVITÉ

Suivi du fonctionnement	2008	2009	2010	2011	2012
Total des dépenses de fonctionnement	11,83 M€	11,42 M€	12,11 M€	10,79 M€	10,40 M€



# LES INDICATEURS DE PERFORMANCES :

## RÉALISATIONS DU 9<sup>e</sup> PROGRAMME

### Action : Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement Agence

Sous-action	Objectif	Nom de l'indicateur	Nouveaux libellés	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Acquisition de données	Satisfaire aux obligations européennes et nationales en matière de données sur l'eau	Connaissance des rejets dans le milieu	Pourcentage des rejets industriels faisant l'objet d'un suivi régulier (% de redevance)	—	—	27	34	36	37
			Pourcentage d'EH des agglomérations de plus de 10 000 EH bénéficiant d'un dispositif d'autosurveillance des réseaux	64	63	64	64	73	95
Prospective	Soutenir les structures territoriales de gestion de l'eau et promouvoir la politique de l'eau	Planification des SAGE	Surface du bassin couvert par un SAGE (en %)	29	30	33	32	32	34
			Nombre de SAGE du bassin	23	26	27	26	27	29
			dont nombre de SAGE mis en œuvre	6	7	8	8	9	10
Gouvernance et soutien des politiques	Promouvoir la politique de l'eau	Action internationale	Montant des aides publiques au développement (loi « Oudin-Santini ») (en M€ d'AP*)	1,3	1,2	2,1	4,5	7,0	4,9
Dépenses courantes et autres dépenses	Veiller à assurer un haut niveau de performance dans le suivi des redevances collectées	Suivi des redevances	Taux de contrôle par année d'activité (en % d'assiette)	—	—	—	0	0	2
	Assurer un fonctionnement optimal des Agences de l'eau, au meilleur coût pour la collectivité	Suivi du fonctionnement	Total des dépenses de fonctionnement (en M€ d'AP)	nc	11,83	11,42	12,11	10,79	10,40
	Assurer une organisation efficace et un niveau de compétence élevé dans les Agences de l'eau	Gestion du personnel	Effectifs de l'Agence au 31/12 : • en ETPT • en EPT	471,57 477	453,58 472,4	464,95 476,40	471,12 480,15	467,59 470,50	475,02 475
			Nombre de jours de formation par ETPT	4,60	5,30	5,80	6	6,70	5,30

### Action : Mesures nationales de gestion de l'eau

Sous-action	Objectif	Nom de l'indicateur	Nouveaux libellés	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Mise aux normes des équipements d'assainissement	Satisfaire aux obligations européennes et nationales en matière d'équipement et de réduction des rejets	Eaux résiduaires urbaines (ERU)	Nombre de stations de plus de 2 000 EH restant à mettre en conformité au 31/12 de l'année	144	114	61	44	16	7
			et nombre d'EH correspondants au 31/12 de l'année	12 976 787	12 008 566	9 708 701	8 206 051	55 407	22 270
			Pourcentage des autorisations de programmes annuelles de la ligne 11 (installations de traitement des eaux usées domestiques) consacrées à la mise en conformité ERU dans l'année	60	59	71	67	40	11
Lutte contre la pollution	Réduire l'impact des activités humaines en préservant l'eau	Évolution des ventes de produits phytosanitaires sur le bassin	Quantité de substances actives vendues par les distributeurs selon les 3 catégories de substance servant au calcul de la redevance (en kg) :						
			• taux de RPD max	—	—	1 728 976	1 767 394	1 605 394	1 657 200
			• taux de RPD médian	—	—	6 578 893	9 161 688	9 114 068	9 477 920
		• taux de RPD min	—	—	512 651	720 436	250 711	252 850	
		Nombre d'aides en faveur de la réduction des usages non agricoles des produits phytosanitaires	Nombre d'aides passées et montant des aides correspondantes	—	—	19	33	42	68
				—	—	0,33	0,47	1,02	1,11
Solidarité urbain-rural	Promouvoir et mettre en œuvre la solidarité dans le bassin	Solidarité avec les communes rurales	Montant des aides spécifiques engagées en faveur des communes rurales (en M€ d'AP)	63	56	48	59	58	77



## Action : Gestion territoriale de l'eau

Sous-action	Objectif	Nom de l'indicateur	Nouveaux libellés	2007	2008	2009	2010	2011	2012	
Réalisation des objectifs environnementaux de la DCE	Conduire des actions territoriales pour protéger la ressource en eau	Lutte contre les pollutions diffuses	Montants consacrés à la lutte contre les pollutions diffuses (en AP*)	7,2	6,7	12,6	25,9	19,9	24,6	
			Surfaces agricoles utiles faisant l'objet de Mesures agroenvironnementales (en ha)	4 000	9 073	8 124	24 545	13 882	13 215	
			Nombre d'exploitations faisant l'objet d'un Plan végétal environnement	34	12	27	104	181	199	
			Nombre de captages prioritaires « Grenelle » en cours de protection :							
			• Nombre de captages du bassin ; objectif : 100 % des captages identifiés en 2009	—	—	149	149	149	149	
			• Nombre de captages aidés par l'Agence en faveur de la délimitation d'une zone de protection ; objectif : 100 % en 2010	—	—	28	140	146	146	
			• Nombre de captages aidés par l'Agence en faveur de la validation d'un « programme d'action » ; objectif : 100 % en 2011	—	—	9	56	71	92	
	• Nombre de captages pour lesquels au moins une demande de MAE découlant du programme d'action a été aidée ; objectif : 100 % en 2012	—	—	4	15	30	41			
	Montant d'AP consacrées à l'agriculture biologique	—	—	0,26	1,10	0,68	1,50			
	Conduire des actions territoriales pour réaliser les objectifs d'état des eaux	Milieux aquatiques	Linéaire de berges restauré ou entretenu avec l'aide de l'Agence (en km)	4 952	3 925	6 861	6 484	9 071	5 285	
			et en M€ d'AP engagées dans l'année	11,28	6,00	8,90	9,11	10,80	16,06	
			Zones humides bénéficiant d'un financement Agence (en ha)	2 190	4 019	2 005	2 189	2 811	2 335	
			dont acquisitions	243	600	60	159	481	479	
			et en M€ d'AP engagées dans l'année	3,17	2,05	2,90	1,94	6,11	12,92	
			Nombre d'ouvrages du bassin aidés en vue d'être rendus franchissables dans l'année	14	37	47	55	145	98	
		et M€ d'AP engagées dans l'année	1,12	3,50	8,40	6,34	18,87	23,71		
		Conformité des eaux brutes à vocation de production d'eau potable	Montant des aides engagées au bénéfice de collectivités (traitement, interconnexion, déplacement, protection des captages, DUP) (en M€ d'AP)	23	29	12	34	27	43	
			Populations desservies ayant bénéficié de ces travaux	nc	nc	660 000	2 338 869	2 610 000	4 593 000	
		Sécheresse	Adapter la gestion de la ressource à l'accroissement de la rareté de l'eau	Limitation des effets des sécheresses	Montant des aides attribuées pour des opérations en faveur de la gestion des prélèvements sur la ressource (économies d'eau) (en M€ d'AP)	1,50	1,50	1,40	1,85	1,50
	Volumes prélevés dans le bassin par secteur : collectivités (en Mm <sup>3</sup> )				2 101	2 000	2 000	1 850	1 445	1 426
Autres usages économiques (notamment industrie hors refroidissement industriel) (en Mm <sup>3</sup> )	565				550	550	1 226	365	365	
Refroidissement industriel (notamment centrales EDF) (en Mm <sup>3</sup> )	495				500	500		955	776	
Agriculture (en Mm <sup>3</sup> )	95				150	150	86	123	156	
Développement de la ressource	Montant des aides attribuées pour des opérations de création de réserves pour le soutien d'étiage et en retenues de substitution (AP en M€)		0	0	0	0	0	0		
	et nouveaux volumes stockés en Mm <sup>3</sup>		0	0	0	0	0	0		
Gestion de la ressource	Nombre d'études de volumes prélevables ayant bénéficié de l'engagement d'une aide de l'Agence		—	—	0	0	4	0		
	et nombre d'organismes uniques ayant bénéficié d'une aide de l'Agence pour sa création		—	—	0	0	0	0		

\*Autorisations de programme

# SEINE-AMONT

Superficie du sous-bassin :

**31 000 km<sup>2</sup>**

Principaux cours d'eau :

la Seine, l'Aube, l'Yonne, le Loing

Principaux plans d'eau :

les barrages réservoirs de la Seine, de l'Aube et du Morvan

Nombre d'habitants :

**980 000**

Principales nappes d'eau souterraine :

à l'ouest, la nappe de Beauce ;  
au sud, la nappe de la Craie ;  
les aquifères karstiques jurassiques et le socle du Morvan

## Le Plan territorial d'actions prioritaires (PTAP)

Sur les 1 600 actions que compte le PTAP, 56 % ont au moins été initiées (prises de contact, etc.). Parmi elles, 30 % ont été lancées (études, travaux, etc.).

## SATISFAIRE LES BESOINS EN EAU

### L'alimentation en eau potable

En 2013, l'accent a été porté sur la réalisation de plusieurs projets structurants d'AEP et sur la poursuite du schéma AEP du Sénonais. Pour les collectivités concernées par des problématiques de qualité, une réflexion a également été engagée à l'échelle intercommunale pour le lancement d'un schéma AEP. 47 projets ont été soutenus sur le territoire.

### La protection des captages

Depuis plusieurs années, l'Agence mène une politique active de reconquête de la qualité de la ressource en eau potable. Plus de 220 captages prioritaires du SDAGE, soit plus de la moitié des 437 captages concernés, ont fait l'objet d'études d'aire d'alimentation de captages (AAC), aboutissant à la définition d'un programme d'actions préventives. Des mesures effectives de protection (Mesures agroenvironnementales, etc.) ont été mises en œuvre pour près de 60 captages.

## DÉPOLLUER

### Traiter les eaux usées domestiques

#### L'assainissement collectif

La totalité des stations d'épuration est en conformité DERU en performance, à l'exclusion de la station mixte collectivité-viticulteurs de Maligny. Un plan d'action est prévu. La station d'épuration de Briennon (89) a été mise en service. Sur les 190 actions prioritaires identifiées au titre du PTAP 2013-2018, 24 % ont été initiées et 38 % engagées ou achevées. Le volume de travaux réalisés en 2013, soutenu par l'Agence à hauteur de 9 M€, est en baisse par rapport à 2012.

#### L'assainissement non collectif

Les SPANC étant désormais opérationnels, sur les 85 000 installations du territoire, plus de 38 000 diagnostics de conformité ont été subventionnés. 200 réhabilitations ont été réalisées en 2013, soit un total de 3 800 réhabilitations subventionnées depuis le début du 9<sup>e</sup> programme.

## LE BASSIN HYDROGRAPHIQUE

Majoritairement rural, le territoire Seine-amont est drainé par la Seine et ses affluents (Yonne, Aube, Loing), de la source du fleuve à sa confluence avec la Marne. Plus de 40 % des communes comptent moins de 200 habitants. Les pollutions en nitrates et pesticides affectent l'ensemble des 18 masses d'eau souterraine du territoire. Les cours d'eau patrimoniaux de tête de bassin, « vitrines » de Seine-Normandie, restent bien préservés. Toutefois, la reconquête d'autres cours d'eau est un enjeu majeur car le territoire comprend 25 % des masses d'eau du bassin qui doivent atteindre le bon état en 2015.

## AMÉLIORER LA GOUVERNANCE

### Les contrats globaux

Plusieurs contrats se sont achevés avec le lancement du 10<sup>e</sup> programme d'intervention et ont été évalués : Auxois-Morvan, Voire-Ravet, plaine du Saulce, des Îles et des Boisseaux. De nouveaux contrats ont été élaborés sur l'amont de l'Essonne, le bassin du Loing côté Yonne et côté Loire, l'amont de la Seine (Sequana) et le Beuvron-Sauzay.

### Les SAGE

Après plusieurs années d'élaboration, les SAGE Armançon et Nappe de Beauce et Milieux aquatiques associés sont désormais mis en œuvre.

### La Commission territoriale (COMITER)

La Commission territoriale s'est réunie en mars et en octobre. À l'ordre du jour : le bilan du PTAP 2007-2012, l'évolution de l'état écologique des cours d'eau, et la présentation du nouvel état des lieux des eaux. Une Commission territoriale élargie, consacrée à la Directive Inondation, a également été organisée.



### Visites d'expertise de stations d'épuration et renégociation des contrats d'animation

707 redevances ont été émises pour un montant global de 32,3 M€. S'y ajoutent 440 dossiers et 3,8 M€ de primes pour les collectivités au titre de l'année 2012, et 480 dossiers (4,2 M€ de primes) au titre de l'année 2011.

Les expertises techniques des systèmes de surveillance des stations d'épuration des collectivités de plus de 2 000 EH se sont poursuivies, avec 52 visites de stations d'épuration (sur les 65 prioritaires).

Le 10<sup>e</sup> programme a permis de renégocier des contrats d'animation avec les services des conseils généraux chargés de l'assistance technique départementale dans le domaine de l'assainissement (SATESE), et avec les organismes chargés de l'expertise technique sur les épandages de boues de stations d'épuration (Missions Boues).

### Poursuivre la dépollution des eaux usées industrielles

Les aides industrielles se sont stabilisées à 1,7 M€ (contre 2,7 M€ en 2012). 87 aides ont été attribuées à des actions collectives. Un travail de fond a été réalisé par l'Agence pour mobiliser les sites PTAP et mettre en place des relais au sein des organismes inter-professionnels (CCI de l'Yonne, interprofession des vins de Bourgogne, etc.).

### Le 10<sup>e</sup> programme présenté aux élus du sous-bassin versant

Plus de 400 élus ont participé aux quatre réunions territorialisées organisées en mars, pour leur présenter le 10<sup>e</sup> programme et le Plan territorial d'actions prioritaires de Seine-amont. Une importante participation, qui témoigne d'une attente forte des élus. Les interrogations soulevées permettront de mieux orienter la mise en œuvre du programme dans le périmètre qui incombe à l'Agence, et de s'adapter au mieux au territoire.



## RECONQUÉRIR LES MILIEUX

### La restauration des cours d'eau et des zones humides

Près de 120 opérations, d'un montant total supérieur à 9 M€, ont été soutenues à hauteur d'environ 6 M€. Elles portent sur des actions d'animation, ainsi que sur des études et travaux visant la reconquête de la qualité des milieux aquatiques telle qu'exigée par la DCE.

### Pour le bon état écologique des eaux

Plusieurs ouvrages ont été supprimés, notamment à Aisey-sur-Seine et à Essarois (rivière Digeanne). Le barrage de Lormes, ouvrage « Grenelle » constituant un verrou « écologique » sur le ruisseau de l'Auxois, a également été supprimé. Objectifs : rétablir la capacité autoépuration du cours d'eau, et valoriser le site inscrit au titre des monuments naturels.

Des opérations de restauration des cours d'eau ont par ailleurs été menées dans le département de l'Yonne, sur les rivières de l'Oreuse et de la Gaillarde (environ 2 km).

Concernant les zones humides, une aide a été attribuée au Conservatoire du littoral pour l'acquisition de 169 ha aux abords du lac de la forêt d'Orient et pour le lancement d'une étude visant à préidentifier et à hiérarchiser les zones potentiellement humides. À terme, cette étude permettra de mieux orienter les maîtres d'ouvrage dans le lancement de phases d'inventaires et de plans de gestion.

### UNE INFO AU FIL DE L'EAU

Plus de la moitié des captages prioritaires ont fait l'objet d'études d'AAC et bénéficient aujourd'hui d'un programme d'actions préventives.



# VALLÉES D'OISE

Superficie du sous-bassin :

17 000 km<sup>2</sup>

9 000 km<sup>2</sup>  
de cours d'eau

Principaux cours d'eau :  
l'Oise et l'Aisne

Principales nappes  
d'eau souterraine :  
la nappe de la Craie, la nappe  
du calcaire du Lutécien

Nombre d'habitants :

2 000 000

1 000 km<sup>2</sup>  
de zones humides

Principaux plans d'eau :  
les plans d'eau de l'Ailette,  
les Gravières de Travecy, la base  
de loisirs de Cergy-Neuville,  
les étangs de Belval et  
de la Grande Rouille

La chambre d'agriculture a par ailleurs lancé une classe d'eau « agriculteurs ».

## Encourager l'accompagnement et l'émergence des programmes d'action

Les enjeux et programmes d'actions prioritaires (1,2 M€ d'aides) ont fait l'objet de journées d'information et de formation (auprès des décideurs, des relais locaux, des techniciens) sur les thématiques du « grand cycle » ainsi que de classes d'eau, d'actions et outils de communication.

## Poursuivre la politique contractuelle

Deux projets de contrat global ont été validés pour la période 2014-2018 : l'un concerne les bassins de l'Aisne et de la Vesle axonaise (7,4 M€ de travaux) ; l'autre le bassin Matz, Divette et Verse (39 M€ de travaux).

La révision du SAGE de la Nonette a également été financée.

Afin de lever les incompréhensions, l'Agence et les animateurs de contrats travaillent sur l'acceptabilité des projets du « grand cycle » (boîte à outils sur la gestion différenciée, journées techniques, réseau « les jardins s'emmêlent », etc.).

## LE BASSIN HYDROGRAPHIQUE

Le bassin de l'Oise s'étend sur six départements. Densément peuplé, fortement industrialisé en région parisienne et le long des axes fluviaux, il présente une activité agricole intense de grandes cultures sur une partie importante du bassin (40 %) et des zones d'élevage en périphérie.

## AMÉLIORER LA GOUVERNANCE

### Partager le constat sur l'état des masses d'eau

#### L'état des lieux soumis à consultation

L'état des lieux sur les masses d'eau superficielles et souterraines, mis à jour en 2013 et socle du futur SDAGE (2016-2021), a été soumis à consultation : deux secrétariats techniques locaux ont été organisés, l'un sur l'état des masses d'eau, l'autre sur le risque de non-atteinte du bon état. La Commission territoriale des vallées d'Oise a rendu un avis favorable.

### La politique territoriale

#### Informier et former les acteurs et les usagers du territoire

#### Captages d'eau potable et pollutions diffuses : mobiliser les acteurs

Un forum sur les pollutions diffuses et la protection des captages d'eau potable a été organisé avec la participation de la Communauté de communes du plateau picard, d'un agriculteur converti à l'agriculture biologique, et de la chambre d'agriculture de l'Oise. Les actions pour la reconquête des captages, les enjeux environnementaux et sanitaires ainsi que des retours d'expériences y ont été présentés.

## SATISFAIRE LES BESOINS EN EAU

### Assurer l'approvisionnement en eau potable (AEP)

L'année 2013 a été essentiellement consacrée aux études visant à améliorer les conditions de la gestion de l'AEP, pour un montant total de 500 000 €.

L'Agence a été peu sollicitée pour des travaux relatifs à l'AEP (800 000 € d'aides). Une tendance qui devrait s'inverser suite aux résultats de ces études.

Les études et travaux de protection de la ressource (DUP et AAC) ont mobilisé 375 000 € d'aides.

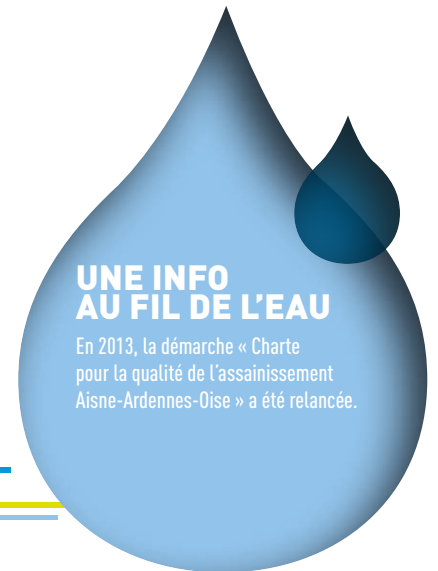
### Préserver la ressource

Le cahier des charges de l'étude « Aide au choix des captages prioritaires de l'Agence de l'eau Seine-Normandie — réflexion méthodologique et application au bassin de l'Oise » a été rédigé. La méthodologie retenue, transposable à l'ensemble du bassin Seine-Normandie, vise à identifier les captages à préserver et ceux pour lesquels des actions sont nécessaires.

### Lutter contre les pollutions diffuses

Des projets portant sur les performances de l'agriculture biologique, sur de nouvelles techniques agronomiques et sur les effets du boisement dans les zones les plus vulnérables ont fait l'objet d'études, pour un montant total de 147 446 €.

Dans une démarche d'efficacité collective, des actions ont été mises en place avec des groupes d'agriculteurs pour réduire les impacts des exploitations et des pratiques agricoles à l'échelle des aires d'alimentation. En outre, la Charte « zéro phyto » en zone non agricole, dont la promotion a été assurée par l'Agence, le conseil régional de Picardie et l'Agence de l'eau Artois-Picardie, a été signée par le conseil général de l'Oise.



## UNE INFO AU FIL DE L'EAU

En 2013, la démarche « Charte pour la qualité de l'assainissement Aisne-Ardennes-Oise » a été relancée.

### Gérer la pression quantitative de la ressource en eau

Les actions prioritaires consistent à promouvoir une gestion économe de l'eau dans les zones soumises à une forte contrainte. Dans cette perspective, la recherche de ressources alternatives, portée par le Syndicat mixte Oise-Aronde, a été financée.

En partenariat avec le BRGM, des modélisations des ressources et prélèvements ont été entreprises sur les bassins versants de l'Automne, la Nonette, l'Ourcq, la Brèche, l'Esches, le Matz et la Bresle. Un projet sur la connaissance des nappes a également été lancé sur les bassins versants de la Nonette et de l'Automne.

## DÉPOLLUER

### Traiter les eaux usées domestiques

#### L'assainissement collectif

Les aides (études et travaux) à la création et à la modernisation de stations d'épuration (STEP) se sont élevées à 8 M€.

Avec la mise en service de la STEP de La Ferté-Milon, la reconstruction des STEP de Mareuil-sur-Ourcq et Fère-en-Tardenois permettra de diminuer significativement la pollution domestique de l'Ourcq.

Les aides aux réseaux d'assainissement ont atteint 15,6 M€. Parmi les projets, la mise en service du réseau unitaire restructuré dans la ville de Laon a permis la suppression d'un rejet dans le milieu naturel équivalent à 4 000 EH. Enfin, la dépollution des rejets par temps de pluie a mobilisé 730 000 € d'aides, essentiellement pour la création d'un bassin d'orage à Pont-Sainte-Maxence.

#### L'assainissement non collectif

300 installations ont été réhabilitées, pour un montant global d'aides de 1,8 M€.

### Industrie et artisanat : partenariats, communication, actions

Près de 6 M€ d'aides ont été alloués à une trentaine de projets.

L'Agence a reconduit son partenariat avec la CCI de l'Oise. Il vise à réduire la pollution diffuse des activités économiques de l'Oise (garages, imprimeries, pressings, mécanique, traitement de surface, chimie).

Un contrat d'animation a été conclu avec la Communauté d'agglomération creilloise pour la mise en conformité des branchements des activités économiques et des particuliers. Un forum « eau et industrie » a permis de sensibiliser une centaine d'acteurs économiques et de collectivités.

## RECONQUÉRIR LES MILIEUX

### Restaurer les fonctions des milieux aquatiques

#### La renaturation des cours d'eau

L'Agence a attribué 4,63 M€ à l'entretien, la restauration des cours d'eau, la continuité écologique et le financement de postes de techniciens rivière. Trois projets d'aménagement d'ouvrages ont fait l'objet de financements : le seuil d'Esquéhéries sur le Morteau, le seuil de l'ancienne usine SOPAL, et la passe à poissons de Froidos.

#### La préservation des zones humides

100 ha de zones humides ont été entretenus, 73 ha restaurés et 227 ha acquis. Dix études ont été financées (300 000 €). L'animation représente 11,8 ETP (578 000 €) pour 3 200 ha gérés. Une aide à la réalisation d'un plan de gestion de 40 ha de zones humides comprenant quatre habitats d'intérêt communautaire a été attribuée à la commune de Saint-Vaast-lès-Mello.

## AMÉLIORER LA CONNAISSANCE

Plusieurs projets de l'accord-cadre BRGM-AESN-DRIEE ont vu le jour. Deux campagnes piézométriques sur les aquifères du Tertiaire ont également été lancées (314 038 € d'aides), ainsi qu'une étude sur le transfert des nitrates dans les bassins d'alimentation de captages, avec le BRGM et la chambre d'agriculture de l'Aisne (210 450 € d'aides).

### Aperçu des RÉALISATIONS du 9e PROGRAMME

L'Agence a investi 370 M€ d'aides. 266 M€ ont été consacrés à la collecte et au traitement des pollutions d'origine domestique, et 24 M€ aux secteurs artisanal et industriel. 31 M€ ont été attribués à la protection

des captages et à l'alimentation en eau potable, et 26,1 M€ aux milieux aquatiques. L'état des lieux du bassin (qualité des eaux) justifie d'intensifier et de prioriser les actions en faveur

du « grand cycle de l'eau » (milieux aquatiques, protection des aires de captage, etc.) tout en poursuivant les actions de dépollution, et ce afin d'atteindre les objectifs réglementaires de bon état des eaux.

# VALLÉES DE MARNE

Superficie :

**15 750 km<sup>2</sup>**

Principaux cours d'eau :

la Marne, l'Ornain, la Blaise, la Saulx et l'Ourcq

Principal plan d'eau :

le lac du Der

Nombre d'habitants :

**850 000**

Les principales nappes souterraines :

les nappes de la Craie, du Champigny et de l'Éocène

## SATISFAIRE LES BESOINS EN EAU POTABLE ET PRÉSERVER SA QUALITÉ

### Une nouvelle approche des zones non agricoles

Parce que les pollutions diffuses sont par définition générées par un large cortège d'acteurs disséminés sur le territoire, l'Agence a incité les gestionnaires et/ou occupants des Zones non agricoles (ZNA) à s'engager dans la substitution des produits phytosanitaires (notamment herbicides) par des techniques alternatives, sans danger pour la ressource en eau. Deux publics étaient ainsi visés : les particuliers et les communes.

### Pour les particuliers : la charte « Jardiner en préservant sa santé et l'environnement »

Créée en 2009, cette charte vise à sensibiliser les jardiniers amateurs aux risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires. Elle propose des alternatives aux pesticides et explique comment jardiner au naturel. La Fédération régionale de défense des organismes nuisibles de Champagne-Ardenne (FREDONCA) communique, anime et mobilise autour de cette charte un réseau de jardineries engagées à délivrer des conseils et à orienter les clients vers de meilleures pratiques. On compte désormais 73 enseignes signataires, soit cinq fois plus qu'en 2009.

## LE BASSIN HYDROGRAPHIQUE

Du plateau de Langres à la région parisienne, le bassin versant de la Marne comprend 11 500 km de rivières. Forêts, vignobles, cultures intensives et polycultures couvrent le territoire. La biodiversité aquatique du « petit chevelu » (ensemble de rivières) est particulièrement fragile. La préservation de ces milieux, de par leur position en tête de bassin, constitue de véritables enjeux pour les eaux superficielles et les eaux souterraines, qui alimentent 2,8 millions d'habitants.

### UNE INFO AU FIL DE L'EAU

73 enseignes de jardinage sont désormais signataires de la charte « Jardiner en préservant sa santé et l'environnement ».





**Pour les communes et collectivités territoriales :  
objectif « zéro phyto »**

Depuis le lancement du 10<sup>e</sup> programme, les aides accordées aux communes et collectivités territoriales pour les travaux liés à l'approvisionnement en eau potable sont soumises à une condition supplémentaire : l'engagement du maître d'ouvrage dans une démarche « zéro phyto » pour les espaces publics dont il assure la gestion.

En vertu de cette exigence, mais aussi à titre d'exemplarité « territoriale », les Communautés du sud de l'Aisne ont décliné cet engagement sur une quinzaine de communes. À l'échelle du territoire Vallées de Marne, ce sont plus de 25 communes et collectivités qui ont délibéré pour ces engagements gradués.

## DÉPOLLUER

### Charte « Qualité des réseaux d'assainissement »

À compter de janvier 2015, les travaux réalisés sur les réseaux d'assainissement et subventionnés par l'Agence devront respecter la charte nationale « Qualité des réseaux d'assainissement ». Une réunion d'information réunissant maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et entreprises de travaux s'est donc tenue à Châlons-en-Champagne. Les nombreuses questions de l'auditoire ont notamment mis en évidence l'intérêt de la charte, d'une préparation et d'un suivi des travaux de qualité, ainsi que l'importance des études préalables.

## AMÉLIORER LA GOUVERNANCE

### L'animation, vecteur d'amplification de l'action de l'Agence

L'objectif de toute animation est de susciter, faciliter et soutenir les actions inscrites au programme.

L'animation, présente de longue date d'abord dans les cellules captages et érosion avec les organismes consulaires puis dans les secteurs de l'artisanat avec la CNAMS, a été encore renforcée en 2013 :

- tout d'abord dans le secteur de l'AOC Champagne, avec le Comité interprofessionnel du vin de Champagne (CIVC) : conseil technique aux exploitants viticoles et aux élaborateurs de vin de champagne, pour expérimenter et promouvoir des pratiques viticoles respectueuses de l'environnement et assurer une maîtrise totale des pollutions liées aux activités de vinification ;
- ensuite auprès de la SAFER Champagne-Ardenne dans le cadre de sa stratégie foncière : aide à la décision pour les agriculteurs et les collectivités sur les questions foncières (acquisition, mises en réserves, échanges, veille foncière, etc.).

### Un trophée de l'eau pour la reconquête du milieu

L'Agence a parrainé la 4<sup>e</sup> édition du Carrefour des élus durant la foire de Châlons-en-Champagne, qui a rassemblé un millier d'élus marnais et hauts-marnais. À cette occasion, l'Agence a présenté son programme d'intervention et a remis un trophée au syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique de la Marne moyenne, représenté par son président M. Collard, pour son action exemplaire visant à la reconquête du fuseau de mobilité de la Marne et à l'amélioration de la biodiversité entre Vitry-le-François et Épernay. Les travaux consistent notamment à remettre la rivière dans l'un de ses anciens bras, à préserver un méandre et à démanteler les berges d'une ancienne gravière.



# RIVIÈRES D'ÎLE-DE-FRANCE

Superficie :

**11 250 km<sup>2</sup>**

Principaux cours d'eau :  
la Seine, la Marne et l'Oise

Principaux plans d'eau :  
les bases de loisirs du  
Val-de-Seine et de Moisson-  
Mousseaux, la chaîne d'étangs  
de Hollande

Nombre d'habitants :

**5 061 000**

Principales nappes  
d'eau souterraine :  
les nappes sédimentaires  
de l'Éocène, des calcaires  
de Champigny et des calcaires  
de Beauce, les nappes alluviales  
de la Seine et de la Bassée

## SATISFAIRE LES BESOINS EN EAU

### Réduire la contamination des nappes par les pollutions diffuses

La nappe du Champigny est une ressource stratégique. Elle alimente en eau potable 63 communes, 260 exploitations agricoles et plus de 1 500 entreprises réparties sur 640 km<sup>2</sup>, ainsi que la fosse de Melun et la basse vallée de l'Yerres.

Après plus de quatre années d'études et de négociation, l'Agence et les trois producteurs d'eau (Veolia Eau, Lyonnaise des Eaux-Eau du Sud Parisien et le SEDIF) ont signé un contrat d'animation pour prévenir les pollutions diffuses d'origines agricole, urbaine et industrielle sur cette nappe. Principal enjeu : anticiper l'apparition de nouvelles molécules aux captages pour éviter le renforcement du traitement de l'eau avant distribution. Plus d'un million de Franciliens sont concernés.

Parallèlement, la chambre d'agriculture de Seine-et-Marne, la chambre de commerce et d'industrie et l'association AQUI'Brie accompagnent agriculteurs, entreprises et collectivités vers l'adoption de pratiques plus respectueuses de la qualité de l'eau.

Ce contrat quinquennal (2014-2018), d'un montant de 3 M€ et financé à 70 % par l'Agence, prévoit notamment de diagnostiquer 80 % des exploitations agricoles, de convertir environ 12 % de la SAU en agriculture biologique, d'amener 30 % des exploitations à pratiquer le désherbage mécanique, et de sensibiliser 70 % des entreprises d'espaces verts à la réduction de l'usage des phytosanitaires.

### Sécuriser l'alimentation en eau potable

L'Agence a attribué 2 M€ d'aides pour l'alimentation en eau potable. Elle soutient ainsi 36 projets, de la réhabilitation de réservoirs à la réalisation d'interconnexions en passant par la création de forages.

## DÉPOLLUER

### Traiter les eaux usées domestiques et les eaux de ruissellement

L'Agence a attribué 24 M€ d'aides à la construction et à l'amélioration des stations d'épuration, et 33 M€ d'aides à la collecte des effluents.

L'inauguration de la station d'épuration de Nézel (78) clôt la mise en conformité DERU en Île-de-France. Cette station éco-exemplaire est la première de la région à traiter les eaux usées par le végétal, avec une qualité des eaux de rejet supérieure aux exigences de la réglementation européenne. L'Agence a financé 55 % du projet, dont le montant total s'élève à 3,4 M€.

## LE BASSIN HYDROGRAPHIQUE

L'Île-de-France est un territoire urbanisé, industriel et agricole où de nombreuses pollutions diffuses s'ajoutent aux pollutions pluviales et à celles des eaux usées.

En 2013, l'Agence a engagé 90 M€ en grande couronne francilienne.

## AMÉLIORER LA GOUVERNANCE

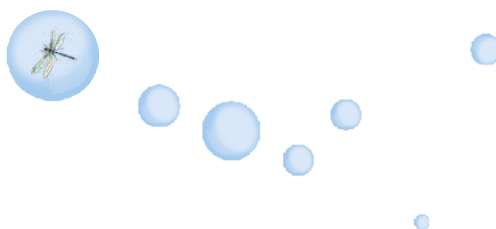
### Informers les acteurs de l'eau

Quatre réunions départementales portant sur les dispositifs d'aides et les orientations du 10<sup>e</sup> programme (2013-2018) ont été organisées avec les autres financeurs : conseil régional d'Île-de-France et conseils généraux. Plus de 450 personnes ont ainsi été sensibilisées.

### Politique territoriale

La Commission territoriale (COMITER) a émis un avis positif sur la révision du projet de SAGE de la Mauldre après avoir analysé sa compatibilité avec le SDAGE, la cohérence avec les SAGE limitrophes et les démarches proposées pour sa mise en œuvre.

Une Commission territoriale élargie a été organisée sur l'état des lieux des eaux souterraines en Île-de-France – en lien étroit avec l'alimentation en eau potable – et sur la préparation du SDAGE 2016-2021.



### Gérer les eaux pluviales à la source

L'Agence a attribué 900 000 € à des projets de gestion des eaux pluviales à la source : la création de noues et de parkings végétalisés dans des Zones d'activités économiques (La Vigne aux Loups à Chilly-Mazarin, Morangis) ; la réalisation de la toiture végétalisée d'un complexe aquatique à Maisons-Laffitte ; la gestion à la parcelle des eaux pluviales avec récupération des eaux de pluie puis infiltration sur le terrain à Combs-la-Ville, Boigneville et Gironville-sur-Essonne. EADS Astrium (78), avec ses 20,2 ha de surface imperméabilisée, a par ailleurs choisi d'infiltrer ses grandes quantités d'eaux pluviales peu polluées sur son site.

### Dépolluer les rejets industriels

L'Agence a financé la dépollution industrielle à hauteur de 10,7 M€. La réduction des rejets directs progresse. Aéroports de Paris a ainsi lancé une nouvelle phase de travaux subventionnée à 40 % par l'Agence. L'objectif : améliorer la qualité de la Beuvronne (affluent de la Marne) en raccordant au réseau de l'agglomération parisienne (SIAAP) les eaux de ruissellement les plus polluées de la plateforme aéroportuaire Roissy-CDG.

### Agir contre les pollutions dispersées des activités économiques

Dans le cadre d'une démarche collective visant à la réduction des pollutions de plus de 900 entreprises artisanales en zones d'activités, sept diagnostics territoriaux ont été accompagnés par l'Agence. Les organisations professionnelles du bâtiment d'Île-de-France se sont engagées à aider les entreprises de peinture à stopper les rejets des eaux de nettoyage et à en gérer les résidus.

### Réduire les substances dangereuses

Les entreprises poursuivent leurs efforts pour la réduction des substances dangereuses à la source. L'Agence a notamment soutenu Protec Industrie (95), site majeur du traitement de surface, pour la mise en place d'un dispositif de dégraissage chimique et électrochimique qui évitera l'utilisation de 11 tonnes de substances par an.

### DÉVELOPPER LA SOLIDARITÉ EAU

1,5 M€ ont été attribués à une dizaine de projets portés par des collectivités, en association avec des ONG, pour l'accès à l'eau potable et aux sanitaires dans les pays en développement (notamment Sénégal, Madagascar, Cameroun, Burkina Faso, Niger, Mali et Vietnam).

### RECONQUÉRIR LES MILIEUX

L'Agence a attribué 5,7 M€ d'aides pour la reconquête des milieux aquatiques.

#### Le Petit Rosne revoit la lumière du jour

Sur la commune de Sarcelles (95), les travaux de réouverture du Petit Rosne, qui s'écoule dans un dalot en béton sur 160 mètres, sont portés par le Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne (SIAH). La réorganisation d'un parking va permettre de récupérer le tracé historique du cours d'eau. Outre l'amélioration de la qualité biologique de l'eau, cette réouverture améliorera le cadre de vie des habitants grâce à l'extension du parc situé sur la rive droite. Le conseil général du Val-d'Oise et la région Île-de-France ont participé aux travaux, à hauteur respectivement de 20 % et 30 %. Pour rester en deçà du seuil des 80 % de subventions, les taux d'aide de l'Agence ont été abaissés à 30 %, soit 140 000 €.

#### Informier et sensibiliser

À l'occasion du séminaire annuel des animateurs, la Direction départementale des territoires de Seine-et-Marne, les services du conseil général et l'Agence ont rappelé l'importance de la reconquête de la continuité écologique des cours d'eau. Une visite de terrain a permis de présenter les travaux d'effacement d'un ouvrage à Longpont, sur la Voulzie, et les démarches engagées par le syndicat de la rivière pour la réussite du projet.

### FAIRE ÉMERGER DES PROJETS

L'Agence finance 30 structures portant des missions d'animation technique, essentielles à la mise en œuvre des programmes de protection et de restauration de la ressource. 55 ETP, subventionnés à 50 % et concernant 67 personnes, ont ainsi été soutenus en 2013.





# PARIS ET LA PETITE COURONNE

Superficie :

762 km<sup>2</sup>

Principaux cours d'eau :

la Seine, la Marne, le canal de l'Ourcq

Nombre d'habitants :

6 409 000



## LE BASSIN HYDROGRAPHIQUE

La très forte densité de population de Paris et de la petite couronne (123 communes), supérieure à la majorité des métropoles mondiales (près de 10 000 hab./km<sup>2</sup> en moyenne), implique des actions fortes sur les eaux usées domestiques et les eaux pluviales issues des sols imperméabilisés, ainsi que sur les pollutions liées à l'industrie et à l'artisanat.

En 2013, 152,6 M€ d'aides ont été engagés sur le territoire, dont plus de 85 % pour des actions dites prioritaires.

## AMÉLIORER LA GOUVERNANCE

### La politique contractuelle

L'Agence a conclu un contrat global de 1,9 milliard d'euros de travaux avec le SIAAP pour la période 2013-2018. Objectifs : améliorer les performances épuratoires des usines, maîtriser les pollutions par temps de pluie et soutenir toutes les actions contribuant aux objectifs de la DCE sur la physicochimie.

Un contrat global de 450 M€ de travaux sur le territoire Plaine et coteaux de la Seine centrale urbaine permettra de couvrir la quasi-totalité du territoire par des contrats de bassin. En parallèle, une charte pour l'eau a été adoptée. Les deux démarches sont portées par l'association Espaces.

### Les SAGE

L'élaboration des SAGE de la Bièvre et de Marne Confluence est en cours. Pour le premier, la rédaction du règlement et du Plan d'Aménagement et de Gestion durable est lancée tandis que pour le second, les tendances et scénarii sont établis et le choix de la stratégie est à l'étude.

### Informers les acteurs de l'eau

L'Agence a réuni 120 acteurs de l'aménagement du territoire pour débattre des bonnes techniques à mettre en œuvre et les informer sur les outils disponibles et les dispositifs de soutien financier existants.

L'Agence a également communiqué sur l'obligation, en 2015, de respecter la charte qualité de l'assainissement pour les travaux qu'elle financera.

### Développer la solidarité eau

D'un montant global de 1,2 M€, les dossiers d'aide à la solidarité internationale ont concerné :

- des projets d'assainissement à Bangangté (Cameroun), Vientiane (Laos) ou Ain Jemaa (Maroc) avec le SIAAP ;
- des projets en Haïti avec le SEDIF (intervenant eau potable), dans la région de Boeny (Madagascar) et dans l'état du Tamil Nadu (Inde) avec la ville de Paris ;
- des dossiers portés par des ONG à Madagascar, au Mozambique et au Burkina Faso.

## SATISFAIRE LES BESOINS EN EAU POTABLE

30 M€ d'aides ont été consacrés à l'approvisionnement public en eau potable et à la protection de la ressource.

### Sécurisation et qualité du traitement

Les travaux, financés à hauteur de 60 M€, ont concerné le traitement des usines, la réhabilitation d'adductions et de réservoirs et la sécurité des équipements des opérateurs en petite couronne parisienne. Ils ont porté notamment sur :

- la mise à niveau de deux usines à puits du SEDIF à Aulnay-sous-Bois et à Pantin (93) et la réhabilitation de l'usine de Choisy-le-Roi (94) ;
- la réhabilitation d'adductions et la sécurisation des équipements pour Eau de Paris.

### Prévention des pollutions diffuses

Afin de favoriser un changement des systèmes de production agricole sur l'aire d'alimentation du « captage Grenelle » de la Voulzie (77), Eau de Paris assure une animation territoriale.

Sur les sources de la Vanne (89), l'animation préconise des mesures de gestion extensive de prairies ou de remise en herbe pour lutter contre le ruissellement et ainsi développer l'agriculture biologique. Sur les sources de la Vigne (28), le programme d'intervention est axé sur la réduction des pesticides et des nitrates.

Par ailleurs, 110 communes (2 340 000 habitants) se sont impliquées dans l'action « Phyt'eaux Cités ». L'usage des pesticides a diminué de 80 % et huit communes pratiquent le « zéro phyto ». Résultat : les taux de pesticides dans l'Yvette, à l'aval d'Epinay-sur-Orge, sont en diminution.

Enfin, le Syndicat des eaux d'Île-de-France (SEDIF) et Eau de Paris sont en « zéro phyto » sur tous leurs espaces (850 ha de périmètre de protection immédiat) et la Ville de Paris l'est pour ses jardins publics.



## DÉPOLLUER

### Mise aux normes DERU et DCE des stations d'épuration

L'Agence a mobilisé 88,4 M€. Les investissements ont notamment concerné :

- la dernière tranche de travaux de l'usine Seine Grésillons II (30 M€) ;
- les études et travaux de refonte de la file biologique de l'usine Seine-Aval à Achères (65 M€ de travaux et 24,5 M€ d'opérations connexes).

### Maîtrise des pollutions par temps de pluie

4,4 M€ d'aides ont été consacrés à la gestion des eaux pluviales. Dans le cadre de la refonte de l'usine de Clichy-la-Garenne (92), le Syndicat interdépartemental d'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) a poursuivi les études (1 M€) portant sur le prétraitement et le stockage de 91 000 m<sup>3</sup>.

La gestion alternative des eaux pluviales par réduction à la source a été financée à hauteur de 2 M€. Ces aides concernent 6,6 M€ de travaux :

- à Issy-les-Moulineaux, Sèvres et Meudon, le département des Hauts-de-Seine crée des noues d'infiltration ;
- à Sevran et à Saint-Denis (93), jusqu'à 90 % des surfaces aménagées ont bénéficié de travaux de désimperméabilisation ;
- à Asnières-sur-Seine (92), l'eau de ruissellement d'une voirie est évacuée par des petits bassins d'infiltration latéraux ;
- à La Courneuve (93), une opération de rénovation urbaine gère les eaux pluviales dans les « creux » formés dans les espaces verts et dans des massifs drainants ;
- à Gennevilliers (92), dans le cadre de l'aménagement d'une ZAC, un bâtiment est équipé d'une toiture végétalisée.

Des échanges techniques ont été menés entre des ingénieurs de la ville de Munich, de l'Agence et du SIAAP sur la gestion des eaux pluviales en milieu urbain, une problématique prioritaire pour l'atteinte des objectifs fixés par la DCE.

### Les réseaux d'assainissement

44,1 km de réseaux (61,8 M€ de travaux) ont été financés à hauteur de 23,6 M€.

Le nombre de mises en conformité des branchements des particuliers a doublé (1 053 dossiers).

Trois contrats d'animation expérimentaux, visant à développer les opérations sur secteurs séparatifs, se sont poursuivis avec la Communauté d'agglomération de Plaine Commune, le conseil général de Seine-Saint-Denis et le conseil général du Val-de-Marne.

### La dépollution industrielle et autres activités économiques

3 M€ d'aides ont été attribués aux industriels et aux activités économiques.

Les entreprises font d'importants efforts pour la prévention des pollutions accidentelles : 14 dossiers ont été financés (700 000 € d'aides).

Les entreprises du traitement de surface s'impliquent dans la mise en « rejet zéro », comme la manufacture Cartier à Sucy-en-Brie (94).

La pollution en demande chimique en oxygène (DCO) émise par le site de Coca-Cola de Clamart (92) est fiabilisée sur la station de prétraitement des eaux usées.

L'Agence a financé la suppression de substances dangereuses dans le processus, telles que le perchloréthylène sur le site de la société Nouvelle Montreuil Epoxy (93), substance dont l'utilisation a par ailleurs été abandonnée dans 57 nouveaux pressings.

Enfin, pour réduire les taux de substances toxiques des peintures rejetées, la promotion et l'achat de machines de nettoyage d'outils fonctionnant en « rejet zéro » sont portés par l'Union des fédérations du bâtiment d'Île-de-France et la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (Capeb).

## RECONQUÉRIR LES MILIEUX

### Renaturation des berges des cours d'eau

Le département du Val-de-Marne intervient sur les berges de la Seine et de la Marne afin de favoriser leur renaturation, comme à l'Île de l'Hospice à Saint-Maurice (94), sur environ 200 m.

Les travaux, d'un montant total de 640 000 €, ont été financés par l'Agence à hauteur de 40 %.



# SEINE-AVAL

Superficie :

**17 000 km<sup>2</sup>**

Principaux cours d'eau :

la Seine, l'Eure, l'Epte, l'Andelle, la Risle, la Bresle, l'Arques, la Veules (plus petit fleuve de France)

Principaux plans d'eau :

la Grand' Mare et la base de loisirs de Léry-Poses

Nombre d'habitants :

**2 000 000**

Littoral :

160 km de côtes (avec l'estuaire)

Principales nappes d'eau souterraine :

la nappe de la Craie

## LE BASSIN HYDROGRAPHIQUE

La nappe de la Craie est la principale source d'alimentation en eau potable du bassin Seine-aval, fragilisée par l'entrée d'eaux superficielles liée à la nature karstique du réservoir crayeux.

En 2013, 947 conventions d'études et de travaux ont été signées pour un montant total de 121,6 M€, financés par l'Agence à hauteur de 70,3 M€. Les actions prioritaires inscrites au PTAP ont représenté 27,3 M€ d'aides (soit 39 % du total), et les actions de solidarité rurale 20,8 M€.

## AMÉLIORER LA GOUVERNANCE

### Politique territoriale

#### La Commission territoriale (COMITER)

Les travaux de la COMITER ont notamment porté sur le projet de SAGE du Cailly-Aubette-Robec (76), l'étude de gouvernance de l'axe Seine, portée par le conseil régional de Haute-Normandie et les conseils généraux de l'Eure et de la Seine-Maritime, et sur l'état des lieux des masses d'eau.

#### Les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)

Le SAGE de l'Avre (27-28) est en phase de mise en œuvre par arrêté préfectoral. Les SAGE de la Risle (27), de la Bresle (76) et de l'Yères (76) sont en cours d'élaboration. Le SAGE de l'Austreberthe (76) est en émergence tandis que ceux du Commerce et du Cailly-Aubette-Robec sont en phase finale de consultation, après approbation par leur CLE.

#### Étude de gouvernance sur la vallée de la Seine

À terme, une réflexion initiée par le conseil régional et les départements de Seine-Maritime et de l'Eure doit proposer une structure unique de gestion en matière de « grand cycle de l'eau » sur l'aval

de la Seine. L'objectif est de concilier préservation de la biodiversité et partage harmonieux des usages de l'eau, tout en favorisant une meilleure coordination des politiques de gestion de l'eau.

### Politique contractuelle

La mise en place de contrats globaux, conformément aux priorités du PTAP Seine-aval, a pris du retard. L'absence de structure porteuse à l'échelle des unités hydrographiques cohérentes en est la cause.

### Communication

#### L'Armada, une belle opportunité pour sensibiliser aux enjeux de l'eau

Pour sa 3<sup>e</sup> participation à l'Armada de Rouen, l'Agence a créé un village de l'eau de 1 000 m<sup>2</sup>. Au cœur du plus grand rassemblement de voiliers au monde, des milliers de visiteurs ont ainsi découvert les enjeux de l'eau. Pendant dix jours, une vingtaine de partenaires se sont mobilisés aux côtés de l'Agence pour animer des stands et des conférences, organiser des ateliers pédagogiques et des projections de films.

## SATISFAIRE LES BESOINS EN EAU

### Sécuriser l'alimentation en eau potable

L'Agence a financé des études et des travaux à hauteur de 8,75 M€, répartis en 44 conventions, et notamment :

- en Seine-Maritime, l'interconnexion de la Communauté de communes Caux-Vallée de Seine avec la CODAH, suite à une pollution d'origine industrielle, ainsi que l'engagement du SIAEP de Gournay-Ferrières à poursuivre la protection du bassin d'alimentation de la source avec l'usine de traitement des pesticides d'Elbeuf-en-Bray ;
- en Eure-et-Loir, le schéma directeur AEP de Chartres Agglomération, une étude des captages abandonnés et la signature d'une convention-cadre sur la protection de la ressource et l'alimentation en eau potable.

### Protéger la ressource

Les aides accordées aux études et travaux ont représenté 3,4 M€ et 81 conventions. Parmi les actions soutenues figurent l'animation technique des cellules de protection de la ressource (28 postes, 18 ETP), les études des aires d'alimentation des captages, les études et travaux de protection liés aux procédures de DUP. 97 des 166 captages prioritaires inscrits au SDAGE pour Seine-aval bénéficient de l'élaboration ou de la mise en œuvre d'un programme d'actions.

### Bilan des aides à l'investissement en 2013

947 conventions représentant 70,3 M€ d'aides ont permis d'accompagner 121,6 M€ d'études et de travaux. Les actions prioritaires inscrites au PTAP Seine-aval ont représenté 27,3 M€ d'aides (39 % du total) et les actions de solidarité rurale, 20,8 M€ d'aides (30 % du total).





## DÉPOLLUER

### Traiter les eaux usées domestiques

#### L'assainissement non collectif (ANC)

50 conventions ont été signées pour la réhabilitation de 1 210 installations qui ont représenté 13,9 M€ de travaux, financés par l'Agence à hauteur de 8,3 M€.

#### Les stations d'épuration

L'Agence a attribué 4,5 M€ pour financer 7,4 M€ de travaux tels que la reconstruction en Seine-Maritime des stations de Veulettes-sur-Mer, de Sierville et d'Életot-Sainte-Hélène.

#### La collecte des eaux usées

12,2 M€ d'aides ont été attribués pour réaliser 22 M€ de travaux sur les réseaux d'assainissement (transfert d'effluents, extensions de collecte, réhabilitations de collecteurs) ainsi que sur les branchements des particuliers.

#### L'assainissement en zone littorale

Huit des dix études de profils de vulnérabilité des zones de baignade sont terminées. Des actions visant la réduction des pressions polluantes sur le littoral devraient donc émerger au cours du 10<sup>e</sup> programme.

### Poursuivre la dépollution des rejets des industriels, des ports et des artisans

Ce volet de la dépollution a concerné 127 conventions, pour un montant total d'aides de 6,8 M€.

#### Les efforts des industries

Les principaux projets portent sur des travaux de mise en place ou d'amélioration de capacités épuratoires, tels ceux entrepris par les sociétés Oril (76), Defial-Normival (76), Gardet et de Bezenac (76), et Normandie Lavage Alimentaire (27).

#### Améliorer la connaissance des rejets de substances dangereuses

37 conventions (196 000 € d'aides) ont été signées pour la recherche de substances dangereuses dans les rejets industriels, principalement dans les domaines de la chimie, de la mécanique, du traitement de surface et de l'agroalimentaire.

#### Réduire les pollutions des activités artisanales et portuaires

Les 19 conventions (615 000 € d'aides) ont essentiellement concerné la réduction des rejets toxiques des garages automobiles, des imprimeries et des pressings, ainsi que le prétraitement des rejets graisseux des métiers de bouche.

L'Agence et les Grands Ports Maritimes du Havre et de Rouen ont établi le cahier des charges d'une étude ambitieuse de schéma directeur d'assainissement sur leurs territoires respectifs, prévue en 2014. Par ailleurs, l'Agence a soutenu les travaux de traitement des effluents de carénage dans le cadre de l'extension du port de plaisance du Havre.

#### Gérer les eaux pluviales

Les travaux de gestion alternative des eaux pluviales au sein des déchetteries de collectivités, notamment la Communauté d'agglomération havraise, ont été aidés par l'Agence.

## SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

704 000 € d'aides ont été attribués à quatre projets de coopération internationale. L'Agence s'est notamment associée au département de l'Eure pour financer l'assainissement du quartier des pêcheurs à Saint-Louis du Sénégal. 13 000 habitants bénéficient ainsi de bonnes conditions sanitaires.

## RECONQUÉRIR LES MILIEUX

Les aides accordées aux études et travaux ont représenté 11,5 M€ et 242 conventions.

Parmi les principales actions soutenues : l'animation technique (124 postes, 95 ETP) ; la restauration des milieux (178 km de rivières et 548 ha de zones humides restaurés) ; le maintien en herbe des zones humides ; les travaux de continuité écologique (cinq ouvrages effacés et huit passes à poissons installées).

Des opérations emblématiques de restauration de rivières ont été lancées à Bresle (80) et à Béthune (Moulin bleu, 76), de même que les premiers équipements des usines hydroélectriques sur la Risle et l'Eure (27) sont arrivés.

### Aperçu des RÉALISATIONS du 9<sup>e</sup> PROGRAMME

5 500 conventions ont été signées (577 M€ d'aides) afin d'accompagner 1 127 M€ d'études et de travaux. Les études et travaux menés en faveur de l'épuration des collectivités ont représenté presque la moitié (46 %)

des aides allouées dans le cadre du 9<sup>e</sup> programme (2007-2012) sur le territoire Seine-aval (environ 268 M€). Les gros investissements ont concerné en priorité la mise en conformité DERU des ouvrages épuratoires.

Le 10<sup>e</sup> programme permettra de poursuivre l'action engagée, en mettant les réseaux d'assainissement en conformité avec la DERU.

# RIVIÈRES DE BASSE-NORMANDIE

Superficie du sous-bassin :

17 500 km<sup>2</sup>

21 000 km  
de rivières

486 km  
de côtes

Principaux cours d'eau :

L'Aure, la Dives, la Divette,  
la Douve, l'Orne, la Sée, la Sélune,  
la Seulles, la Sienne, la Taute,  
la Touques et la Vire

Nombre d'habitants :

1 450 000

100 000 ha  
de zones humides

Principales nappes  
d'eau souterraine :

les nappes du Bajo-bathonien  
et de l'isthme du Cotentin

## La politique contractuelle

### Les contrats globaux

Le contrat des Côtiers Granvillais se poursuit, ceux des SAGE Sélune et Val de Saire sont en préparation, et deux autres sont en émergence : ceux des SAGE Orne-aval-Seulles et Orne-moyenne.

### Les SAGE

L'Agence a soutenu l'animation et les études pour l'élaboration ou la mise en œuvre de six SAGE : Orne-amont, Vire, Douve-Taute, Sélune, Orne-moyenne et Orne-aval-Seulles. Ces deux derniers ont été approuvés par arrêtés interpréfectoraux. Par ailleurs, le SAGE Orne-amont a été adopté par la Commission locale de l'eau (CLE). Les SAGE Sée-Côtiers Granvillais et Sienne-Soulles et ouest Cotentin sont en émergence.

## SATISFAIRE LES BESOINS EN EAU

121 dossiers ont été instruits pour un total de 4,95 M€ d'aides, dont 1,49 M€ au titre de la Solidarité urbain-rural (SUR).

### Fournir une eau conforme aux exigences sanitaires et sécuriser l'approvisionnement

L'Agence a financé 36 opérations (2,28 M€). Elles ont notamment concerné l'usine de traitement d'eau potable de la Bergerie à Donville-les-Bains (50), la restructuration du réseau d'adduction du syndicat de la région de Louvigny (14), le raccordement de la commune de Saint-Hilaire-du-Harcouët au syndicat de la région de Saint-Hilaire (50), la construction ou la réhabilitation de six réservoirs, et l'amélioration de quatre réseaux et interconnexions.

### Protéger les captages

82 opérations ont été soutenues par l'Agence dont 19 procédures de DUP, 7 dossiers de mise en œuvre de périmètres de protection et 21 portant sur la réduction de l'usage des produits phytosanitaires.

## DÉPOLLUER

### Traiter les eaux usées domestiques

19 M€ d'aides (204 dossiers) ont permis de financer des études et travaux de collecte et de traitement des eaux usées, dont 8,5 M€ au titre de la Solidarité urbain-rural (SUR).

### L'assainissement collectif

4,7 M€ ont été attribués à la construction ou à l'amélioration de 23 stations d'épuration, dont celles de Villers-Bocage dans le Calvados (5 200 EH) et de Saint-Sauveur-Lendelin dans la Manche (1 950 EH).

12,7 M€ d'aides (139 dossiers) ont été accordés pour la création ou l'extension de réseaux d'assainissement, la mise en conformité des branchements et la réalisation de diagnostics et d'études.

## LE BASSIN HYDROGRAPHIQUE

La diversité géologique, celle des paysages et la proximité de la mer contribuent à la richesse de la région en écosystèmes. Milieux aquatiques littoraux et estuariens, zones humides arrière-littorales et petits fleuves côtiers à migrateurs s'y côtoient. La grande nappe du Bajo-bathonien, à l'est, contraste avec la faible puissance des aquifères du socle, à l'ouest.

Agricole, industriel et touristique, le bassin rassemble nombre d'activités. L'agriculture y est dominée par l'élevage bovin (production laitière), l'élevage des chevaux et la production de légumes. L'industrie concerne essentiellement l'agroalimentaire, l'automobile, l'électronique et la pharmacie, tandis que le tourisme et la conchyliculture se développent le long du littoral.

En 2013, 743 opérations ont été engagées pour près de 77 M€ d'aides.

## AMÉLIORER LA GOUVERNANCE

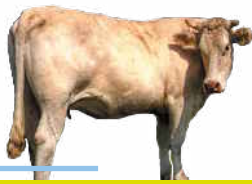
### Les instances et la planification

#### La Commission territoriale (COMITER)

Les travaux de la COMITER ont principalement porté sur l'élaboration de l'état des lieux du SDAGE 2015-2021, sur des études relatives à la gestion quantitative des eaux souterraines, et sur la Directive-cadre sur la stratégie pour le milieu marin. Une Commission territoriale élargie s'est tenue sur la Directive inondation.

#### Le Plan territorial d'actions prioritaires (PTAP)

Le PTAP 2013-2018 est entré en application.



### L'assainissement non collectif

8 350 installations ont fait l'objet de diagnostics (0,37 M€). Des travaux de réhabilitation ont été entrepris sur 90 installations (0,6 M€).

## Poursuivre la dépollution des rejets industriels

### La prévention des risques de pollution accidentelle

Trois sites ont été soutenus (0,38 M€), auxquels s'ajoutent 30 dossiers au titre des contrats métiers (0,16 M€), essentiellement pour des ateliers de peinture et des garages.

### La réduction des rejets industriels

Dans le cadre du RSDE, neuf études de surveillance initiales ont été financées à hauteur de 0,40 M€. 4,48 M€ ont été engagés sur 18 dossiers de travaux dont les plus importants sont ceux de la Laiterie coopérative d'Isigny, de l'usine LNUF Bayeux à Saint-Martin-des-Entrées et des établissements Johanés Boubet à Bayeux, dans le Calvados.

## Lutter contre les pollutions diffuses

43 captages situés dans 23 bassins d'alimentation « Grenelle » sont visés par la loi.

### Encourager la profession agricole...

L'Agence a soutenu les agriculteurs engagés dans une démarche agroenvironnementale à hauteur de 1,86 M€, selon deux types d'actions :

- les mesures à la parcelle, dans le cadre de projets de territoires à enjeu « eau potable », qui concernent 220 ha au total ;
- les mesures à l'échelle de l'exploitation, accessibles aux agriculteurs situés sur les bassins d'alimentation des captages prioritaires, qui représentent 2 479 ha.

L'Agence a également soutenu les techniques culturales innovantes en apportant son concours à divers partenaires pour l'acquisition de références nouvelles en agriculture intégrée et l'organisation d'actions de vulgarisation.

### Zoom sur la STEP de Cherbourg

À Tourlaville (50), la nouvelle station d'épuration des Mielles (150 000 EH), réalisée par la Communauté urbaine de Cherbourg (CUC), bénéficie d'avancées technologiques associant performances épuratoires élevées (traitement de l'azote et du phosphore) et optimisation de la dépense énergétique, grâce à l'incorporation d'une cogénération dans la filière de traitement des boues. Elle est également équipée d'une unité de traitement des odeurs et d'un « nez électronique » pour analyser en permanence la qualité de l'air. Les travaux, d'un montant total de 34 M€, ont en partie été financés par l'Agence, à hauteur de 20 M€.

La CUC poursuit également ses efforts d'amélioration du fonctionnement des réseaux de collecte à travers la mise en conformité des branchements des particuliers et la réhabilitation de collecteurs.

### ... et les collectivités

Avec l'appui de la Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles (FREDON), l'adhésion à la charte bas-normande d'entretien des espaces publics a progressé. 44 nouvelles communes ont été labellisées, dont dix se sont engagées à ne plus utiliser de produits phytosanitaires. 284 collectivités sont désormais signataires de la charte. Parallèlement, 20 collectivités ont bénéficié d'une aide totale de 0,34 M€ pour l'achat de matériels alternatifs aux produits phytosanitaires, la réalisation de plans de désherbage et d'actions de communication.

### Lutter contre la pollution microbienne sur le littoral

L'ensemble des eaux de baignade et les zones de production conchylicole bénéficient ou sont engagées dans une démarche de profil de vulnérabilité. L'objectif est d'établir des programmes d'actions prévenant les risques de pollution.

### Soutenir le fonctionnement des ouvrages

#### Suivi du fonctionnement des ouvrages

Les demandes de suivi régulier des rejets de trois sites industriels ont été agréées par l'Agence, portant le nombre de sites industriels agréés à 46. Par ailleurs, l'Agence a réalisé 19 expertises techniques de stations d'épuration de plus de 2 000 EH.

#### Primes pour épuration

Les collectivités ont reçu des soldes de primes d'un montant total de 9,2 M€, au titre des années 2008 à 2012.

## PRÉSERVER LES MILIEUX AQUATIQUES

### Une reconquête des milieux aquatiques et humides

181 opérations ont été engagées et soutenues à hauteur de 40,9 M€ pour :

- la renaturation et la restauration de rivières et de zones humides (31 opérations pour 1,67 M€) ;
- des études et plans de gestion de milieux aquatiques (24 opérations pour 0,74 M€) ;
- des études et travaux de traitement des obstacles à la continuité écologique (28 opérations pour 31 M€), dont notamment le fonds de concours par l'État concernant l'effacement des barrages sur la Sélune (Vezins et La Roche-qui-Boit) ;
- l'acquisition de zones humides par divers opérateurs.

En outre, l'Agence a soutenu des Mesures agroenvironnementales portant sur 5 373 ha en zones humides pour un montant de 4,32 M€.

### Des efforts d'animation toujours en progression

Avec les collectivités, syndicats d'eau et structures associatives, l'Agence a poursuivi le déploiement des postes d'animation technique. Leur rôle est essentiel pour faire émerger et mettre en œuvre des programmes de protection de la ressource, de restauration des cours d'eau ou des plans de gestion de zones humides, avec l'appui de cellules dédiées (CATER, CATEM, etc.). Plus de 80 ETP ont ainsi été soutenus en 2013.



# ADRESSES



## AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE SIÈGE

51, rue Salvador-Allende  
92027 Nanterre Cedex  
Tél. : 01 41 20 16 00  
Télécopie : 01 41 20 16 09

Site Internet : [www.eau-seine-normandie.fr](http://www.eau-seine-normandie.fr)

### DIRECTION GÉNÉRALE

**Michèle Rousseau**  
Directrice générale  
**Marc Collet**  
Directeur délégué

### SECRETARIAT GÉNÉRAL

**Catherine Lacaze**

### DIRECTIONS DU SIÈGE

**STRATÉGIE TERRITORIALE**  
**Louis Hubert**  
**CONNAISSANCE ET APPUI  
TECHNIQUE**  
**Marie-Dominique Monbrun**  
**RESSOURCES HUMAINES**  
**François-Joël Boddaert**

### DIRECTIONS TERRITORIALES

#### SEINE-AMONT

**Olivier Fauriel**  
18, cours Tarbé  
CS 70702  
89107 Sens Cedex  
Tél. : 03 86 83 16 50

#### VALLÉES D'OISE

**Philippe Papay**  
2, rue du Docteur-Guérin  
ZAC de l'Université  
60200 Compiègne  
Tél. : 03 44 30 41 00

#### VALLÉES DE MARNE

**Didier Pinçonnet**  
30, chaussée du Port  
CS 50423  
51035 Châlons-en-Champagne  
Cedex  
Tél. : 03 26 66 25 75

#### RIVIÈRES D'ÎLE-DE-FRANCE

**Nathalie Evain-Bousquet**  
51, rue Salvador-Allende  
92027 Nanterre Cedex  
Tél. : 01 41 20 17 29

#### PARIS ET PETITE COURONNE

**Daniel Merlet**  
51, rue Salvador-Allende  
92027 Nanterre Cedex  
Tél. : 01 41 20 18 77

### DIRECTIONS TERRITORIALES ET MARITIMES

#### SEINE-AVAL

**Rémy Filali**  
Hangar C  
Espace des Marégraphes  
BP 1174  
76176 Rouen Cedex 1  
Tél. : 02 35 63 61 30

#### RIVIÈRES DE BASSE-NORMANDIE

**André Berne**  
1, rue de la Pompe  
CS 70087  
14203 Hérouville-Saint-Clair Cedex  
Tél. : 02 31 46 20 20

### AGENCE COMPTABLE

**Stéphane Liard**  
51, rue Salvador-Allende  
92027 Nanterre Cedex  
Tél. : 01 41 20 19 90

Conception-rédaction : Agence de l'eau Seine-Normandie

Illustrations : Sonia Roy, [www.colagene.com](http://www.colagene.com)

Crédits photos : AESN/R. Goujon ; S. Legendre/SMW ;  
Communauté d'agglomération Caen la Mer/L. Lebailly ;  
S. Gautier ; Ville d'Issy-les-Moulineaux ;  
Préfecture de Paris et d'Île-de-France ; DR.

Création & réalisation graphique : *avec des mots*

Impression : ImprimaLog

Imprimé sur papier certifié FSC.





51, rue Salvador-Allende - 92027 Nanterre Cedex  
[www.eau-seine-normandie.fr](http://www.eau-seine-normandie.fr)